

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

2024

DSP COMMUNE DE LUXEUIL LES BAINS et CCPLx

ASSAINISSEMENT



Table des matières

EDITORIAL	4
LA VIE DE VOTRE CONTRAT.....	16
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT	16
LES CHIFFRES CLES.....	18
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES AVEC L'ANNEE ANTERIEURE	19
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE	20
LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE.....	21
VOTRE PATRIMOINE	23
LE RESEAU DE LUXEUIL+CCPLx.....	23
Répartition par matériau	23
Répartition par diamètre	23
VOS BRANCHEMENTS	25
LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT	25
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS REÇUES.....	25
TARIF AU 1 ^{ER} JANVIER 2025 POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M ³	25
La charge hydraulique annuelle.....	27
La charge polluante annuelle	27
Les volumes d'effluents épurés	27
LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES	28
LES BOUES ET LES SOUS-PRODUITS	28
Production de boues	28
Evacuation des boues	28
Les sous-produits : Refus de Dégrillage	28
Les sous-produits : Sables.....	28
Les apports extérieurs	28
DETAIL DE LA CONFORMITE PAR SYSTEME DE TRAITEMENT	30
Nombre de bilans 24h acceptables par système de traitement	30
Taux de conformité par système de traitement	30
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION.....	32
Bilans des interventions d'exploitations.....	32
Les casses sur conduites et sur branchements.....	32
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	33
Répartition des interventions de maintenance selon leur type	33
Répartition des interventions de maintenance selon leur nature curative ou préventive.....	33
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007	35
PROPOSITION D'AMELIORATION SUR LA STEU :	39
PROPOSITION D'AMELIORATION SUR LE RESEAU :	39
ARRET DES RESEAUX 2G ET 3G :	39
LE CARE	41
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE	42
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques	42
LE DETAIL DE VOTRE CONTRAT.....	47
LES INSTALLATIONS	49
Les stations d'épuration	49
Les postes de relevage.....	49
LE RESEAU.....	49
Répartition par diamètre et matériau	49
CONSOMMATION D'ENERGIE	52
LA GESTION CLIENTELE	54
Les branchements par commune	54
Les clients par commune	54
Les volumes consommés assujettis à l'assainissement par commune.....	54
Les consommations par tranche.....	55
LA FACTURE 120 M ³	56

NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M ³	60
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION.....	68
Les opérations d'hydrocurage du réseau	68
Les casses ou fuites du réseau / des branchements.....	70
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	71
Les interventions de maintenance 2ème niveau	71
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques	72
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage	73
Les interventions de contrôle réglementaire des ouvrants automatiques.....	74
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT.....	75
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE	92
ANNEXES COMPLEMENTAIRES	97
ATTESTATIONS D'ASSURANCES	97
Attestation Dommages aux Biens.....	97
Responsabilité civile	98
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment).....	99
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement	103
Attestation Tous risques chantiers	104
A. INFORMATIONS GENERALES - STATION D'EPURATION DE LUXEUIL	108
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE.....	108
A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	108
B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	109
B.1. LES RACCORDEMENTS.....	109
B.1.1. Les raccordements domestiques	109
B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements.....	109
B.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	110
B.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	111
B.3.1. Les contrôles de raccordements.....	111
<i>Synthèse des contrôles de raccordements de la commune de LUXEUIL</i>	111
<i>Détail des contrôles de raccordements de la commune de LUXEUIL</i>	111
B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	113
B.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	113
B.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	113
B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	114
B.4.1. Les postes de relèvement.....	114
B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien.....	114
B.4.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année	115
B.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	116
B.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte	116
B.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie.....	118
B.5.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte	120
B.5.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte	134
B.6. SYNTHÈSE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	134
B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	136
B.7.1. Les milieux naturels impactés concernés par le système d'assainissement.....	136
B.7.2. Auto-évaluation de la non-dégradation du milieu récepteur	136
B.7.3. Auto-évaluation de la non-atteinte aux intérêts de l'article L211-1 du code de l'environnement	136
C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STATION D'EPURATION DE LUXEUIL	137
C.1. BILAN SUR LES VOLUMES	137
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	137
C.1.2. Volume sortant du système de traitement	137
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	137
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	139

C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	140
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	141
C.2.3. La pollution déversée en tête de station	141
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement	145
C.2.5. Les calculs des rendements	148
C.2.6. Le suivi bactériologique	149
C.2.7. RSDE	149
C.2.8. Le suivi du milieu récepteur.....	150
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	150
C.3.1. Les boues	150
C.3.2. Les autres sous-produits.....	152
C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	153
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	153
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	153
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	153
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....	153
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	153
C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	155
C.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet	155
C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	156
Paramètres physicochimiques.....	156
C.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	158
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	160
C.9. ANNEXES. FICHE DE DYSFONCTIONNEMENT ET NON CONFORMITE	160
LE GLOSSAIRE	165
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....	170

EDITORIAL

Monsieur le Président,



© Géraldine Arsteau

J'ai le plaisir de vous adresser le Rapport Annuel du Déléguétaire pour l'année 2024. Ce document illustre avec précision l'activité et l'engagement du Groupe Saur sur le territoire que vous administrez, en pointant les actions conduites pour préserver et valoriser la ressource en eau, ce bien commun essentiel qui connaît, dans notre pays, des tensions grandissantes sur sa qualité et sa disponibilité.

Ainsi, cette édition reflète les défis et les transformations auxquels nous sommes confrontés. Si l'année 2022 a été marquée par une sécheresse sans précédent, l'année 2024 a été traversée par de nombreux aléas climatiques, d'une intensité et d'une répétition inédites. Ces désormais réalités imposent aux collectivités comme à leurs délégués de s'adapter pour assurer une gestion performante et durable de la ressource en eau.

Face à ces défis, le Groupe Saur s'engage aux côtés des collectivités, en mettant à leur disposition les savoir-faire et expertises de ses collaborateurs ainsi que des solutions adaptées, qu'il s'agisse de traiter les micropolluants, de réutiliser les eaux usées traitées (REUT), ou encore de favoriser la gestion circulaire de l'eau et la production d'énergie renouvelable.

Notre organisation décentralisée, soutenue par nos 16 Centres de Pilotage Opérationnels répartis sur tout le territoire hexagonal, est le gage d'une forte proximité et la garantie d'une collaboration étroite et continue avec vos équipes.

Cette gouvernance partagée, dont le Groupe Saur a toujours été promoteur, et qu'entretient une diffusion transparente des données des services d'eau, est un atout pour la déclinaison opérationnelle de la transition hydrique de nos territoires.

En effet, nous avons la conviction que cette dernière repose sur une approche concertée avec l'ensemble des parties prenantes.

À travers ce rapport, nous souhaitons favoriser un moment d'échange privilégié avec vous et vos équipes, pour imaginer ensemble les meilleures perspectives pour votre service public. Nos équipes locales restent pleinement disponibles pour accompagner votre collectivité dans la mise en œuvre des solutions les plus adaptées à vos besoins et à ceux de vos administrés.

Au nom des collaborateurs du Groupe Saur qui interviennent chaque jour à votre service, je vous remercie de la confiance que vous leur accordez, et nous nous engageons à continuer à œuvrer, avec détermination et en partenariat avec vous, pour préserver durablement notre ressource en eau.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Avec mes salutations respectueuses.

Estelle GRELIER
Présidente de Saur France



1 PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Préserver la ressource la plus précieuse de notre planète

UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'EAU DECLINEE AU PLUS PRES DES TERRITOIRES

Acteur depuis près d'un siècle de la protection de l'eau et de l'environnement, le groupe Saur agit aux côtés des territoires et délivre au quotidien des services essentiels pour et en lien avec ses clients collectivités, entreprises et citoyens.

Forte d'un nouveau projet d'entreprise durable et d'un nouveau positionnement, Saur confirme son engagement pour répondre au mieux aux besoins des territoires et aux défis de la transition écologique et hydrique.

Cette ambition est portée par notre raison d'être :

« Militer pour que tous les acteurs accordent à l'eau la valeur qu'elle mérite,

Gérer l'eau de façon responsable, en qualité et en quantité suffisantes,

Agir et convaincre pour économiser l'eau,

Inventer de nouveaux modèles pour préserver la ressource la plus précieuse de notre planète ».

Pour en savoir plus, consulter le rapport intégré de Saur, disponible sur le site saur.com.

SAUR ET VOUS, ALLIER QUALITE DE SERVICE, PROXIMITE ET PERFORMANCE DE VOTRE CONTRAT

Pour répondre au mieux à vos besoins et pour atteindre ses objectifs de protection de la ressource, Saur a adopté un maillage permettant de déployer sur chacun des territoires les moyens opérationnels et techniques adéquats. Au sein de sa division Eau France, Saur et ses filiales Cise TP et Stereau concentrent également toutes les expertises nécessaires à l'amélioration de la performance de votre contrat et au développement de votre patrimoine réseau et usine.

Pour opérer au quotidien vos services d'eau et d'assainissement et vous garantir réactivité et efficacité, Saur assure une couverture nationale grâce à 10 Directions Régionales, 21 Directions d'Exploitation en charge de l'exécution de votre contrat et 16 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO) qui centralisent la supervision et le pilotage en temps réel de votre exploitation.

LE CPO, animateur d'excellence opérationnelle

Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Il intègre, traite, analyse et valorise en continu des données issues d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24. Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation nous permet de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.

PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

Les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 et l'arrêté modificatif du 31 juillet 2020 entrent en vigueur progressivement. SAUR prépare déjà la prochaine échéance : l'extension de la mise en place du diagnostic permanent aux systèmes $\geq 2\ 000$ eqH avant le 31/12/2024.

SAUR dispose d'outils de fond (SIG, GMAO et supervision) afin de vous garantir un diagnostic permanent complet accompagné d'indicateurs de performance pertinents, et de vous assurer un programme d'exploitation optimal, travaillant dans une boucle d'amélioration continue.

Nous continuons à vous accompagner dans vos enjeux d'aujourd'hui : **protection du milieu naturel, surveillance des installations, sécurisation du fonctionnement et pérennisation du patrimoine**, ainsi que de vous conseiller sur les enjeux de demain, notamment la **transition énergétique**.

Grâce à son organisation et ses nouveaux outils, SAUR améliore durablement sa performance opérationnelle pour préserver votre milieu naturel.

Assurer la conformité règlementaire

L'autosurveillance mise en place sur nos systèmes d'assainissement (collecte et traitement) permet un suivi régulier des performances des installations, en détectant toute dérive.

L'évaluation de la conformité règlementaire est faite au fil de l'eau, avec un reporting adapté.

Protéger le milieu naturel

GALATE, outil SAUR par excellence, permet l'analyse multicritères de sensibilité des postes de pompage. Intégré dans notre stratégie d'exploitation et dans nos outils de diagnostic permanent, il vous permet en plus de minimiser le risque et l'impact d'éventuels déversements vers les milieux d'usage sensible

Sécuriser le fonctionnement des installations

L'arrêté du 21/07/2015 et l'arrêté modificatif du 31/07/2020 renforce les exigences de sécurisation des installations, notamment en élargissant le périmètre de réalisation d'analyses de risques de défaillance aux bassins et postes : SAUR vous accompagne en proposant des analyses de risques, assorties de plans d'actions permettant ainsi d'améliorer la fiabilité et la sécurité de vos installations et d'enrichir le diagnostic permanent avec ces informations.

Transition énergétique

Le management de l'énergie est depuis plusieurs années une priorité chez SAUR. Nos processus et méthodes sont régulièrement audités par l'AFNOR dans le cadre de la certification ISO 50 001 qui récompense la mise en place d'une démarche d'amélioration continue sur le management de l'énergie. En 2023, la certification a de nouveau été reconduite.

La récente crise énergétique et les difficultés d'approvisionnement électrique lors de l'hiver ont montré la dépendance de nos activités à l'électricité. Afin de développer un modèle de plus en plus résilient, SAUR a travaillé étroitement avec les gestionnaires de réseau d'électricité afin d'anticiper les risques liés aux possibles coupures de délestages lors des pointes hivernales. Un processus de prévenance automatisé a été mis en place afin de maîtriser tout risque de rupture sur la production et l'alimentation en eau potable.

SAUR s'est engagé fortement afin de réduire son intensité carbone lié à ses activités. C'est pourquoi en 2023, 100% de l'électricité consommé sur vos sites est issu d'électricité verte d'origine renouvelable. Méthodologie audite et validée SELON LE GHG PROTOCOL.

LA RESPONSABILITE SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

UNE ENTREPRISE EXEMPLAIRE POUR L'ENVIRONNEMENT

Acteur de l'environnement, nous souhaitons promouvoir une gestion exemplaire de nos sites et de nos services pour minimiser les impacts que nos métiers pourraient avoir sur le climat, la Biodiversité ou les ressources naturelles.



14001

Engagée de manière structurante dans ses processus, notre entreprise Saur est certifiée ISO 14 001 (management de l'environnement) et ISO 50 001 (management de l'énergie) au niveau national et les met en œuvre pour répondre à cet enjeu de préservation de votre territoire.

Accompagner la transition carbone sur votre territoire

En tant qu'acteur engagé dans la lutte contre le dérèglement climatique, le groupe Saur a à cœur de soutenir la transition énergétique des territoires qu'il dessert, et d'accompagner le développement d'une économie bas-carbone à travers l'ensemble de ses activités.

Nos ambitions carbonées sont fortes, et nous les mettons au service de vos objectifs climat. Saur a en effet pour objectif de réduire ses émissions directes (scope 1) et indirectes liées à la consommation d'électricité (scope 2) de 42% d'ici 2030 comparé à 2021. Cette trajectoire de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre du Groupe a été validée par SBTi (Science Based Target Initiative) en 2023.

Pour vous accompagner vers cette transition énergétique, les principales mesures mises en œuvre sont les suivantes :

- Une consommation d'énergie décarbonée : la fourniture de l'électricité de nos contrats d'exploitation est couverte intégralement par une production d'énergie renouvelable. Des certificats de garantie d'origine, délivrés aux producteurs d'énergie verte par l'AIB (Association of Issuing Bodies), permettent de soutenir la filière de production d'énergie renouvelable.
- Un engagement de Saur en faveur de la sobriété, avec les optimisations énergétiques : norme ISO 50 001, gestion du pilotage de la performance énergétique via optim+, etc.



Des achats durables

Soucieux de consolider une démarche partenariale durable et de qualité, nous avons établi une gouvernance engagée de notre service Achats, portée par la **Politique Achats Responsables de Saur France et la Charte Relations Fournisseurs**, reflétant la réciprocité de notre engagement auprès de nos partenaires.

Feuille de Route qui guide l'ensemble de la filière Achat de Saur, cette politique (accessible publiquement sur le site web de Saur) porte plusieurs engagements, dont :

- Engagement 5 : Recourir en priorité aux achats de proximité et favoriser les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire
- Engagement 4 : 100% des cahiers des charges nationaux intègrent des critères de développement durable



DES ENJEUX SOCIETAUX

Conscient que le service de l'eau et de l'assainissement est par essence nécessairement local, nous avons à cœur de rester implanté au plus proche des territoires dans lesquels nous opérons.

Contribuer à l'insertion et l'emploi local

L'accès au monde du travail pour les jeunes et les séniors, et plus globalement pour toutes les populations éloignées de l'emploi, est une préoccupation majeure. En tant qu'**acteur économique**, nous souhaitons jouer, à vos côtés, un rôle clé dans la sensibilisation, la formation et l'insertion professionnelle des habitants de votre territoire.

Depuis 2021, Saur a **supprimé la période d'essai pour ses recrutements en CDI**. Cette action facilite notamment l'accès au logement et à l'emprunt pour les nouveaux embauchés.

Saur accompagne l'**insertion professionnelle** du public le plus éloigné de l'emploi (jeunes, seniors, personnes en situation de chômage longue durée, personnes en situation de handicap ...), en privilégiant des partenariats avec des acteurs locaux, ancrés sur votre territoire.

Nous menons les actions suivantes :

- Recourir à de la sous-traitance auprès d'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), notamment pour la gestion des espaces verts.
- Recruter prioritairement une main d'œuvre locale en transmettant à France Travail, CAP Emploi et la Mission Locale toutes nos offres d'emploi du périmètre contractuel.

Participer à des événements Emploi sous forme de forum ou d'ateliers.

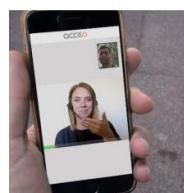
Accompagner les clients les plus fragiles

Conscients que les situations de vie peuvent affecter ponctuellement les capacités de nos abonnés à payer leurs factures, différentes modalités de paiement sont mises à leur disposition. Nos conseillers clientèle examinent chaque situation et proposent différentes options pour faciliter le paiement de leur service :

- La possibilité de régler les factures selon un plan de paiement personnalisé,
- Le prélèvement mensuel pour permettre aux clients en difficulté de mieux répartir et anticiper le poids de la facture au cours de l'année

Concernant les abonnés en situation de précarité hydrique, Saur propose de les accompagner via différents systèmes de médiation, de sensibilisation à la réduction des consommations d'eau et de leurs factures, ainsi que l'appui via des aides financières palliatives.

En complément, Saur est signataire au sein de chaque Département d'une Convention pour préciser son concours financier au **Fonds de Solidarité pour le Logement**. L'aide FSL, attribuée en commission, est appliquée directement sur la facture d'eau par nos services sous forme d'abandon de créances.



La surdité en France représente 6,6 millions de personnes. Afin d'assurer sa mission de service public aux personnes sourdes ou malentendantes, Saur a conclu un partenariat avec ACCEO. Ces clients peuvent échanger instantanément avec nos chargés clientèle via l'application Acceo qui transcrit la parole en texte ou la traduit en langue des signes française.

Saur Solidarité

Les valeurs de Saur et l'engagement de nos collaborateurs nous font mener des actions solidaires, au-delà de nos activités courantes, notamment grâce à **notre fonds de dotation Saur Solidarités**.



Saur encourage ses collaborateurs à s'impliquer pour l'intérêt général en conditionnant l'attribution des financements à leur portage et implication dans le projet. Les projets éligibles doivent favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement, soutenir l'insertion professionnelle des personnes en difficultés ou aider les personnes en situation de handicap. Ces projets, nécessairement proposés par les collaborateurs de Saur et portés par des associations, fondations ou ONG, sont ensuite évalués par un Comité, selon leurs impacts et faisabilité.

Ethique et conformité

Nous sommes également engagés à être **exemplaire d'un point de vue éthique**. Saur est le 1^{er} acteur de l'eau à avoir été certifié ISO 37001 par un organisme indépendant dès 2019.

Cette certification internationale qui atteste de la robustesse de notre dispositif a été maintenue en 2024, suite à un audit de surveillance.

Un programme dédié de formation et de sensibilisation des collaborateurs à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence s'articule ainsi autour de deux piliers :

- les nouveaux embauchés, dès leurs arrivées au sein du Groupe, doivent suivre une formation en ligne afin de les sensibiliser à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Elle permet également de porter à leur connaissance les standards éthiques du groupe.
- les fonctions les plus exposées au risque de corruption et de trafic d'influence qui ont identifiées dans le cadre de la cartographie des risques font l'objet d'une formation renforcée.

Dans un souci de réactivité et de transparence, Saur dispose d'un **dispositif de signalement** conforme à la loi n°2016-1691 dite « Sapin II », modifiée par la loi n°2022-401 dite « Waserman ». Il permet aux collaborateurs et parties prenantes externes de signaler en toute confidentialité, toute situation ou comportement qui serait contraire à notre code de conduite ou à une obligation légale et réglementaire.

Neutralité du service Public

Comme le prévoit le règlement intérieur de Saur et conformément aux dispositions de la loi 2021-1109 du 24 août 2021, en sa qualité de délégataire de service public, Saur assure l'égalité des usagers devant le service public et veille au **respect des principes de laïcité et de neutralité du service public**.

A cette fin, Saur veille à ce que ses salariés, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses et traitent de manière égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.

Outre l'application des sanctions qui s'imposent, tout manquement à ces règles est susceptible de faire l'objet d'une information à l'autorité organisatrice du service.

Au cours de l'année 2024, Saur a renforcé son processus de signalement de potentiels manquements à la neutralité du service public, avec une catégorie dédiée au sein du système de signalement du Groupe (voir ci-dessous), et un processus de résolution des faits remontés.



FAVORISER LE FACTEUR HUMAIN

Assurer la sécurité de nos collaborateurs

La santé et la sécurité des collaborateurs, de tout intervenant extérieur et des riverains, sont définies au sein du Groupe Saur, comme un absolu, une valeur de l'entreprise. La politique Santé et Sécurité de Saur n'ambitionne qu'un seul objectif : le **zéro accident**.



La culture sécurité de Saur se base sur l'exemplarité et la vigilance partagée autour d'une seule philosophie : « **je prends soin de ma santé et de ma sécurité et de ceux qui m'entourent. Pour cela, en cas de risque, j'identifie, j'alerte et je sécurise.** »

Acteur de la formation locale

Au-delà du versement de la taxe d'apprentissage aux établissements scolaires situés sur votre territoire, **Saur participe à la formation des plus jeunes**, du collège au BAC+5, en menant diverses actions pour faciliter leur accès au monde professionnel :

- Accueil de stagiaires de classe de 3^{ème}, seconde et des filières professionnelles (Bac Pro, BTS ou Bac+5)
- Participation à différents événements pour représenter les métiers de l'eau
- Des visites des sites (selon les arrêtés de sécurité) auprès des élus, publics scolaires, et grand public.
- Des interventions dans les établissements scolaires, pour présenter le cycle de l'eau et les enjeux qui l'entourent.
- Mise à disposition de supports de sensibilisation à destination des scolaires et des usagers.

Volonté de formation continue

Dans un contexte de mutation de ses métiers et d'évolution digitale, Saur fait évoluer et renouvelle les compétences de ses collaborateurs. L'entreprise a mis en place des outils et processus qui favorisent l'identification des compétences et des potentiels de développement de chacun.

Outre les formations indispensables au maintien des habilitations, Saur déploie un panel plus complet et adapté à la diversité des besoins de chacun. Parmi ses modalités pédagogiques :

- **La plateforme de formation digitale e-learning « My Academy »,** avec des contenus sur-mesure régulièrement actualisés et aisément accessibles, rendant le collaborateur acteur de son parcours de formation
- **La « Saur Water Academy » :** un centre de formation interne dédié aux métiers de l'eau qui propose des formations variées et spécialisées. Il existe déjà 3 centres en présentiel, à Agen, Nîmes, Limoges et St Etienne, et d'autres territoires sont à l'étude.
- Depuis 2022, Saur réalise des « Ciné Saur » auprès des agents opérationnels. Ces ateliers présentiels, ludiques et gamifiés de formation-action au développement durable permettent aux agents et responsables de s'impliquer davantage sur la RSE à l'échelle de leur secteur.

Sensibiliser les collaborateurs à la RSE

A l'occasion de la semaine du développement durable, une nouvelle mobilisation des collaborateurs sur le thème de la RSE a été réalisée à travers un Challenge « Saur s'active ».

Une application Squadeasy a été installée sur les téléphones professionnels. Cette application a permis aux collaborateurs de monter des équipes et de se défier via des challenges sportifs, des quizz ou photos sur des thématiques telles que la biodiversité, l'impact carbone ou l'économie circulaire.

En 2024, plus de 1 000 participants ont parcouru 182 897 km via les différentes voix de mobilité douce :



Permettre l'engagement des collaborateurs

Un partenariat stratégique, étendu à l'ensemble du territoire national, entre la Direction Générale et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a récemment été signé chez Saur visant à encourager l'emploi de ses collaborateurs et à les libérer en tant que Sapeurs-Pompiers Volontaires. L'objectif principal de cette convention est de valoriser les sapeurs-pompiers volontaires en permettant une meilleure conciliation entre leurs missions de secours et leurs responsabilités professionnelles.



En favorisant l'engagement des SPV, nous renforçons la sécurité de nos collectivités tout en contribuant au bien-être général de tous.

Cette initiative renforce non seulement les effectifs des sapeurs-pompiers, mais témoigne également de notre volonté de promouvoir la solidarité et la cohésion sociale à une échelle plus large.

Assurer l'égalité de traitement au sein de notre entreprise

L'égalité de traitement entre tous nos collaborateurs est une évidence pour l'entreprise. Le Groupe a obtenu en France une note globale de 99/100 en 2024 pour l'index de l'égalité professionnelle Femmes-Hommes défini par le ministère du travail, en constant progrès depuis 2020. Saur cherche à promouvoir des politiques de recrutement et de gestion des carrières qui permettent d'augmenter la parité au sein de nos équipes, et de créer un climat d'épanouissement pour l'ensemble de nos collaborateurs et collaboratrices.



Fondé en 2018, le réseau Ell'Eau a pour principal objectif de favoriser la mixité professionnelle. Que ce soit par le recrutement, l'accompagnement des carrières ou encore le changement des mentalités, l'ensemble des ambassadeurs et ambassadrices est persuadé que la mixité est un levier de performance, d'attractivité, de créativité et de bien-être.

LA RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'ENVIRONNEMENT (STEU \geq 10 000 EH)

Rappel réglementaire et contexte :

La démarche RSDE a été initiée en 2002 suite à la Directive Cadre sur l'eau du 23/10/2000 avec pour objectif le retour au bon état des masses d'eau et la réduction ou la suppression des rejets de substances prioritaires.

Après un premier bilan de l'INERIS en 2007, il a été constaté un manque de connaissances sur les émissions de certains micropolluants, ce qui a conduit à une première campagne de recherche et d'analyses à partir de 2012.

L'analyse de l'ensemble des données collectées dans le second bilan de l'INERIS en mars 2016 a conduit à :

- Redéfinir une liste de substances à surveiller,
- Modifier les NQE (Normes de Qualité Environnementale) et les règles de calcul des substances significatives,
- Cibler les molécules à considérer pour enclencher un diagnostic amont afin de rechercher l'origine des substances significatives. (Micropolluants significativement présent).

La note technique relative à la surveillance des micropolluants est parue le 19 août 2016.

Cette note prévoit:

- La surveillance des micropolluants sur l'eau brute (point Sandre A3) et sur l'eau traitée rejetée au milieu naturel (point Sandre A4)
- La réalisation d'une première campagne d'analyses complète en 2018, suivie ensuite de campagnes en 2022, 2028 et 2034 (6 analyses sur l'eau brute + 6 sur l'eau traitée).
- La réalisation d'un diagnostic micropolluants sur le réseau en amont de la station d'épuration si des substances significatives étaient retrouvées dans les effluents.

La réalisation du diagnostic comporte les grandes étapes suivantes :

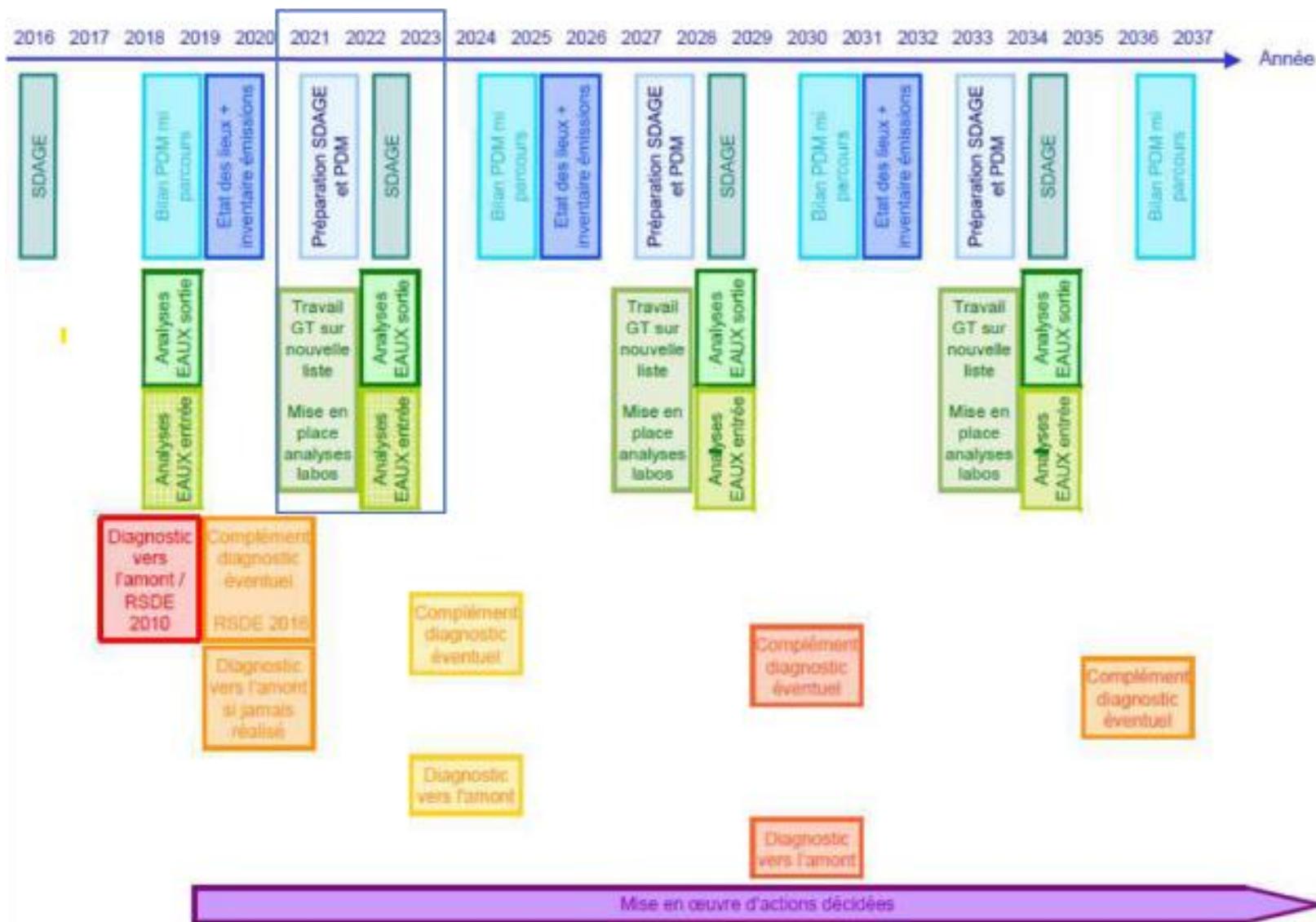
- La réalisation d'une cartographie du réseau de la STEU permettant de sectoriser les contributeurs potentiels de micropolluants, compte-tenu de la bibliographie disponible ;
- L'identification des émissions potentielles par type de contributeur ;
- La réalisation éventuelle d'analyses complémentaires pour affiner l'analyse des contributions par substance et par contributeur ;
- La proposition d'actions visant la réduction des émissions de micropolluants, associées à un calendrier de mise en œuvre et à des indicateurs de réalisation ;
- L'identification des micropolluants pour lesquelles aucune action n'est réalisable compte-tenu soit de l'origine des émissions du micropolluant (ex : levier d'action existant mais uniquement à l'échelle nationale pour les particuliers), soit du coût démesuré de la mesure à mettre en place.

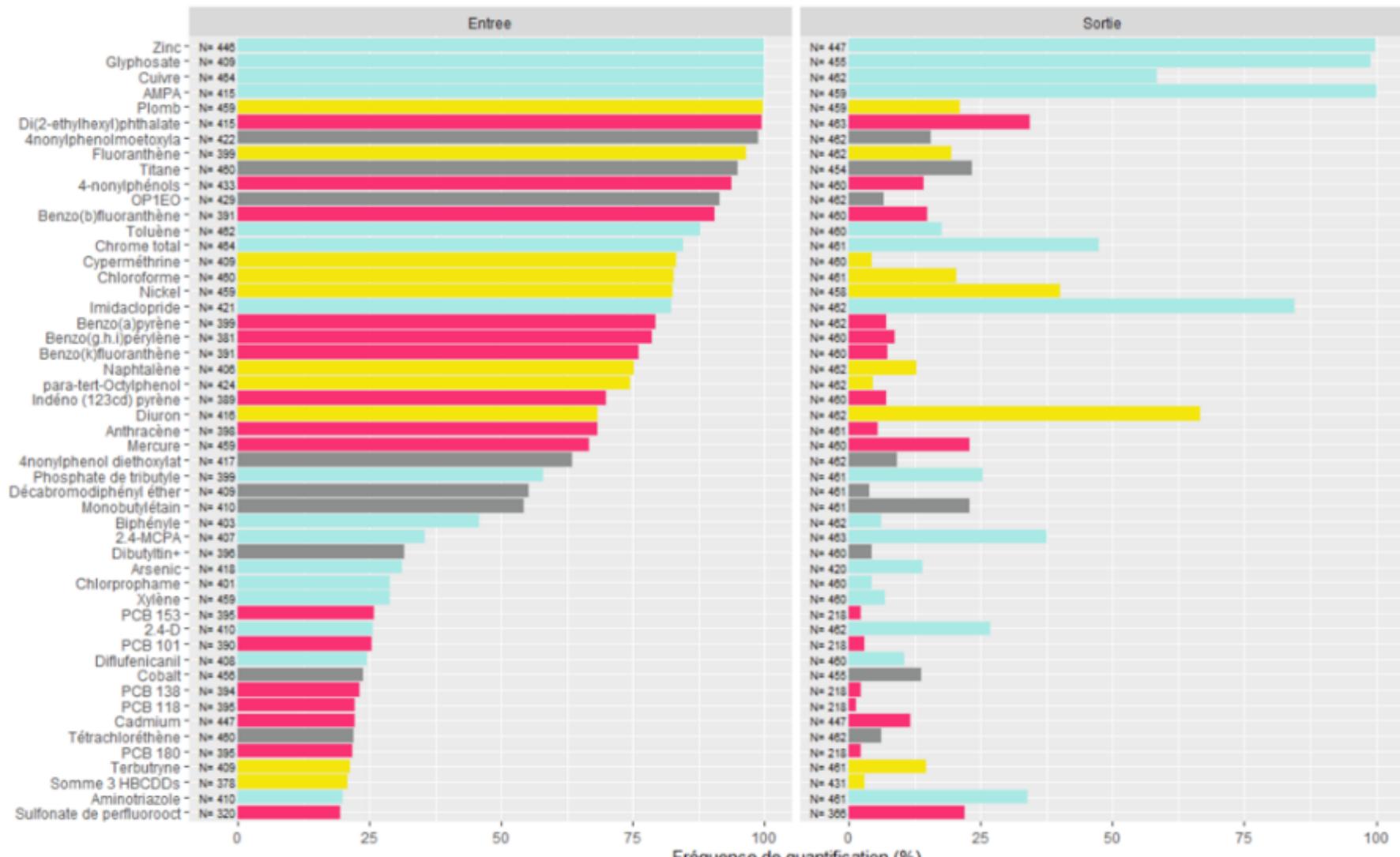
Ce diagnostic est à réaliser dans les 2 ans suivants les campagnes d'analyses de 2018 et 2022.

Une note complémentaire a été publiée en janvier 2022, elle reprécise les modalités d'application de la note de 2016 avec des préconisations techniques et la nécessité de vérifier la procédure complète, notamment avec des blancs.

Elle fournit également une liste de molécules optionnelles qui pourraient être à analyser en complément des molécules obligatoires de 2016, par décision du préfet dans l'arrêté RSDE de la STEU.

Calendrier de l'action RSDE





'N' correspond au nombre de stations ayant mesuré la substance

Fréquences de quantification en entrée et en sortie pour les substances quantifiées dans les eaux en entrée de 20 % ou plus des stations selon Bilan INERIS (campagne RSDE STEU 3 2017-2020)

LA REUT ; UN BESOIN, UNE ALTERNATIVE, UNE SOLUTION ENVIRONNEMENTALE DURABLE.

Réutilisation des eaux usées traitées

Nous fournissons un accompagnement technique et administratif aux collectivités pour mener à bien leurs projets de REUT :

études d'opportunité, de pré-faisabilité, demandes d'autorisation, conception, réalisation, exploitation d'une filière REUT et élaboration du dossier de subventions.

Vous souhaitez

- Protéger la ressource en période de sécheresse 
- Maintenir les différentes activités 
- Avoir une meilleure connaissance de ses besoins en eau 
- Rassembler et impliquer les acteurs de l'eau 

Vos bénéfices

-  Réduire les pressions quantitatives sur la ressource et préserver durablement vos ressources en eau
-  Soutenir les zones humides et/ou les nappes avec la possibilité de lutter contre les intrusions salines en zones littorales
-  Pérennisation de certains usages y compris en période de tension hydrique

Comment ça marche ?



Cadrage des besoins et l'identification des cas d'usages applicables



Étude d'opportunité et de pré-faisabilité



Réalisation et dépôt d'un dossier d'autorisation en préfecture



Aide à la constitution du dossier de subvention auprès des organismes financiers



Dimensionnement et chiffrage approfondi de l'installation et du projet



Mise en place de la filière de traitement REUT et exploitation



2 LE CONTRAT

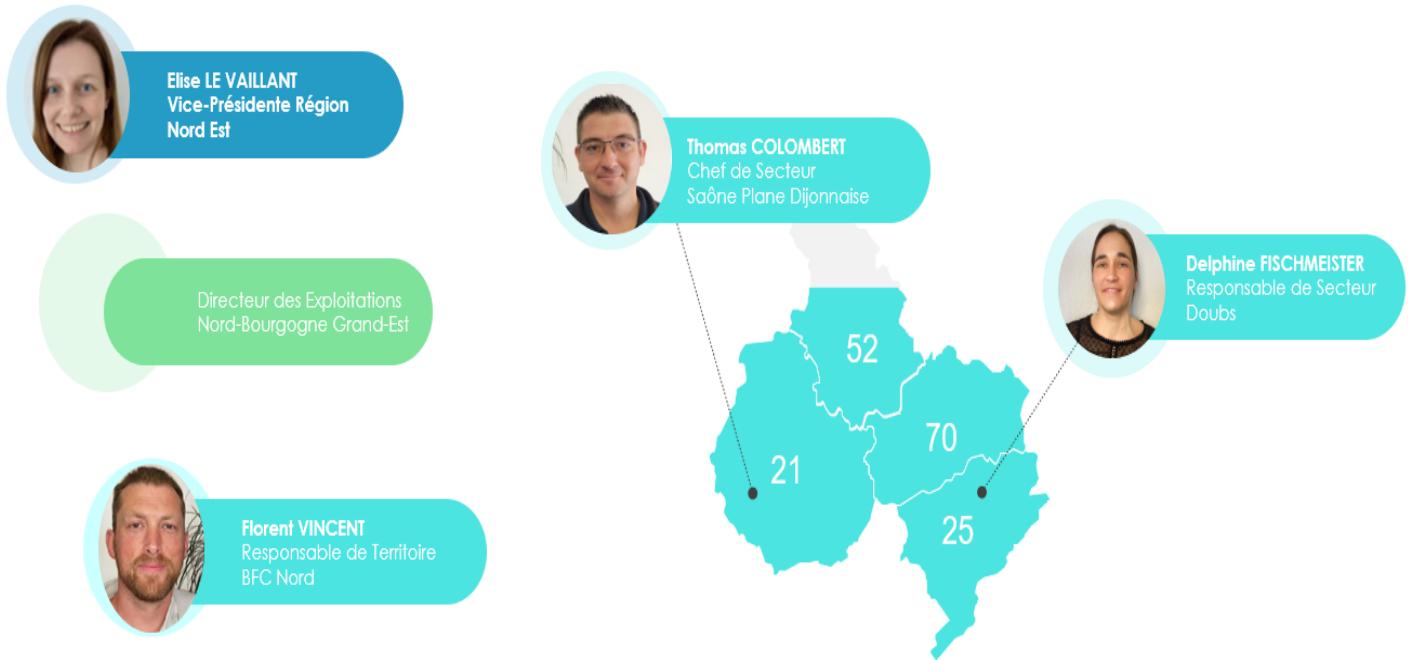
Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation

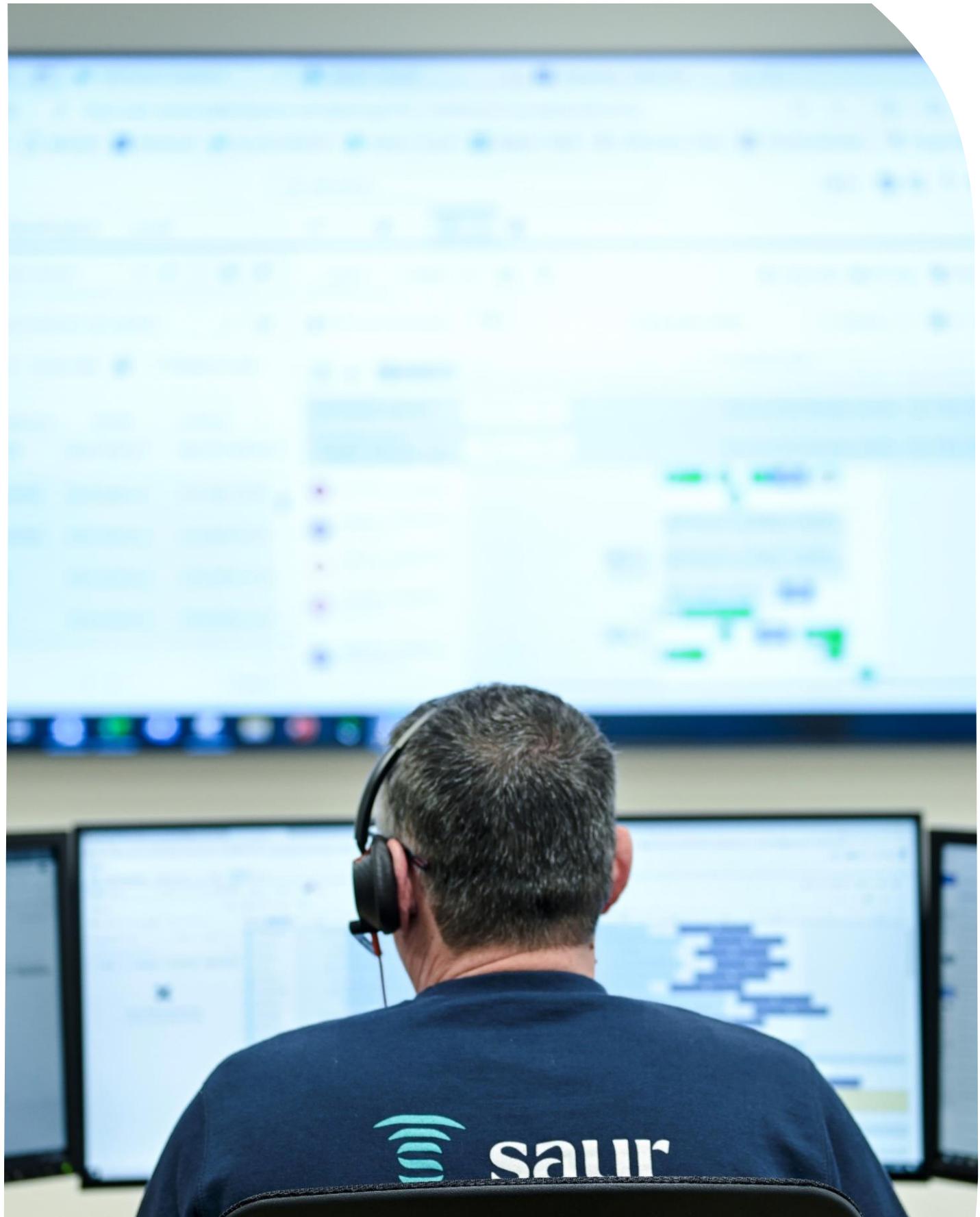
LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'assainissement du contrat DSP LUXEUIL LES BAINS - EU est délégué à SAUR dans le cadre d'une Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 juillet 2023, arrivera à échéance le 30 juin 2030.

LES REPRESENTANTS DU CONTRAT

TERRITOIRE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ NORD





3 L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Les temps forts et les chiffres clés de l'année d'exercice

LES CHIFFRES CLES



411 400 m³ assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur = volume commune LUXEUIL +BA116
(volume SAINT SAUVEUR et FROIDECONCHE en cours de consolidation)

4 189 branchements raccordés dont **2394** pour LUXEUIL, **917** pour Froideconche et **878** pour Saint Sauveur

2,7 €TTC/m³ Au 1er janvier 2025 pour une facture de 120 m³



76,127 kmL de réseau dont :

- **57,039 kmL** de réseau Eaux Usées
- **19,088 kmL** de réseau Eaux Pluviales

1 742 ml hydrocurés avec moyens lourds

6 interventions de débouchage



1 station d'épuration

19 500 équivalent habitants (EH)

5 Poste(s) de relèvement



12,5% des bilans réalisés sont conformes



2 162 759 m³ d'effluents épurés

77,756 tMS de boues évacuées



COMPARATIF DES CHIFFRES CLES AVEC L'ANNEE ANTERIEURE

Volumes	2023	2024	Evolution N/N-1
Volumes assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur (m ³)	383 698 (= volume annuel Froideconche 72 096 m ³ + volume annuel Saint Sauveur 60 321 m ³ + volume semestriel Luxeuil 251 281 m ³)	411 400 (= volume Luxeuil + BA 116 car Volumes Saint SAUVEUR et FROIDECONCHE en cours de consolidation)	23,12%
Volumes épurés (m ³)	2 273 310	2 162 759	-4,86%

Patrimoine	2023	2024	Evolution N/N-1
Nombre de stations	1	1	-
Nombre de branchements raccordés Luxeuil + Froideconche + Saint Sauveur	4 256	4 189	-1,57%
Linéaire de réseau total (kml) Luxeuil + CCPLx	76,387	76,127	-0,34%
Linéaire de réseau Eaux Usées (kml) Luxeuil + CCPLx	60,073	57,039	-5,05%
Linéaire de réseau Eaux Pluviales (kml) Luxeuil + CCPLx	16,314	19,088	17%

Interventions	2 ^{ème} semestre 2023	2024	Evolution N/N-1
Nombre d'interventions de débouchage Luxeuil + CCPLx	3	6	100%
Linéaires total hydrocurés sur le réseau (ml) Luxeuil + CCPLx	1 444	1 742	20,64%

Qualité du traitement	2 ^{ème} semestre 2023	2024	Evolution N/N-1
Quantité de boues évacuées (tMS)	54,848 tMS	77,756 tMS	41,77%
Nombre de bilans 24h réalisés	12	24	100%
Nombre de bilans 24h conformes	12	3	-75%
Taux de conformité du contrat	17%	12,5%	-26,47%

Prix de la facture	2 ^{ème} semestre 2023	2024	Evolution N/N-1
Prix de l'eau (€ TTC / m ³)	2,86	2,7	-5,59%

Pour l'année 223 : SAUR ayant pris l'exploitation au 1^{er} juillet 2023, seuls les 12 bilans du deuxième semestre ont été réalisés par nos soins.

Avis de confidentialité - Ce document contient des informations confidentielles, toute diffusion ou reproduction relève de la responsabilité de son destinataire.

LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

>> La station est jugée non conforme en raison des rendements d'abattement non atteint pour tous les paramètres. En raison de la présence importante d'eaux claires parasites en période pluvieuse ou de nappe haute, l'effluent brut est très dilué rendant les rendements d'élimination difficilement atteignables. Des études et des travaux doivent être engagés par les communes de FROIDECONCHE, LUXEUIL et SAINT SAUVEUR pour réduire les apports d'eaux parasites.

>> Réunion DDT, CG70, Police de l'Eau, Agence de l'Eau le 18/03/2024 sur les problèmes de non-conformité de la STEU.

>> Réunion avec Police de l'eau dans le cadre de la présentation de l'étude diagnostic permanent le 10/04/2024.

>> Réunion avec Police de l'eau sur le réseau pour implantation des débitmètres sur le réseau intercommunal le 10/04/2024.

>> Finalisation de la convention entre SAUR, la CCPLx et la BA116.

>> Des échanges ont eu lieu en 2024 avec les représentants de l'abattoir. Toutefois, la convention de rejet n'est toujours pas signée.

- Un échange et une visite des installations de SYMETRI ont eu lieu en présence de la CCPLx pour l'établissement d'une convention de rejet qui est en cours de finalisation.

>> Des échanges ont eu lieu entre SAUR et CCPLx pour permettre le renouvellement de l'automate de la file Eau de la STEU. Un accord a été trouvé et les travaux seront réalisés début 2025.

>> A la demande de CCPLx, SAUR a établi un devis relatif aux équipements à prévoir pour être prêt à raccorder un groupe électrogène en urgence à la STEU de LUXEUIL en cas de rupture prolongée de l'alimentation électrique.

>> Signature Avenant 2 – Modification de l'implantation de SAUR – validé le 23/01/2025.

>> CONSTAT 2024 EN EXPLOITATION A LA STEU :

- Nécessite beaucoup d'interventions avec des pannes sur organes structurants liées à un manque entretien les années antérieures : centrifugeuses – grappin – 3 pompes de recirculation – moteur dégrilleur – agitateur – surpresseur eau industrielle

- Dysfonctionnement automate de la STEP file eau le 28/02/2024 : carte alimentation automate HS remplacée en urgence dans la journée.

- Maintenance importante des équipements de recirculation (pompe et barres de guidage) ayant nécessité une modification du fonctionnement de la station le 03/09/2024.

>> CONSTAT 2024 SUR LES RESEAUX :

- Constat du 06/09/2024 : suite à inspection des regards dans MORBIER : mise en évidence des travaux d'étanchéité et de réhausse de tampons à traiter en urgence pour limiter l'apport d'ECP.

- 26/09/2024 : Appel personnel de la carrière pour signaler la présence inhabituelle d'un rejet chargé dans le fossé de rejet de la STEP. La mise en place d'un dégrilleur automatique sur les effluents by passés en tête de station serait nécessaire.

>> Arrêt de l'injection de Chaux pour les boues pour cause :

- Boues respectent les analyses (pH).
- Chaux pour uniquement filière épandage.
- Pour compostage pas d'obligation de pH.

LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

>> Détail des interventions de travaux sur les réseaux engagés par la commune de LUXEUIL en 2024 :

- Travaux d'extension du réseau au lotissement du Chatigny

>> Détail des interventions de SAUR dans le cadre des obligations contractuels 2024 :

- Finalisation de janvier à octobre 2024 de la campagne de la géolocalisation des réseaux.
- Installation de 3 capteurs d'encrassements sur le réseau de collecte des eaux usées de la commune de LUXEUIL : avenue jean Moulin (en-dessous du collectif), rue Edouard Herriot (en bas de la rue), rue Saint-Exupéry (en dessous des collectifs)
- Travaux sur le réseau Intercommunale CCPLx :
 - ➔ Installation débitmètre en sortie de FROIDECONCHE
 - ➔ Installation débitmètre rue des Prés à SAINT SAUVEUR
 - ➔ Installation débitmètre rue André Colin à LUXEUIL
 - ➔ Installation débitmètre D6 à LUXEUIL
- Travaux sur le réseau de collecte de la commune de LUXEUIL, 4 équipements de mesures installés :
 - ➔ Avenue des Thermes - DO n°1
 - ➔ Avenue des Thermes - DO n°2 en attente
 - ➔ Avenue des Thermes - DO n°3
 - ➔ Rue Edouard Herriot - DO (rejet dans le Breuchin)
- Réalisation d'une analyse de risque de défaillance en 2024 sur les 5 PR et actualisation sur la station d'épuration.
- Actualisation du manuel d'autosurveillance en 2024.
- Mise en place d'équipements de mesure au niveau des 5 postes de relevage = dispositif servant de référentiel pour identifier, ou pas, des dégagements d'H₂S source de corrosion des métaux.
- Intervention campagne annuelle dératisation réalisée semaine 45 (4 ou 08/11/2024)
- Intervention de AMP pour le CDA le 14/11/2024.

>> Détail des interventions de SAUR dans le cadre du Fond Travaux engagés en 2024 :

Commune	Date	Adresse	Nombre de regard
LUXEUIL LES BAINS	21/02/2024	Rue Edouard Herriot (juste après petit rond-point)	1
LUXEUIL LES BAINS	21/02/2024	17 rue des Fontaines	1
LUXEUIL LES BAINS	21/02/2024	7 rue Mozart	1
LUXEUIL LES BAINS	21/02/2024	Face au 9/10 rue de Beauregard	1
LUXEUIL LES BAINS	08/2024	2 et 4 rue de la Madeleine	2
LUXEUIL LES BAINS	08/2024	70 rue Aristide Briand	1
LUXEUIL LES BAINS	08/2024	28 rue Pasteur	1
LUXEUIL LES BAINS	08/2024	35 rue Pasteur	1



4 LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Station d'épuration	1
Capacité épuratoire (eq Hab)	19 500
Postes de relevage commune de LUXEUIL	5



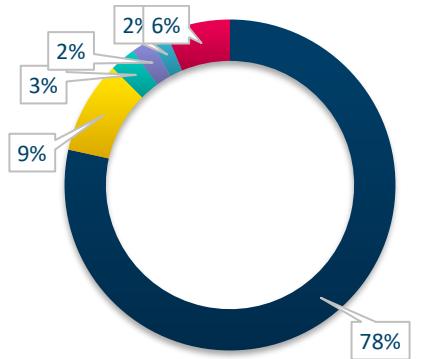
LE RESEAU DE LUXEUIL+CCPLx

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement.

2024	
Linéaire total amont et aval de la station de réseau d'eaux usées (kml)	57,039
Linéaire de réseau Eaux Pluviales (kml)	19,088

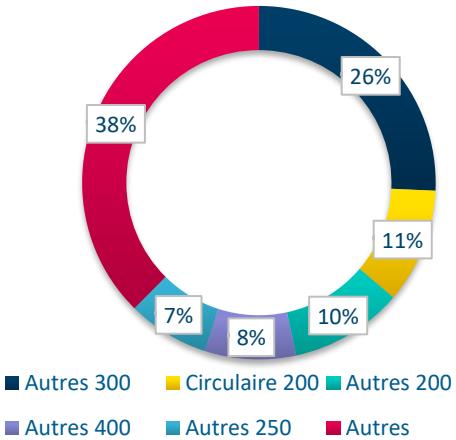
Dans les graphiques de répartition des linéaires par diamètres et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées.

Répartition par matériau



Matériau	Valeur (%)
Béton	78,43
PVC	9,05
PP SN16	2,54
PVC CR8	2
Fonte	1,67
Autres	6,31

Répartition par diamètre



Diamètre	Valeur (%)
Autres 300	25,73
Circulaire 200	10,53
Autres 200	10,36
Autres 400	8,33
Autres 250	7,48
Autres	37,57



5 LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

VOS BRANCHEMENTS

Total	2023	2024	Evolution N/N-1
Branchements Luxeuil + Froideconche + Saint Sauveur	4 256	4 189	-1,57%

Cette répartition prend en compte les branchements en service (actif, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : correspond à l'ensemble des canalisations et d'équipements qui connecte la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées (et éventuellement pluviales) au réseau de collecte intérieur d'un client.

Le Client : Personne physique ou morale qui utilise de l'eau et a au moins un contrat d'abonnement avec le service de distribution d'eau. Un client peut posséder plusieurs branchements. C'est le cas notamment des mairies qui possèdent une salle des fêtes, un stade, un cimetière etc.

Le Contrat Abonné : Il s'agit du nombre de contrats souscrit. Un client peut signer un ou plusieurs contrats.



LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

L'assiette d'assujettissement : La redevance d'assainissement est calculée en fonction de tous les volumes d'eau prélevés par les usagers, que ce soit à partir du réseau public de distribution ou d'autres sources privées telles que puits. Les volumes suivants sont les volumes assujettis à l'assainissement après application des coefficients correcteurs.

Volumes assujettis à l'assainissement	2023	2024	Evolution
Total de la collectivité	383 698 *	411 400**	23,12%

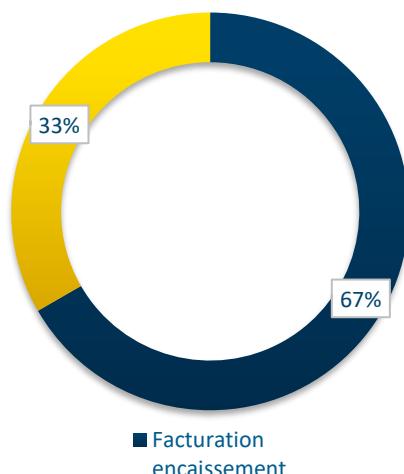
*volume annuel Froideconche 72 096 m³ + volume annuel Saint

Sauveur 60 321 m³ + volume semestriel Luxeuil 251 281 m³

**volume Luxeuil + BA 116 car volumes Saint SAUVEUR et FROIDECONCHE en cours de consolidation

LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS RECUES

Motifs de réclamations (tous modes de transmission)	2ème semestre 2023	2024
Facturation encaissement	0	4
Qualité de service	0	2

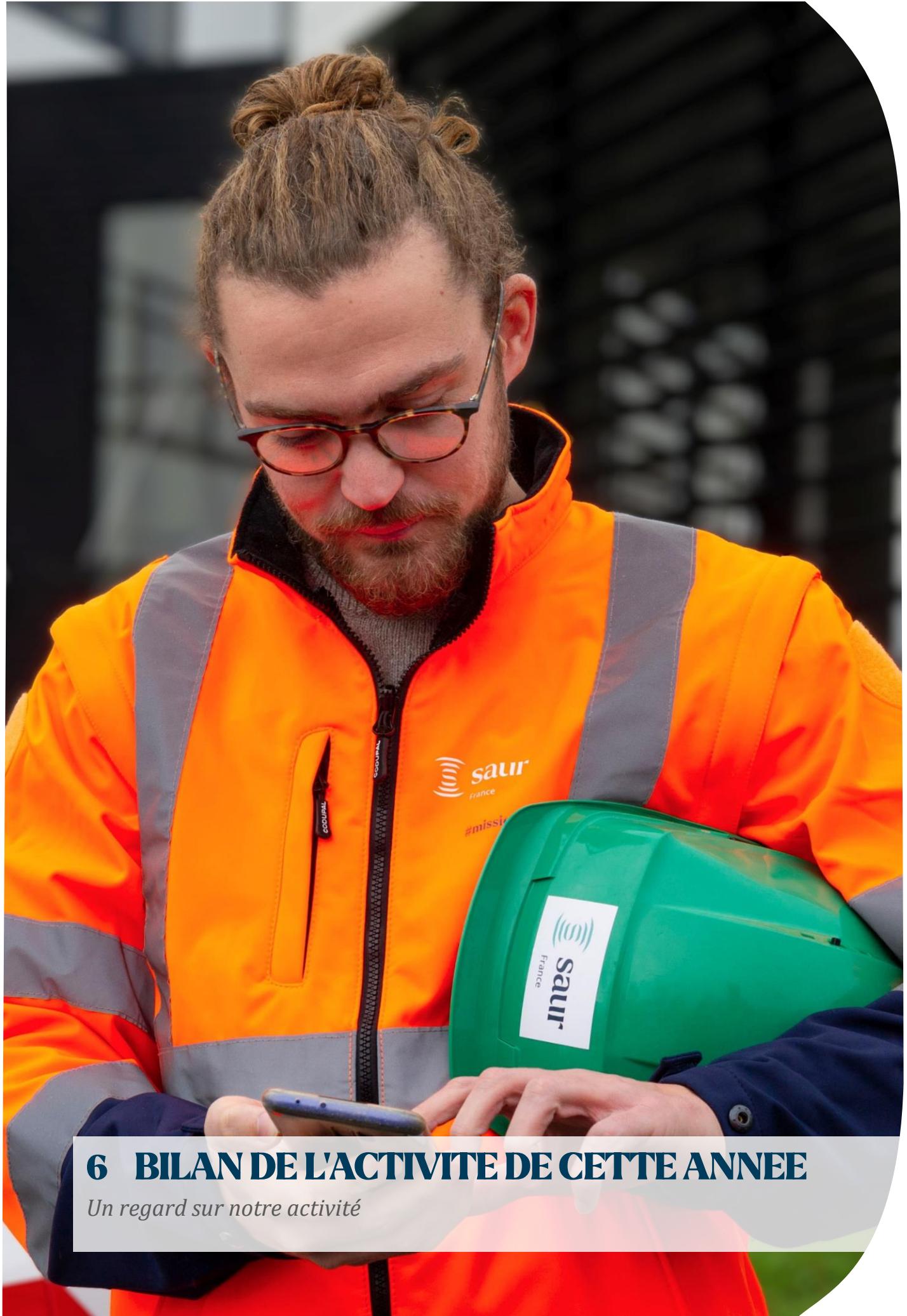


Nombre de réclamations écrites (mail ou courrier) reçues en 2024
1

TARIF AU 1^{ER} JANVIER 2025 POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M³

Tarif de l'Assainissement	
Abonnement, part SAUR	32,66 € HT
Abonnement, part collectivité	30,00 € HT
Consommation, part SAUR	1,0010 € HT
Consommation, part collectivité	0,9200 € HT
Montant de la redevance	
Consommation Part Performance (Agences de l'eau) et de la Redevance modernisation des réseaux (Agences de l'eau)	0,0100 € HT
TVA	10%
Prix total pour 120 m ³	323,81 € TTC
Soit 2,70 € TTC/m ³	

Les factures 120m³ sont fournies en annexes.



6 BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

Bilan de la qualité du traitement

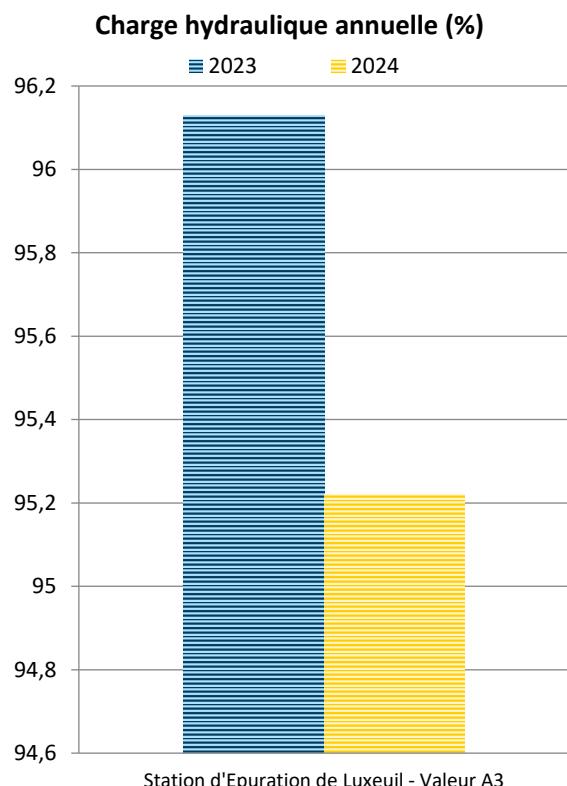
La charge hydraulique annuelle

Charge hydraulique annuelle = moyenne [Volumes entrants journaliers (m^3/j) / Débit nominal* de la station (m^3/j) x 100].

SAUR étant exploitant que depuis le deuxième semestre 2023, les données SANDRE du premier semestre 2023 ont été récupérées sur le portail de l'agence de l'eau.

Selon les volumes journaliers enregistrés au débitmètre en entrée A3 de la station

Libellé de l'installation	2023	2024
Station d'Epuration de Luxeuil	96,13%	95,22%



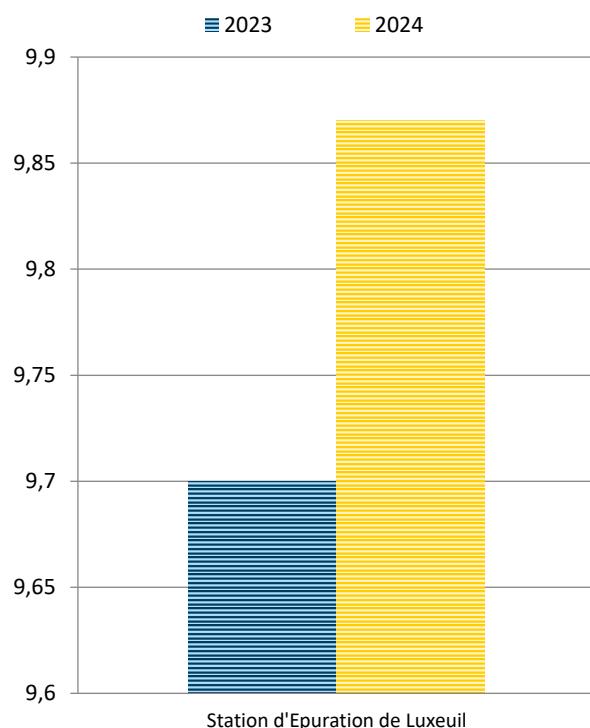
*Charge nominale définie dans l'acte préfectoral de la station

La charge polluante annuelle

Charge polluante annuelle = moyenne [(Volumes entrants journaliers (m^3/j) x concentration DBO5 (mg/l) /1000) / capacité nominale* DBO5 de la station x 100].

Libellé de l'installation	2023	2024
Station d'Epuration de Luxeuil	9,7%	9,87%

Charge polluante annuelle DBO5 (%)



* Charge nominale définie dans l'acte préfectoral de la station

Les volumes d'effluents épurés

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2023 m ³	2024 m ³
Station d'Epuration de Luxeuil	Entrée	2 280 765	2 265 329
	Sortie	2 273 310	2 162 759

LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie calculées à partir de la facturation du distributeur pour l'ensemble du contrat au cours de l'exercice, et prennent en compte toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages.

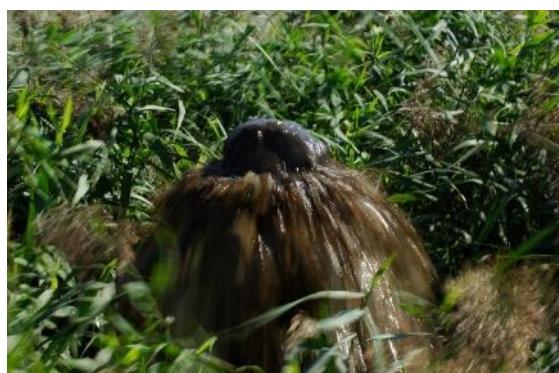
	2ème semestre 2023	2024
Consommation en KWh	271 084	402 613

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO2, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, SAUR a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de déceler d'éventuelles dérives

LES BOUES ET LES SOUS-PRODUITS

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (exemple : boue primaire, boue physico-chimique, boue biologique, boue mixte,...)



Production de boues

Libellé de l'installation	2023 (tMS)	2024 (tMS)
Station d'Epuration de Luxeuil	57,606	77,214

Evacuation des boues

Libellé de l'installation	Destination	2023 (tMS)	2024 (tMS)
Station d'Epuration de Luxeuil	Boues traitées évacuées vers compostage produit (F)	54,848	77,756

Les sous-produits : Refus de Dégrillage

Libellé de l'installation	Destination	2023 (Kilogrammes)	2024 (Kilogrammes)
Station d'Epuration de Luxeuil	Refus dégrillage évacué vers incinération (F)	3 540	2 939

Les sous-produits : Sables

Libellé de l'installation	2023 (Kilogrammes)	2024 (Kilogrammes)
Station d'Epuration de Luxeuil	0	1018

Les apports extérieurs

Libellé de l'installation	Origine	2ème semestre 2023 (Mètre cube)	2024 (Mètre cube)
Station d'Epuration de Luxeuil	S12 - Apport extérieurs matières de vidange - Mètre cube (en m³)	192	345.34
Station d'Epuration de Luxeuil	S13 - Matières de curage - Mètre cube (en m³)	7	0
Station d'Epuration de Luxeuil	S5 - Apport Boues extérieures - KGMS (en kg matière sèche)	0	0
Station d'Epuration de Luxeuil	S5 - Apport Boues extérieures - M3 (en m³)	0	0
Station d'Epuration de Luxeuil	S5 - Apports extérieurs de boues - Kg (en kg)	0	0
Station d'Epuration de Luxeuil	S7 - Apports extérieurs huiles/graisses - Mètre cube (en m³)	99	0



7 LA QUALITE DU TRAITEMENT

La qualité du traitement, notre priorité

Pour mieux comprendre :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité effectuée par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas inclus dans le présent rapport, car il ne nous a pas été communiqué avant la rédaction de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être transmise à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1. Ces modifications réglementaires, fondées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement, peuvent expliquer des changements de conformité.

Nous sommes à votre disposition pour expliquer ces évolutions.

DETAIL DE LA CONFORMITE PAR SYSTEME DE TRAITEMENT

Nombre de bilans 24h acceptables par système de traitement

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Libellé de l'installation	2 ^{ème} semestre 2023	2024
Station d'Epuration de Luxeuil	12	24



Taux de conformité par système de traitement

Libellé de l'installation	2 ^{ème} semestre 2023	2024	Evaluation de la conformité par l'exploitant
Station d'Epuration de Luxeuil	17%	12,5%	Non Conforme

Le taux de conformité est calculé en divisant le nombre de bilans acceptables et conformes par le nombre total de bilans acceptables par système de traitement.

Un grand nombre de bilan est non conforme en raison de la dilution de l'eau brute par les eaux claires parasites qui diluent la pollution brute et ne permet pas d'atteindre la conformité du rejet qui s'exprime en concentration ET rendement.



8 LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Bilans des interventions d'exploitations

	2024
Hydrocurage préventif sur réseau avec moyens lourds (ml)	1 742
Donc :	
Hydrocurage préventif programmé sur réseau (ml)	1 742

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc.).

	2024
Linéaires contrôlés par passage caméra (ml)	1742
Nombre de débouchages du réseau	6
Nombre de nettoyage des postes de relevage	13
Nombre de nettoyage à la STEU	2
Nombre de curage d'avaloirs et grilles	450

Les passages caméra

Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.

Les casses sur conduites et sur branchements

	2023	2024
Nombre de casses sur conduites	1	1
Nombre de casses sur branchements	0	1

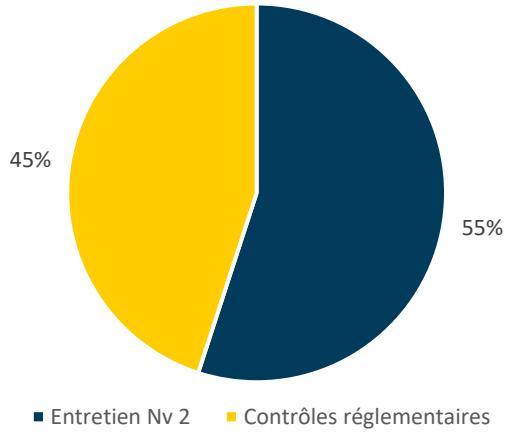


LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance ont pour but de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, un équipement ou du matériel dans un état spécifié, ou de leur restituer les caractéristiques de fonctionnement requises.

Répartition des interventions de maintenance selon leur type

Interventions	2ème semestre 2023	2024
Entretien niveau 2	16	59
Contrôles réglementaires	1	49



Les interventions de contrôles réglementaires ont pour objectif de vérifier la conformité des installations et des équipements suivants, dans le but de garantir la sécurité du personnel :

- installations électriques
- systèmes de levage
- ballons anti-béliers

Les interventions d'entretien de niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages ...). Ce type d'entretien n'est pas abordé dans le rapport.

Les interventions d'entretien de niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective de **complexité moyenne** (réparations réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements). L'entretien 2ème niveau n'inclut pas les opérations de renouvellement dans le cadre du compte de renouvellement et/ou du programme de renouvellement

Les contrôles métrologiques : ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs ...) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.

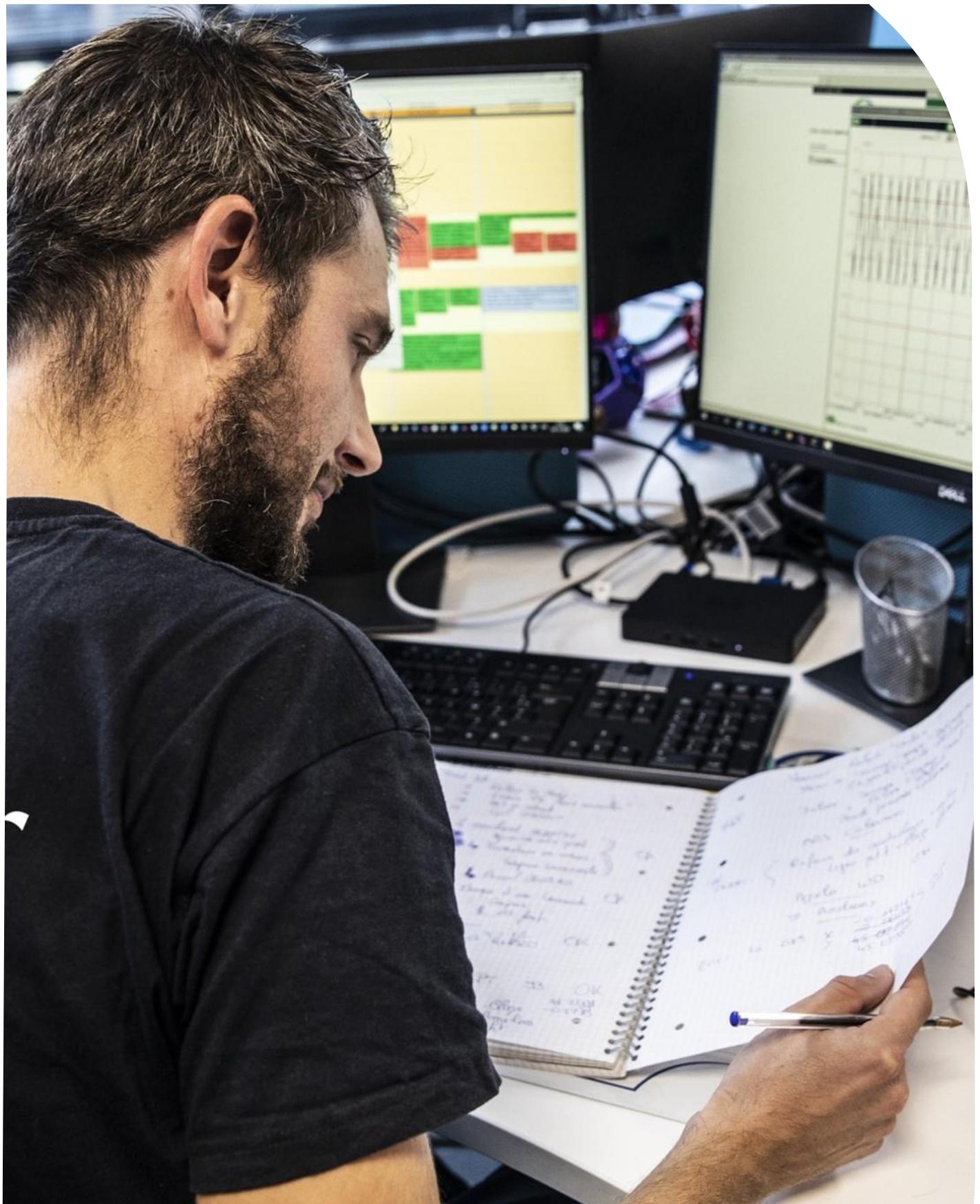


Répartition des interventions de maintenance selon leur nature curative ou préventive.

Type	2ème semestre 2023	2024
Curatif	15	48
Préventif	1	11

Les interventions de maintenance peuvent être soit de nature :

- **curative**: opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne.
- **préventive**: opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.



9 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2024

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	VP.211 : Nombre de bilans 24h acceptables	VP.210 : Nombre de bilans 24h acceptables et conformes	VP.176 : Charge entrante en DBO5
12,5	24	3	115,52 Kg/j
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Donnée de Consolidation de l'indicateur P254.3	Donnée de Consolidation de l'indicateur P254.3	Donnée de Consolidation de l'indicateur P254.3

QUALITE DES REJETS	
P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	VP.208 : Quantité totale de boues évacuées par des filières conformes à la réglementation
100%	77,756 tMS
Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. La filière est conforme selon deux critères : - Transport des boues effectué conformément à la réglementation en vigueur. - Filière de traitement autorisée ou déclarée	Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. (telles que les boues curées, les lixiviats, les graisses, etc.). Donnée de Consolidation de l'indicateur P206.3

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.0 : Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration
2 Autorisation de rejets	77,756 tMS
Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité. La donnée est fournie selon la base d'information en notre possession.	Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. (telles que les boues curées, les lixiviats, les graisses, etc.).

PERFORMANCE DE RESEAU		
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	VP.077 : Linéaire total de réseau de collecte (hors branchemet) situé à l'amont des stations d'épuration y compris le réseau d'eau pluvial	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
92/120 points	76,127 km	60/120 points
Voir le détail de l'indice dans le chapitre concerné.	Données de consolidation de l'indicateur P202.2.	Voir le détail de l'indice dans le chapitre concerné.

PERFORMANCE DE RESEAU		
VP.186 : Charge de DBO5 collecté estimée sur le contrat	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées. <u>Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif</u>	Nombre de branchements desservis sur le périmètre du contrat (raccordés et raccordables)
598,68 Kg/j	100%	4 867 branchements
Contrairement à la charge totale moyenne collectée, cette valeur est basée sur la production en DBO5 de la population estimée du périmètre du contrat, sachant que chaque habitant produit environ 0.06kg de DBO5 par jour. Données de consolidation de l'indicateur P255.3.	Le taux est déterminé en divisant le nombre d'abonnés desservis par le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant du service d'assainissement collectif. Il est important de noter que cet indicateur ne tient compte que du nombre de branchements effectivement raccordés, et non du nombre potentiel de branchements raccordables.	Données de consolidation de l'indicateur P201.1.

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées <u>Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif</u>	VP.140 : Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N	VP.077 : Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial)
0,01%	0,031 km	57,039 km
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchemet) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées.	Données de consolidation de l'indicateur P253.2.	Données de consolidation de l'indicateur P253.2.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers <u>Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif</u>	Nombre de demandes d'indemnisations déposées donnant lieu à dédommagement ou contentieux	P252.2 : Nombre de points noirs pour 100 km de réseau	VP.046 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage
N.R.	N.R.	0	0 points noirs
Le taux est calculé en divisant le nombre de demandes par le nombre d'habitants desservis.	Donnée fournie par la collectivité. Données de consolidation de l'indicateur P251.1.	Permet de caractériser la sensibilité structurelle du réseau	Est appelé « points noirs » tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative) quel que soit sa nature ou le type d'intervention. Données de consolidation de l'indicateur P252.2.

SERVICE A L'USAGER		
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m³ pour 120 m³ au 01/01/N+1	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m³ pour 120 m³ au 01/01/N
9 978 habitants	2,7 €	2,86 €
Cette estimation décompte le nombre de personne desservies par le service y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.	Prix au m ³ provenant de la facture 120 m ³ au 01 janvier de l'année suivant l'exercice.	Prix au m ³ provenant de la facture 120 m ³ au 01 janvier de l'année de l'exercice (concerne l'année précédente).

SERVICE A L'USAGER		
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	VP.268 : Montant des impayés au 31/12/2024	Chiffre d'affaires TTC facturé N-1 (hors travaux)
0,09 %	433,92 €	473 276 €
Ce taux est calculé en divisant le montant des impayés de l'année de l'exercice par le chiffre d'affaires (hors travaux) de l'année antérieure	Montant des impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1. (N étant l'année du RAD). Données de consolidation de l'indicateur P257.0.	Données de consolidation de l'indicateur P257.0.

SERVICE A L'USAGER		
P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 contrats abonnés	VP.056 : Nombre de contrats abonnés raccordés	VP.003 : Nombre de réclamation écrites reçues par le délégataire
0,24 %	4 218 contrats abonnés	1 réclamations
Le taux est calculé en rapportant le nombre de réclamation selon le nombre de contrats abonnés divisé par 1000	Données de consolidation de l'indicateur P258.1	Données de consolidation de l'indicateur P258.1

SOLIDARITE		
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif <u>Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif</u>	VP.068 : Volumes des eaux usées consommés facturés	VP.119 : Montants des abandons de créances
0,0000 €	411 400 m³*	0 €
Cet indicateur doit être recalculé en divisant le montant des abandons de créance par les volumes facturés.	Données de consolidation de l'indice P207.0.	Données de consolidation de l'indice P207.0.

* volume Luxeuil + BA 116 car olumes Saint SAUVEUR et FROIDECONCHE en cours de consolidation



10 LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Améliorer votre patrimoine, une priorité

PROPOSITION D'AMELIORATION SUR LA STEU :

>> Au regard des volumes conséquent by passés en entrée de la station, il serait judicieux d'installer un dégrilleur automatique sur la canalisation de by-pass pour piéger les matières grossières (lingettes, papiers, déchets, cailloux, ...) préserver le milieu naturel.

>> Le remplacement de la batterie de condensateur est à prévoir.

>> Des travaux sont à prévoir pour permettre de réaliser l'entretien et la maintenance du dégrilleur des matières de vidange en sécurité.

PROPOSITION D'AMELIORATION SUR LE RESEAU :

>> La station est jugée non conforme en raison des rendements d'abattement non atteint pour tous les paramètres. En raison de la présence importante d'eaux claires parasites en période pluvieuse ou de nappe haute, l'effluent brut est très dilué rendant les rendements d'élimination difficilement atteignables. Des études et des travaux doivent être engagé par les communes de FROIDECONCHE, LUXEUIL et SAINT SAUVEUR pour réduire les apports d'eaux parasites.

>> Le suivi ponctuel des déversoirs d'orage de la commune de LUXEUIL par notre personnel met en évidence qu'il serait judicieux de réfléchir à une instrumentation de l'ensemble des déversoirs d'orages pour un meilleur suivi et une meilleure réactivité qui permettrait de limiter les rejets directs dans le milieu naturel et améliorer la connaissance des réseaux.

>> Suite à l'inspection des regards dans MORBIEF le 06/09/2024, des travaux d'étanchéité et de réhausse de tampons à traiter en urgence pour limiter l'apport d'ECP à la STEU.

ARRET DES RESEAUX 2G ET 3G :

Les réseaux 2G et 3G, notamment utilisés pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, seront progressivement arrêtés d'ici 2029, avec d'abord l'arrêt de la 2G entre fin 2025 et fin 2026 puis l'arrêt de la 3G entre fin 2028 et fin 2029. Cette évolution technologique implique donc le remplacement de certains équipements actuellement en service.

Vous êtes concernés par cette évolution et une partie de vos équipements sensibles (de télégestion assurant la surveillance 24h/24 de vos installations et de télérègle le cas échéant) doit faire l'objet d'un changement de technologie dès cette année.

Nous vous proposons de suivre un plan d'action s'appuyant sur les étapes suivantes :

- réactualisation des inventaires des installations et équipements concernés,
- chiffrage du coût de remplacement par des modèles compatibles 4G et 5G,
- définition du mode de financement et de mise en place des solutions de communication adaptées.

Afin de vous accompagner au mieux dans cette transition **vous serez contacté très prochainement par votre interlocuteur SAUR** qui vous expliquera en détail le niveau d'urgence pour votre territoire, l'impact du changement sur vos installations et les mesures de remplacement à engager pour garantir la continuité de service.

La commune de LUXEUIL et la CCPLx sont concernées par cette problématique d'arrêt des réseau 2G/3G sur les sites ci-dessous qui nécessiteront un renouvellement complet des équipements de télésurveillance :

- Déversoir d'orage situé rue Jean Jaurès (2029)
- Déversoir d'orage Luxeuil Fontaine (2029)
- Poste de relevage Parc situé rue Jean Moulin (2029)
- Poste de relevage situé rue Anatole France (2029)

Pour en savoir plus et comprendre plus largement quelles sont les conséquences de l'arrêt de la 2G et de la 3G pour votre territoire :

- la Fédération Française des Télécoms a publié récemment une FAQ <https://www.fftelecoms.org/nos-travaux-et-champs-dactions/reseaux/foire-aux-questions-sur-la-fermeture-des-reseaux-2g-et-3g/> ;
- l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) et la DGE (Direction générale des Entreprises) se tiennent également à votre disposition.



11 LE CARE

Le compte rendu financier sur l'année d'exercice

LE CARE

SAUR SAS

Compte annuel de résultat de l'exploitation

En Application du décret du 14 mars 2005

ANNEE 2024

COLLECTIVITE	LUXEUIL LES BAINS ASST
ACTIVITE	Assainissement

	En milliers d'euros	2023	2024	Ecart en %
PRODUITS		426,9	1 039,8	143,6
Exploitation du service		263,3	581,3	
Collectivités et autres organismes publics		127,0	373,3	
Travaux attribués à titre exclusif			6,5	
Produits accessoires		36,6	78,8	
CHARGES		438,8	1 065,7	142,9
Personnel		69,3	152,7	
Energie électrique		38,9	92,7	
Produits de traitement		12,1	26,9	
Analyses		1,4	4,2	
Sous-traitance, matières et fournitures		32,0	87,8	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		2,9	10,0	
Autres dépenses d'exploitation		42,4	78,5	
Télécommunications, poste et télégestion		1,3	1,9	
Engins et véhicules		15,5	28,8	
Informatique		15,5	29,0	
Assurances		1,0	1,8	
Locaux		5,5	9,8	
Divers		3,7	7,2	
Contribution des services centraux et recherche		34,0	73,5	
Collectivités et autres organismes publics		127,0	373,3	
Part collectivité		105,0	341,0	
Autres organismes publics		22,0	32,3	
Charges relatives aux renouvellements		56,2	116,3	
Pour garantie de continuité du service		15,1	27,8	
Programme contractuel		30,4	65,4	
Fonds contractuel		10,6	23,0	
Charges relatives aux investissements contractuels		16,7	34,0	
Charges relatives investissements du domaine privé		5,8	14,7	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux			1,1	
RESULTAT AVANT IMPOT		-11,8	-25,9	119,5
RESULTAT		-11,8	-25,9	119,5

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf : 02703001

Validé le 10/06/2025

(1) Si impôts locaux, taxes et redevances contractuelles ;
y compris redevance domaniale : département, région, Etat et redevance
d'occupation du domaine public de la collectivité.

METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de -.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) Produits

La rubrique "Produits" comprend :

- **Exploitation du Service** : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part délégataire) se rapportant à l'exercice.

- **Collectivités et autres organismes publics** : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

- **Travaux attribués à titre exclusif** : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

- **Produits accessoires** : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) Charges

Les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- **des Charges directement affectées au contrat** : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- **des Charges réparties entre les contrats** : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :

- des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
- des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.

- **des Charges économiques calculées** : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

Comme toute entreprise, la crise de l'énergie qui a démarré fin 2021 a impacté les contrats d'électricité de SAUR.

Les effets de cette crise de l'énergie ont été fortement limités en 2022 du fait de prises de positions sur les marchés de gros en amont de celle-ci.

La crise énergétique a impacté plus fortement les prix de l'électricité sur 2023 car davantage de volumes ont été réservés à des niveaux de prix de marché importants.

Au plus fort de la crise, en été 2022, les prix de marché de l'électricité ont pu être multipliés par 15.

SAUR a ainsi vu ses coûts de l'électricité augmenter en moyenne de +54% en 2023 par rapport à 2022. +15% en 2024 par rapport à 2023.

Cette augmentation moyenne n'est pas linéaire et est très disparate selon les profils de consommation.

En effet du fait des tensions d'approvisionnement en gaz et des risques de délestage lors des pointes, les prix en heures pleine et en hiver ont davantage augmenté que les prix en été et en heure creuses.

La dépense en électricité 2024 sur votre contrat est donc le résultat de cette situation (augmentation des prix, mix consommations été/hiver et HP/HC).

Le marché de l'électricité a fortement baissé depuis plusieurs mois mais est encore loin de son niveau pré-crise.

Du fait de l'inertie entre évolution des marchés de gros, négociation des contrats d'énergie et réception des factures d'électricité, la baisse de ces prix de marché se ne fera sentir qu'à partir de 2025.

3. Achats d'Eau :

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Déléguétaire dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

- Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

- Matières et Fournitures

Ce poste comprend :

- les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise,
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur,
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau,
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique,
- le matériel de sécurité,
- les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET),
- La contribution sociale de solidarité,
- la taxe foncière,
- les redevances d'occupation du domaine public.

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation),
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances,
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire,

- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle,
 - GAMEAU et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice,
 - PHILEAS, logiciel de gestion
 - COUPA logiciel des achats,
 - eSigis, logiciel de cartographie,
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
 - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire,
 - Les primes dommages ouvrages,
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu,
 - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite ci-avant, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale,
- les taxes (TVA),
- les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

12. Charges relatives aux Renouvellements :

En fonction des obligations liées au contrat, ce poste peut comprendre :

- « **Garantie pour continuité de service** » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé, les charges réelles d'entretien électromécanique et tous les contrôles de conformité réglementaires (électricité, organes sous pressions, levage, portes sectionnelles, ascenseurs, etc ...).

- "Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

- "Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements,
- Fonds contractuel d'investissements,
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire,
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

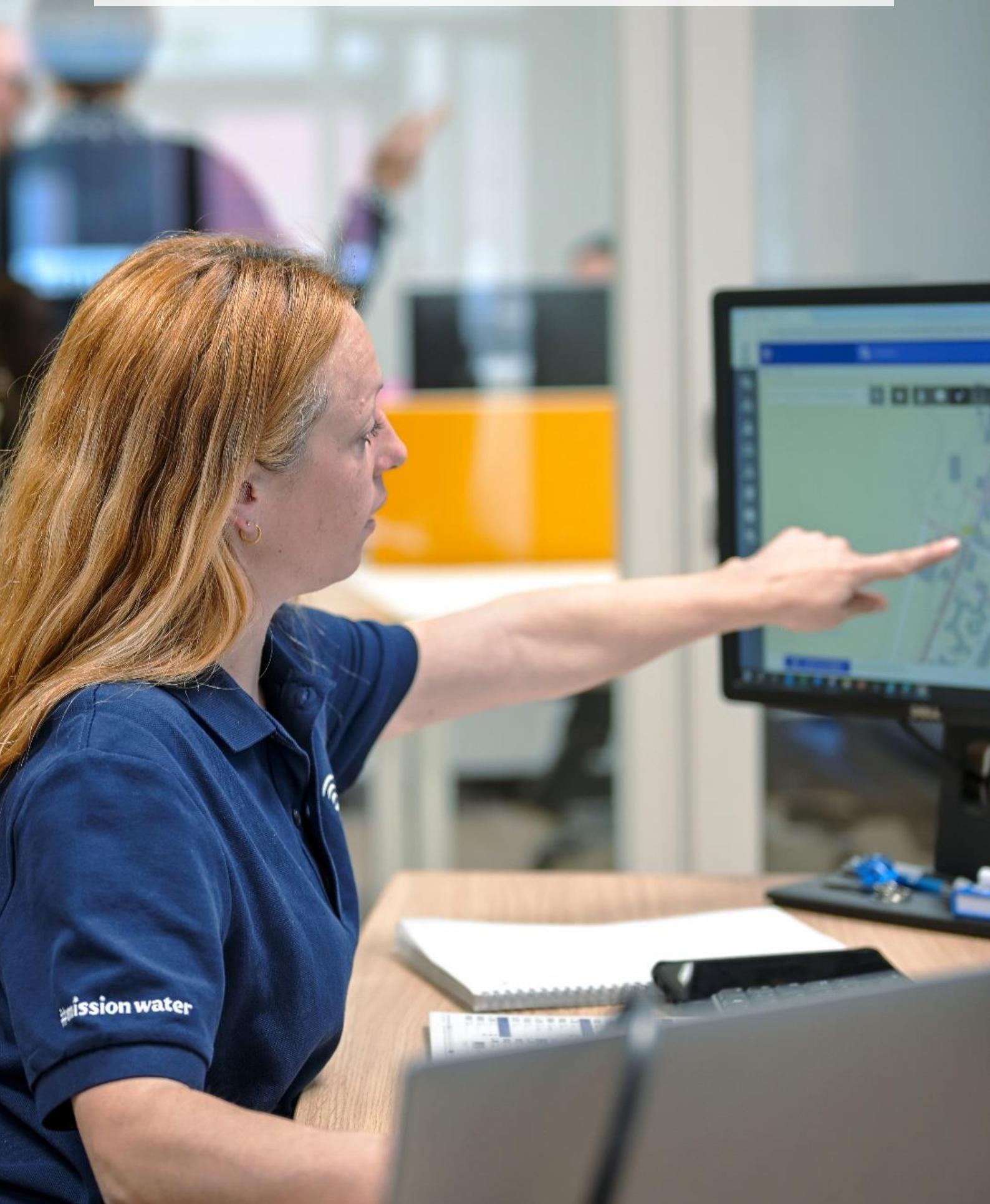
5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est conforme au taux en vigueur pour chaque exercice fiscal.

6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

LE DETAIL DE VOTRE CONTRAT





saur

France

12 LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

LES INSTALLATIONS

Les stations d'épuration

Libellé	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
Station d'Epuration de Luxeuil	2008	19 500	Domestique Industriel Unitaire Séparatif	Oui	Non	LUXEUIL-LES-BAINS

Les postes de relevage

Commune	Libellé	Année de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux	1999	Oui	Non
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS Parc jean Moulin	1990	Oui	Non
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS Pompiers	2018	Oui	Non
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France	1990	Oui	Non
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS ZAC	2000	Oui	Non

LE RESEAU

Le réseau comprend des équipements publics, tels que des canalisations et des ouvrages annexes, qui acheminent de manière gravitaire ou sous pression, les eaux usées issues des habitations jusqu'aux stations de traitement, et les eaux pluviales jusqu'au milieu récepteur. Il ne comprend pas les branchements.

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement. En 2024, le linéaire total des canalisations eaux usées, hors pluvial, est de 57,039 km.

Répartition par diamètre et matériau

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Autres	Autres 600	121,88	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Autres NC	213,16	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 300	130,36	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 500	10,49	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire NC	7,23	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Dalot 1100	50,68	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Dalot 2000	548,38	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 1000	320,72	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 1300	153,18	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 200	708,98	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 250	1134,15	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 300	5892,93	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 350	48,54	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 400	1261,19	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 450	63,59	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 500	747,49	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 600	1104,62	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 800	496,12	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres NC	777,31	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 1000	265,76	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 200	32,75	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 300	1550,01	Gravitaire	Eaux pluviales

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Béton	Circulaire 400	58,83	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 500	279,37	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 600	314,51	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 800	321,5	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire NC	30,97	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Autres 110	26,21	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Autres 200	35,27	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Autres 300	319,62	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Autres 315	291,14	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Autres 400	412,77	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Circulaire 250	73,88	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Circulaire 315	93,75	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Rectangulaire 250	3,89	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC CR8	Autres 315	24,53	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC CR8	Circulaire 200	16,7	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC CR8	Circulaire 315	1145,94	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Autres 150	77,29	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Autres 200	33,04	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Autres NC	93,85	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 300	126,56	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 500	46,98	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Autres 100	22,97	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Autres 110	22,41	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Autres 150	1563,05	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Autres 200	4048,46	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Autres 250	742,78	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Autres 300	1696,88	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Autres 400	297,52	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Autres NC	776,92	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire 200	3057,35	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire 315	40,19	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire 400	571,65	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire NC	369,7	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 200	906,82	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Rectangulaire 200	10,42	Gravitaire	Eaux usées
Polypropylène	Autres 200	3,76	Gravitaire	Eaux usées
PP SN12	Circulaire 200	1119,53	Gravitaire	Eaux usées
PP SN16	Circulaire 200	1932,83	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Autres 150	19,49	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Autres 200	1054,92	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Autres 250	692,12	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Autres 300	76,19	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Circulaire 200	697,23	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Circulaire 300	378,4	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Circulaire 315	279,1	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Rectangulaire 200	31,36	Gravitaire	Eaux usées

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
PVC CR8	Autres 315	248,91	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire NC	20,5	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Autres 250	42,75	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres 300	12,33	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres 500	79,79	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres 530	20	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres 600	53,13	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres NC	806,33	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 500	64,64	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire NC	4,38	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 100	27,5	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 1000	23,5	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 1050	1109,3	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 150	450,08	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 200	1637,36	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 250	3012,31	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 300	11580,47	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 350	69,73	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 400	3414,5	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 500	4184,36	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 570	32,68	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 600	1624,96	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 630	32,06	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 670	226,58	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 700	702,56	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 800	564,6	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 850	30,27	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 900	132,92	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 920	8,64	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres NC	17,56	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 200	28,55	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 300	176,7	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 400	71,83	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 500	1678,91	Gravitaire	Unitaire
Béton	Rectangulaire 300	96,45	Gravitaire	Unitaire
Fonte	Autres 200	6,59	Gravitaire	Unitaire
PVC	Autres 200	98,7	Gravitaire	Unitaire
PVC	Autres 250	71,21	Gravitaire	Unitaire
PVC	Autres 300	6,19	Gravitaire	Unitaire
PVC	Autres 315	410,83	Gravitaire	Unitaire
PVC	Autres 400	957,99	Gravitaire	Unitaire
PVC	Autres 600	23,37	Gravitaire	Unitaire
PVC	Circulaire 100	140,27	Gravitaire	Unitaire
PVC	Circulaire 200	161,99	Gravitaire	Unitaire
PVC	Circulaire 300	193	Gravitaire	Unitaire
PVC	Circulaire 400	289,17	Gravitaire	Unitaire

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
PVC	Circulaire 600	54,59	Gravitaire	Unitaire
PVC CR8	Circulaire 200	63,4	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres NC	67,24	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 80	1066,33	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Autres 150	93,28	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Autres 200	257,6	Refoulement	Eaux usées
Total		76127,06		

Type d'équipement	Nombre
Bassin de rétention	1
Déversoir d'orage	20
Tampons	1626

CONSOMMATION D'ENERGIE

Consommation électrique en kWh	2 ^{ème} semestre 2023	2024
PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux	13 184	32 588
PR LUXEUIL LES BAINS Parc jean Moulin	2 172	7 844
PR LUXEUIL LES BAINS Pompiers	187	364
PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France	149	314
PR LUXEUIL LES BAINS ZAC	0	127
Station d'Epuration de Luxeuil	255 392	361 376
Total	271 084	402 613

Les consommations d'énergie présentées ci-dessus sont établies à partir de la facturation du distributeur pour l'ensemble du contrat au cours de l'exercice, et prennent en compte toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages.



13 LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

LA GESTION CLIENTELE

La répartition présentée ci-après prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

Pour une meilleure compréhension :

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population totale de la zone collectée (1)	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements	Population raccordée (2)	Taux de raccordement (2) /(1)
Froideconche	70 258	1 975	1 873	945	1 849	98,71%
Saint Sauveur	70 473	1 721	1 685	906	1 664	98,75%
Luxeuil les Bains	70 311	6 523	6 500	2 362	6 490	99,84%
Total		10 219	10 056	4 213	10 001	99,1%

Le **Branchemet** correspond à l'ensemble des canalisations et d'équipements qui connectent la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées (et éventuellement pluviales) au réseau de collecte intérieur d'un client.

Le **Client** désigne une personne physique ou morale qui utilise de l'eau et a au moins un contrat d'abonnement avec le service de distribution d'eau. Un client peut posséder plusieurs branchements. C'est le cas notamment des mairies qui possèdent une salle des fêtes, un stade, un cimetière, etc.

Les **volumes consommés assujettis à l'assainissement** : La redevance d'assainissement est calculée en fonction de tous les volumes d'eau prélevés par les usagers, que ce soit à partir du réseau public de distribution ou d'autres sources privées telles que des puits. Les volumes suivants représentent les volumes soumis à l'assainissement après l'application des coefficients correcteurs.

Les branchements par commune

	2023	2024	Evolution
FROIDECONCHE	928	917	-1,2%
LUXEUIL-LES-BAINS	2 441	2 394	-1,9%
SAINT-SAUVEUR	887	878	-1%
Total	4 256	4 189	-1,57%

Les clients par commune

	2023	2024	Evolution
FROIDECONCHE	928	917	-1,2%
LUXEUIL-LES-BAINS	2 451	2 433	-0,7%
SAINT-SAUVEUR	887	868	-2,1%
Total	4 266	4 218	-1,13%

Les volumes consommés assujettis à l'assainissement par commune

	2023	2024	Evolution
FROIDECONCHE	72 096 (annuel)	-	
LUXEUIL-LES-BAINS	251 281 (semestre)	411 400*	109,3%
SAINT-SAUVEUR	60 321 (annuel)	-	

*Commune de Luxeuil+BA116

Les consommations par tranche

Les branchements par tranche

Commune	2024	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
FROIDECONCHE	917	912	0	0	5
LUXEUIL-LES-BAINS	2 394	2 090	234	6	64
SAINT-SAUVEUR	878	873	0	0	5
Répartition (%)	-	92,5	5,59	0,14	1,77
Total	4 189	3 875	234	6	74

Les volumes consommés par tranche

Commune	2024	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
FROIDECONCHE	-	-	-	-	-
LUXEUIL-LES-BAINS	411 400	131 018	168 194	96 826	15 362
SAINT-SAUVEUR	-	-	-	-	-
Total de la collectivité	411 400	131 018	168 194	96 826	15 362
Consommation moyenne par TYPE de branchement	-	-	-	-	-

LA FACTURE 120 M³

Vos Contacts :

Accueil : Quartier Planchotte
à GROSBOIS
Le mardi de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h.

Téléphone : 03 70 48 80 00 (prix d'un appel local)

Du lundi au vendredi - de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 03 70 48 80 09

SPECIMEN
01 Janvier 2025

Courrier : TSA 61162
92894 NANTERRE CEDEX 09

Référence à rappeler

23

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées :

VILLE DE LUXEUIL ET CC PAYS DE LUXEUIL

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³.

Abonnement TTC	68,92 €	
Consommation TTC	254,89 €	soit 0,0021 €/Litre
Total facture TTC	323,81 €	
	323,81 €	

SAUR SAS au capital de 1015290006 RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
LUXEUIL-LES-BAINS						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	293,18 € HT	322,49 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT %
Abonnement Abonnement Part Communale	Année 2025					10,00	10,00
Abonnement Part communautaire.	Année 2025					20,00	10,00
Abonnement Abonnement Part SAUR Collecte	Année 2025					16,33	10,00
Abonnement Abonnement Part SAUR Traitement	Année 2025					16,33	10,00
Consommation Consommation Part Communale	Année 2025		120	0,4200	50,40		10,00
Consommation Part communautaire.	Année 2025		120	0,5000	60,00		10,00
Consommation Consommation Part SAUR Collecte	Année 2025		120	0,3360	40,32		10,00
Consommation Consommation Part SAUR Traitement	Année 2025		120	0,6650	79,80		10,00

	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	1,20 € HT	1,32 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT %
Consommation part Performance ASST - Rhône	Année 2025		120	0,0100	1,20	10,00

Total Facture	323,81 € TTC	HT soumis à TVA : 294,38 € TVA sur les débits : 29,43 €
----------------------	---------------------	--

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Vos Contacts :

Accueil : Quartier Planchette
à GROSBOIS
Le mardi de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h à
12h.

Téléphone : 03 70 48 80 00 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi - de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 03 70 48 80 09

SPECIMEN
01 Janvier 2024

Courrier : TSA 61162
92894 NANTERRE CEDEX 09

Référence à rappeler

23

**DESTINATAIRE
DE LA FACTURE**

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées :

VILLE DE LUXEUIL ET CC PAYS DE LUXEUIL

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	68,80 €
Consommation TTC	274,17 €
Total facture TTC	342,97 €
	soit 0,0023 €/Litres
	342,97 €

SAUR SAS au capital de 101528000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

BRANCHEMENT	COMPTEUR				Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre				
LUXEUIL-LES-BAINS					120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION					120	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Collecte et traitement des eaux usées	292,58 € HT	321,85 € TTC					
Abonnement Abonnement Part Communale		Année 2024				10,00	10,00
Abonnement Part communautaire.		Année 2024				20,00	10,00
Abonnement Abonnement Part SAUR Collecte		Année 2024				16,27	10,00
Abonnement Abonnement Part SAUR Traitement		Année 2024				16,27	10,00
Consommation Consommation Part Communale		Année 2024	120	0,4200	50,40		10,00
Consommation Part communautaire.		Année 2024	120	0,5000	60,00		10,00
Consommation Consommation Part SAUR Collecte		Année 2024	120	0,3346	40,15		10,00
Consommation Consommation Part SAUR Traitement		Année 2024	120	0,6624	79,49		10,00

	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	19,20 € HT	21,12 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT
Consommation part Modernisation Réseaux - Rhône	Année 2024		120	0,1600	19,20	10,00

Total Facture	342,97 € TTC	HT soumis à TVA : 311,78 €
		TVA sur les débits : 31,19 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M³

Note de calcul de révision du prix

SAUR	Partenaire : COM. COM. DU PAYS DE LUXEUIL	Date : 08/02/2025					
Référence contrat : 703001/02							
Produit : Assainissement	Type de contrat : Aftermage	Type d'encaissement : Société					
Part SAUR Collecte LUXEUIL.							
Prix (HT) à compter du 01/01/2024 Devise : Euro Prix révisé = [K=1,0844] * Prix de base							
Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix Formule de révision : $0,1 + (0,33 \times \text{ICHTE}/\text{ICHTE}_0) + (0,27 \times \text{FSD2}/\text{FSD2}_0) + (0,11 \times 0105347697030/0105347697030_0) + (0,19 \times \text{TP10A2010}/\text{TP10A2010}_0)$ $k = 0,10 + (0,33 * \text{ICHTE}/\text{ICHTE}_0) + (0,27 * \text{FSD2}/\text{FSD2}_0) + (0,11 * 0105347697030/0105347697030_0) + (0,19 * \text{TP10A2010}/\text{TP10A2010}_0)$ Applications des indices : Valeur connue K Intermédiaire : 1,0844							
Valeurs de base des paramètres utilisés Valeurs actualisées au 01/01/2024							
Indice	Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	124,90000	01/09/2023	15/12/2023	SITE INTERNET INSEE		131,00000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REPLACEMENT PSDB, C.D)	177,70000	01/11/2023	22/12/2023	SITE Internet LE MONITEUR		173,40000
0105347697030	ELECTRICITE VENDUE AUX ENT. CONS. FINALES 2015-Moy 12mois	125,70000	01/01/2024	01/01/2024			203,34167
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	125,40000	01/10/2023	15/12/2023	SITE Internet LE MONITEUR		129,90000

Page 1/14

Détail du calcul du coefficient de variation							
Résultat=0,1+(0,33xICHTE/ICHTE ₀)+(0,27xFSD2/FSD2 ₀)+(0,11x0105347697030/0105347697030 ₀)+(0,19xTP10A2010/TP10A2010 ₀)							
.	0,1				0,10000		
.	+	0,33	x	131 / 124,9	+	0,34612	
.	+	0,27	x	173,4 / 177,7	+	0,26347	
.	+	0,11	x	203,341667 / 125,7	+	0,17794	
.	+	0,19	x	129,9 / 125,4	+	0,19682	
=====							
1,08435							
K définitif : 1,0844							
CRITERES TARIFAIRES							
7030 - Ast - PF en fonction du nbre de logts : Localité sur point de fourniture : (FROIDECONCHE-ST SAUVEUR)(LUXEUIL)							

7030 - Ast - PF en fonction du nbre de logts : 1 Logt								
n.r.= non assujetti à la redevance								
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDECONCHE-ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	15,00	16,27						

7030 - Ast - PF en fonction du nbre de logts : 2 Logts								
n.r.= non assujetti à la redevance								
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDECONCHE-ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	16,67	18,08						

7030 - Ast - PF en fonction du nbre de logts : 3 Logts								
n.r.= non assujetti à la redevance								
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDECONCHE-ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	25,00	27,11						

7030 - Ast - PF en fonction du nbre de logts : 4 Logts

Page 2/14

n.re non assujetti à la redevance	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé						
Localiser sur point de fourniture								
FROIDE CONCHIGNE SAUVEUR	n.s.	n.s.						
LUXEMBOURG	33,32	36,14						

7030 - Assi - PF en fonction du nbre de logs

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDECONCHE, ST SAUVEUR	N.R.	B.R.						
LA VILLE	*1.63	*5.10						

7939 - A53 - PF en fonction du nbre de losts

n.r= non assujetti à la redevance		Tranches							
Localité sur point de fourniture		Prix de base	Prix actualisé						
FROIDEBCONCHE, ST SAUVEUR		n.r.	n.r.						
LANDELLAIS		**-**	**-**						

7030 - *A-t-il un PE en fonction du phare de longue portée?*

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDECONCHE ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						

Journal of Health Politics, Policy and Law, Vol. 33, No. 3, June 2008
DOI 10.1215/03616878-33-3 © 2008 by The University of Chicago

Localité sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé						
FRERDÉCONCHÉ ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						

EUROPE

7030 - A3A - PF en fonction du nbr de logis	9 Logis	
n.r.= non assujetti la redevance		Tranches
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé
FR-75000 PARIS 17 ^e ARROND.	1000000000	1000000000

LUXEUIL

7030 - Assi - PF en fonction du nbre de logis

7038 Acta Polym. 39, No. 10, 1988

Localité sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDECONCHE ST SAUVEUR n.r.= non assujetti à la redevance	n.r.	n.r.						

ÉQUIPE

LUXEUIL

7030 - Axa - PF en fonction du nbr de logts	14 Logts							
n.r= non assujetti à la redevance	Tranches							
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						

LUXEUIL

FROIDECONCHE, ST SAUVEUR
LUXEM

<i>7030 - Ass - PF en fonction du nbre de logis</i>	<i>17 Logis</i>
n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches

LUXEUIL | 141,67 | 153,63 |

7030 - AssA - PF en fonction du nbre de logs 18 Logs

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDECONCHE, ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	150,00	162,66						

7030 - Assi - PF en fonction du nbre de logts

n.r.= non assujetti à la redevance		Tranches						
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDEBCONCHE ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	158,33	171,69						

7030 - Assi - PF en fonction du nbre de logts

n.r.= non assujetti à la redevance		Tranches							
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé							
FROIDECONCHE, ST SAUVEUR	n.r.	n.r.							
LUXEUIL	166,67	180,74							

7030 - AssT - PF en fonction du nbre de logts

n.r= non assujetti à la redevance	Tranches							
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDEBOUCHE, ST SAUVEUR 113X31M	n.r.	n.r.						
	125,00	180,72						

7939 - A57 - PF en fonction du nbre de lots

n.r.= non assujetti à la redevance		Tranches						
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROID-BONCQUE, ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
L'AVETTE	100,00	100,00						

7930 - Acta - PE en fonction du phare de l'oeil

Page 5/14

n.r.= non assujetti à la redevance		Tranches						
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDECONCHE ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	200,00	216,88						

7030 - AssA - PF en fonction du nbre de logs

n.r.= non assujetti à la redevance		Tranches							
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé							
FROIDECONCHE, ST SAUVEUR 11XKJHJL	n.r.	n.r.							
	208,33	225,91							

7939 - A330 - PF en fonction du nombre de logiciels

n.r= non assujetti à la redevance	Tranches							
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDECONCHE, ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LA VILLE D'ET	260,00	271,10						

7939 - Ass - PF en fonction du nbre de lots:

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDECONCHE, ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
L'ISLE D'ESTRE	266,67	280,18						

7939 - A53 - PF en fonction du nbre de lots

n.r.= non assujetti à la redevance		Tranches						
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDE CONCHE, ST SAUVEUR	R.R.	R.R.						
LA VILLE	276,00	209,21						

7939 - AZT - PF en fonction du nbre de logettes

n.r.=non assujetti à la redevance	Tranches							
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDECONCHE, ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LA VILLE DU BOIS	316,67	343,40						

Page 6/14

7030 - AssA - PF en fonction du nbre de logts 40 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance		Tranches						
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDECONCHE-ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	333,33	361,46						

7030 - Assi - PF en fonction du nbre de logs 41 Logs

n.r.= non assujetti à la redevance		Tranches						
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDECONCHE-ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	341,67	370,51						

7030 - Ass^t - PF en fonction du nbre de logts 43 Logts

n.r.= non assujetti à la redevance		Tranches						
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDECONCHE-ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	358,33	388,57						

7030 - Ass - PF en fonction du nbre de logts

n.r.= non assujetti à la redevance		Tranches						
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDECONCHE-ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
LUXEUIL	412,67	447,50						

7939 - Ass - PF en fonction du nbre de lots

n.r.= non assujetti à la redevance

Localité sur point de fourniture

7030 - Acte - PE en fonction du nbr de lots **56 Lots**

www.santacruzradio.com

Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FRCHECONCHE ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						

Page 7/14

LUXEUIL	466,67	506,06						
---------	--------	--------	--	--	--	--	--	--

7030 - Assi - PF en fonction du nbre de logis

n.r.= non assujetti à la redevance		Tranches						
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDECONCHE, ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						
11XHJM	566,67	614,50						

7030 - Assi - PF en fonction du nbre de logts

n.r.=non assujetti à la redevance		Tranches							
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé							
FROIDECONCHE, ST SAUVEUR	B.L.	B.L.							
LAURENTIE	444,67	722,04							

5030-100-2E - 6 of 10 pages - Page 3

Localité sur point de fourniture	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDECONCHE-ST SAUVEUR	n.r.	n.r.						

Page 8/14

SAUR

Partenaire : COM. COM. DU PAYS DE LUXEUIL

Date : 08/02/2025

Référence contrat : 703001/02

Produit : Assainissement	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
Part SAUR Traitement		
Prix (HT) à compter du 01/01/2024	Redevance : Abonnement Part SAUR Traitement	
Dévisé : Euro	Date d'actualisation : 07/06/2024	K : 1,0844
Prix révisé = [K=1,0844] * Prix de base		

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix						
Formule de révision : $0,1 + (0,33 \times ICHTE / ICHTE_0) + (0,27 \times FSD2 / FSD2_0) + (0,11 \times 0105347697030 / 0105347697030_0) + (0,19 \times TP10A2010 / TP10A2010_0)$						
$k = 0,10 + (0,33 \times ICHTE / ICHTE_0) + (0,27 \times FSD2 / FSD2_0) + (0,11 \times 0105347697030 / 0105347697030_0) + (0,19 \times TP10A2010 / TP10A2010_0)$						
Applications des indices : Valeur connue						
K Intermédiaire : 1,0844						
Valeurs de base des paramètres utilisés		Valeurs actualisées au 01/01/2024				
Indice		Valeur de base Date application Date publication Réf. publication Durée Racc. Valeur actualisée				
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	124,90000 01/09/2023 15/12/2023 SITE INTERNET INSEE				131,00000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REPLACEMENT PDDB,C,T)	177,70000 01/11/2023 22/12/2023 Site Internet LE MONITEUR				173,40000
0105347697030	ELECTRICITE VENDUE AUX ENT. CONS. FINALES 2015-May 12mois	125,70000 01/01/2024 01/01/2024				203,34167
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST. ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	125,40000 01/10/2023 15/12/2023 Site Internet LE MONITEUR				129,90000

Page 9/14

Détail du calcul du coefficient de variation		
Résultat=0,1+(0,33×ICHTE/I(ICHTE ₀))+(0,27×FSD2/FSD2 ₀)+(0,11×0105347697030/0105347697030 ₀)+(0,19×TP10A2010/TP10A2010 ₀)		
.	0, 1	0, 10000
.	+ 0, 33	x 131 / 124, 9
.	+ 0, 27	x 173, 4 / 177, 7
.	+ 0, 11	x 203, 341667 / 125, 7
.	+ 0, 19	x 129, 9 / 125, 4
.		-----
		1, 08435

K définitif : 1,0844

CRITERES TARIFAIRES

n.r.e non assujetti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé						
Valeur	15,00	16,27						

Page 10/14

SAUR

Partenaire : COM. COM. DU PAYS DE LUXEUIL

Date : 08/02/2025

Référence contrat : 703001/02

Produit : Assainissement	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
Part SAUR Collecte LUXEUIL.		
Prix (HT) à compter du 01/01/2024	Redevance : Consommation Part SAUR Collecte LUXEUIL..	
Dévisé : Euro	Date d'actualisation : 01/02/2024	K : 1,0844
Prix révisé = [K=1,0844] * Prix de base		

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix							
Formule de révision : $0,1 + (0,33 \times ICHTE / ICHTE_0) + (0,27 \times FSD2 / FSD2_0) + (0,11 \times 0105347697030 / 0105347697030_0) + (0,19 \times TP10A2010 / TP10A2010_0)$							
$k = 0,10 + (0,33 \times ICHTE / ICHTE_0) + (0,27 \times FSD2 / FSD2_0) + (0,11 \times 0105347697030 / 0105347697030_0) + (0,19 \times TP10A2010 / TP10A2010_0)$							
Applications des indices : Valeur connue							
K Intermédiaire : 1,0844							
Valeurs de base des paramètres utilisés	Valeurs actualisées au 01/01/2024						
Indice	Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	124,90000	01/09/2023	15/12/2023 SITE INTERNET INSEE			131,00000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REPLACEMENT PSDB,C,T)	177,70000	01/11/2023	22/12/2023 Site Internet LE MONITEUR			173,40000
0105347697030	ELECTRICITE VENDUE AUX ENT. CONS. FINALES 2015-May 12mois	125,70000	01/01/2024	01/01/2024			203,34167
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST. ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	125,40000	01/10/2023	15/12/2023 Site Internet LE MONITEUR			129,90000

Page 11/14

Détail du calcul du coefficient de variation							
Résultat=0,1+(0,33xICHTE/I(ICHTE ₀)+(0,27xFSD2/FSD2 ₀)+(0,11x0105347697030/0105347697030 ₀)+(0,19xTP10A2010/TP10A2010 ₀)							
.	0, 1				0, 10000		
.	+	0, 33	x	131 / 124, 9	+	0, 34612	
.	+	0, 27	x	173, 4 / 177, 7	+	0, 26347	
.	+	0, 11	x	203, 341667 / 125, 7	+	0, 17794	
.	+	0, 19	x	129, 9 / 125, 4	+	0, 19682	
.					-----		
.					1, 08435		

K définitif : 1,0844							
CRITERES TARIFAIRES							
Localité sur point de fourniture : (FROIDECONCHE,ST SAUVEUR)(LUXEUIL)							

Tranches							
Critère	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base
Valeur	n.r.	n.r.					

Tranches							
Critère	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base
Valeur	0,3086	0,3346					

Page 12/14

SAUR

Date : 08/02/2025

Partenaire : COM. COM. DU PAYS DE LUXEUIL

Référence contrat : 703001/02

Produit : Assainissement	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
Part SAUR Traitement		
Prix (HT) à compter du 01/01/2024	Redevance : Consommation Part SAUR Traitement	
Dévisé : Euro	Date d'actualisation : 01/02/2024	K : 1,0844
Prix révisé = [K=1,0844] * Prix de base		

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix							
Formule de révision : $0,1 + (0,33 \times ICHTE / ICHTE_0) + (0,27 \times FSD2 / FSD2_0) + (0,11 \times 0105347697030 / 0105347697030_0) + (0,19 \times TP10A2010 / TP10A2010_0)$							
$k = 0,10 + (0,33 \times ICHTE / ICHTE_0) + (0,27 \times FSD2 / FSD2_0) + (0,11 \times 0105347697030 / 0105347697030_0) + (0,19 \times TP10A2010 / TP10A2010_0)$							
Applications des indices : Valeur connue							
K Intermédiaire : 1,0844							
Valeurs de base des paramètres utilisés							
Valeurs actualisées au 01/01/2024							
Indice	Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	124,90000	01/09/2023	15/12/2023	SITE INTERNET INSEE		131,00000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REPLACEMENT PDDB,C,T)	177,70000	01/11/2023	22/12/2023	Site Internet LE MONITEUR		173,40000
0105347697030	ELECTRICITE VENDUE AUX ENT. CONS. FINALES 2015-May 12mois	125,70000	01/01/2024	01/01/2024			203,34167
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST. ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	125,40000	01/10/2023	15/12/2023	Site Internet LE MONITEUR		129,90000

Page 13/14

Détail du calcul du coefficient de variation							
Résultat=0,1+(0,33xICHTE/I ₀ CHTE)+(0,27xFSD2/FSD2 ₀)+(0,11x0105347697030/0105347697030 ₀)+(0,19xTP10A2010/TP10A2010 ₀)							
.	0, 1				0, 10000		
.	+	0, 33	x	131 / 124, 9	+	0, 34612	
.	+	0, 27	x	173, 4 / 177, 7	+	0, 26347	
.	+	0, 11	x	203, 341667 / 125, 7	+	0, 17794	
.	+	0, 19	x	129, 9 / 125, 4	+	0, 19682	
.					-----		
.					1, 08435		

K définitif : 1,0844

CRITERES TARIFAIRES

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé						
Valeur	0,6108	0,6624						

Page 14/14



14 LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Opérations d'hydrocurage préventif programmés

Synthèse de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Linéaire curé (ml)
LUXEUIL-LES-BAINS	1742

Détail de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
LUXEUIL LES BAINS	22/03/2024	Rue du Sergent Pierre Bonnot	62
LUXEUIL LES BAINS	22/03/2024	Rue Henry Guy	45
LUXEUIL LES BAINS	22/03/2024	Rue Henry Guy	77
LUXEUIL LES BAINS	22/03/2024	Rue du Docteur Gilles Cugnier	40
LUXEUIL LES BAINS	22/03/2024	Rue des Remparts	34
LUXEUIL LES BAINS	22/03/2024	Rue des Lavoirs	45
LUXEUIL LES BAINS	06/06/2024 et 12/07/2024	Rue Jean Moulin	715
LUXEUIL LES BAINS	28/06/2024	Rue Bonnot	62
LUXEUIL LES BAINS	25/06/2024	Rue Grammont	55.30
LUXEUIL LES BAINS	03/09/2024	Rue Lacepède	68,49
LUXEUIL LES BAINS	12/07/2024 et 03/09/2024	Rue Léon Bourgeois	82,42
LUXEUIL LES BAINS	03/09/2024	Avenue Labienus	39,25
LUXEUIL LES BAINS	13/11/2024	Impasse Louis Pergaud	256
LUXEUIL LES BAINS	13/11/2024	Rue Gustave Courbet	3
LUXEUIL LES BAINS	13/11/2024	Avenue Delattre de Tassigny	212,67

Opérations de débouchage ponctuel

Détails des interventions ponctuelles de désobstruction de réseaux et/ou de branchements à l'aide d'un équipement tel qu'un RIOR, une canne ou une aspiratrice

Commune	Date	Adresse
LUXEUIL LES BAINS	03/06/2024	Rue Charles Nodier
LUXEUIL LES BAINS	27/06/2024	72 rue de Grammont
LUXEUIL LES BAINS	30/07/2024	60 rue Aristide Briand
LUXEUIL LES BAINS	05/09/2024	4 rue Gustave Courbet
LUXEUIL LES BAINS	14/11/2024	12 bis rue de Turenne
LUXEUIL LES BAINS	29/12/2024	19 Rue des Lavoirs

Opération de passage caméra

Synthèse des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Linéaire inspecté (ml)
LUXEUIL-LES-BAINS	1742

Détail des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
LUXEUIL LES BAINS	22/03/2024	Rue du Sergent Pierre Bonnot	62
LUXEUIL LES BAINS	22/03/2024	Rue Henry Guy	45
LUXEUIL LES BAINS	22/03/2024	Rue Henry Guy	77
LUXEUIL LES BAINS	22/03/2024	Rue du Docteur Gilles Cugnier	40
LUXEUIL LES BAINS	22/03/2024	Rue des Remparts	34
LUXEUIL LES BAINS	22/03/2024	Rue des Lavoirs	45
LUXEUIL LES BAINS	06/06/2024 et 12/07/2024	Rue Jean Moulin	715
LUXEUIL LES BAINS	28/06/2024	Rue Bonnot	62
LUXEUIL LES BAINS	25/06/2024	Rue Grammont	55.30
LUXEUIL LES BAINS	03/09/2024	Rue Lacepède	68,49
LUXEUIL LES BAINS	12/07/2024 et 03/09/2024	Rue Léon Bourgeois	82,42
LUXEUIL LES BAINS	03/09/2024	Avenue Labienus	39,25
LUXEUIL LES BAINS	13/11/2024	Impasse Louis Pergaud	256
LUXEUIL LES BAINS	13/11/2024	Rue Gustave Courbet	3
LUXEUIL LES BAINS	13/11/2024	Avenue Delattre de Tassigny	212,67

Opération sur postes de relevage

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Nombre d'intervention
LUXEUIL-LES-BAINS	13

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Libellé	Date de l'intervention
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux	06/02/2024
		27/06/2024
		21/11/2024
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS Parc Jean Moulin	06/02/2024
		27/06/2024
		21/11/2024
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS Pompiers	27/06/2024
		21/11/2024
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France	06/02/2024
		27/06/2024
		21/11/2024
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS ZAC	27/06/2024 21/11/2024

Synthèse des interventions d'hydrocurrage à la STEU :

Commune	Nombre d'intervention
SAINT SAUVEUR	2

Détail des interventions d'hydrocurage à la STEU :

Commune	Libellé	Date de l'intervention
SAINT SAUVEUR	Intervention Poste de recirculation - Préventif	03/09/2024
SAINT SAUVEUR	Débouchage canal entrée - Curatif	26/09/2024

Détail des interventions sur les grilles et avaloirs :

Commune	Date	Adresse
LUXEUIL LES BAINS	Du 06/12 au 09/12/24	Grilles et Avaloirs (450)

Les casses ou fuites du réseau / des branchements

Commune	Nature	Adresse
LUXEUIL LES BAINS	Fuite branchement	60 rue Aristide Briand
LUXEUIL LES BAINS	Fuite conduite	Rue des Pâquerettes

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les interventions de maintenance 2ème niveau

Synthèse des interventions de maintenance 2^{ème} niveau :

Commune	Nombre d'interventions de type curatif	Nombre d'interventions de type préventif	Total
LUXEUIL LES BAINS	23	0	23
ST SAUVEUR	25	11	36
Total	48	11	59

Détail des interventions de maintenance 2^{ème} niveau :

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
LUXEUIL LES BAINS	Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde pH Lipocycle	14/04/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde Redox poste relèvement	14/04/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde pH Matières de Vidange	14/04/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde MES fosse à boues	14/04/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde Oxygène Dissous Lipocycle	14/04/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde pH	14/04/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde Oxygène Dissous bassin d'aération	14/04/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde Rédox bassin d'aération	14/04/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Analyseur NH3	14/04/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Compresseur 2 Lipocycle	23/04/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Compresseur 1 Lipocycle	23/04/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Balance de Précision	12/11/24	Curatif
	DO LUXEUIL LES BAINS rue Victor Genoux	Télétransmission	13/03/24	Curatif
	DO LUXEUIL LES BAINS rue des Cannes	Télétransmission	13/03/24	Curatif
	DO LUXEUIL LES BAINS PR Lac des 7 chevaux	Télétransmission	13/03/24	Curatif
	DO LUXEUIL LES BAINS Fontaine	Support de Télétransmission	13/03/24	Curatif
	DO LUXEUIL LES BAINS rue Jean Jaurès	Télétransmission	13/03/24	Curatif
	DO LUXEUIL LES BAINS rue des Lavoirs	Télétransmission	13/03/24	Curatif
	PR LUXEUIL LES BAINS Parc jean Moulin	Armoire de Commande	11/07/24	Curatif
	PR LUXEUIL LES BAINS Parc jean Moulin	Sonde de Niveau	19/09/24	Curatif
	PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux	Pompe de relèvement 1	27/11/24	Curatif
	DO LUXEUIL LES BAINS rue des Cannes	Sonde de mesure de hauteur d'eau	06/12/24	Curatif
	DO LUXEUIL LES BAINS rue des Cannes	Télétransmission	12/12/24	Curatif
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Armoire de Commande Relevage station	09/01/24	Curatif

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
LUXEUIL	Station d'Epuration de Luxeuil	Station d'Epuration de Luxeuil	09/01/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Armoire de Commande Préparation polymère	20/02/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Armoire de Commande générale	20/02/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Automate File Eau	29/02/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe Chlorure Ferrique 1	13/03/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Motoréducteur dégrilleur fin 1	15/03/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur Cuve de Préparation Polymère	25/03/24	Préventif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Pied de potence terrasse 4	28/03/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Potence Fixe PR Saint-Sauveur BA 116	28/03/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Pied de potence terrasse 2	28/03/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Palan à bras 1 Atelier	28/03/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Pied de potence terrasse 7	28/03/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Treuil sur potence Fosse de curage	28/03/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Palan à bras 2 Atelier	28/03/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Treuil sur potence Fosse de curage	28/03/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Anneau d'Ancre - 1 Matières de vidange	28/03/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Treuil sur potence Fosse de curage	28/03/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Palan à bras 1 Atelier	28/03/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur Fosse de Stockage	29/03/24	Préventif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Dégrilleur grossier 2	29/03/24	Préventif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Tamiseur Réception Matières de Vidange	29/03/24	Préventif
	Station d'Epuration de Luxeuil	tambour d'égouttage	29/03/24	Préventif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur Fosse de Consigne	24/04/24	Préventif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur fosse à boues	24/04/24	Préventif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Télégestion	25/04/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur Polymère Tambour	03/05/24	Préventif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur Fosse à Flottants	03/05/24	Préventif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur 1	03/05/24	Préventif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Dégrilleur grossier 1	24/05/24	Préventif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe 2 Eau de Process	20/06/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Armoire de Commande générale	12/08/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe 1 Alimentation tambour	02/09/24	Curatif
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Tuyauteerie	27/09/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Centrifugeuse 1	04/10/24	Curatif
	Station d'Epuration de Luxeuil	Potence Fixe Fosse de curage	06/11/24	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
FROIDECONCHE	PR LUXEUIL LES BAINS POMPIERS	Installation électrique	28/02/24

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
LUXEUIL LES BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS Parc jean Moulin	Installation électrique	28/02/24
	PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France	Installation électrique	28/02/24
	PR LUXEUIL LES BAINS ZAC	Installation électrique	28/02/24
	PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux	Installation électrique	28/02/24
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Installation électrique	05/03/24

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
LUXEUIL LES BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux	Potence de levage	28/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Monorail + chariot Traitement des boues 2	27/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Anneau d'Ancre - 1 Matières de vidange	27/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Anneau d'Ancre - 2 - Matières de vidange	27/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Monorail + chariot Traitement des boues 1	27/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Pied de potence terrasse 1	27/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Treuil sur potence Fosse de curage	27/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Treuil sur potence Agitateur BA 3	27/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Pied de potence terrasse 7	27/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Pied de Potence fosse à flottants	27/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Treuil à bras Recirculation	27/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Monorail surpresseur 3	27/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Treuil sur potence Agitateur BA 2	27/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Palan à bras 5 Atelier	27/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Palan à bras 1 Atelier	27/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Palan à bras 4 Atelier	27/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Pied de Potence passerelle BA	27/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Monorail surpresseur 1	27/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Pied de potence terrasse 5	27/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Potence Terrasse	27/02/24
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Treuil sur potence PR Saint-Sauveur BA 116	27/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Monorail + chariot Matières de vidange	27/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Monorail surpresseur 2	27/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Potence Fixe PR Saint-Sauveur BA 116	27/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Pied de Potence matière de vidange	27/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Pied de potence terrasse 3	27/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Palan à bras 2 Atelier	27/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Pied de potence terrasse 6	27/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Potence Fixe Fosse de curage	27/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Pied de potence terrasse 2	27/02/24
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Pont roulant Traitement des sables	27/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Palan à bras 3 Atelier	27/02/24
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Treuil sur potence Maintenance agitateurs	27/02/24

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
	Station d'Epuration de Luxeuil	Treuil sur potence Agitateur BA 1	27/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Pied de potence terrasse 4	27/02/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Treuil sur potence amovible	27/02/24

Les interventions de contrôle réglementaire des ouvrants automatiques

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
ST SAUVEUR	Station d'Epuration de Luxeuil	Porte sectionnelle 1 benne à boues extérieures	05/03/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Portail principal motorisé	05/03/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Porte sectionnelle 3 prétraitement	05/03/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Porte sectionnelle 2 prétraitement	05/03/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Porte sectionnelle 2 benne à boues extérieures	05/03/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Porte sectionnelle 1 prétraitement	05/03/24
	Station d'Epuration de Luxeuil	Disconnecteur sur arrivée eau potable	08/07/24

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel :

Un **Programme Contractuel de Renouvellement** implique un engagement de la part du Délégataire à exécuter un programme préétabli d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée est définie à partir d'un calendrier prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des dépenses effectuées correspond à l'affectation des dépenses au Programme Contractuel. Le tableau de suivi englobe toutes les années depuis la signature du contrat jusqu'à l'année en cours, y compris le solde actuel du Programme.

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel :

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** implique un prélèvement annuel sur les recettes du service, tel que défini contractuellement, afin de financer des dépenses de renouvellement dans le cadre d'une planification pluriannuelle spécifique. La liste des équipements couverts par ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie lors de la signature du contrat.

Le montant des dépenses effectuées correspond à l'affectation des dépenses au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi englobe toutes les années depuis la signature du contrat jusqu'à l'année en cours, y compris le solde actuel du fonds.

La garantie pour la continuité de service :

Une **Garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel visant à assurer le bon fonctionnement des installations. Elle est mise en place indépendamment d'un programme contractuel et ne nécessite pas le remboursement des montants non utilisés à la fin du contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Les tableaux reprennent ci-après les opérations de renouvellement :

Renouvellement Réalisé en Garantie année : 2024	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Station d'Epuration de Luxeuil	Barre de Guidage pompe recirculation 1	Renouvellement complet du matériel	10/06/2024	
Station d'Epuration de Luxeuil	Pied d'Assise pompe recirculation 1	Renouvellement complet du matériel	10/07/2024	
Station d'Epuration de Luxeuil	Barre de Guidage pompe recirculation 2	Renouvellement complet du matériel	10/06/2024	
Station d'Epuration de Luxeuil	Pied d'Assise pompe recirculation 2	Renouvellement complet du matériel	10/05/2024	
Station d'Epuration de Luxeuil	Débitmètre Sortie	Remplacement de composants ou rénovation	22/03/2024	
Total				4 583

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2024		Type de Renouvellement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Année de Réalisation
DO LUXEUIL LES BAINS Fontaine	Mesure de Niveau US	Renouvellement complet du matériel						1 250			
DO LUXEUIL LES BAINS Fontaine	Support de Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		2 437							
DO LUXEUIL LES BAINS rue Victor Genoux	Sonde de mesure de hauteur d'eau	Renouvellement complet du matériel						1 250			2024
DO LUXEUIL LES BAINS rue Victor Genoux	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		1 687							2024
DO LUXEUIL LES BAINS rue des Cannes	Sonde de mesure de hauteur d'eau	Renouvellement complet du matériel						1 250			2024
DO LUXEUIL LES BAINS rue des Cannes	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		1 687							2024
DO LUXEUIL LES BAINS rue des Lavoirs	Sonde de mesure de hauteur d'eau	Renouvellement complet du matériel						1 250			
DO LUXEUIL LES BAINS rue des Lavoirs	Sonde de détection débordement	Renouvellement complet du matériel						850			2024
DO LUXEUIL LES BAINS rue des Lavoirs	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		1 687							2024
DO LUXEUIL LES BAINS rue Jean Jaurès	Sonde de mesure de hauteur d'eau	Renouvellement complet du matériel						1 250			
DO LUXEUIL LES BAINS rue Jean Jaurès	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		1 687							
DO LUXEUIL LES BAINS PR Lac des 7 chevaux	Sonde de mesure de hauteur d'eau	Renouvellement complet du matériel						1 250			2024
DO LUXEUIL LES BAINS PR Lac des 7 chevaux	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		1 687							2024
PR LUXEUIL LES BAINS ZAC	Sonde de Niveau	Renouvellement complet du matériel		625							
PR LUXEUIL LES BAINS ZAC	Poires de niveau	Renouvellement complet du matériel				375					
PR LUXEUIL LES BAINS ZAC	Support de Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		2 437							2024

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2024		Type de Renouvellement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Année de Réalisation
PR LUXEUIL LES BAINS ZAC	Pompe de Relèvement 2	Renouvellement complet du matériel		1 875							
PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux	Sonde de Niveau	Renouvellement complet du matériel		850							
PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux	Support de Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		2 437							2024
PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux	Pompe de relèvement 1	Renouvellement complet du matériel			7 500						
PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux	Pompe de relèvement 2	Renouvellement complet du matériel				7 500					
PR LUXEUIL LES BAINS Parc jean Moulin	Sonde de Niveau	Renouvellement complet du matériel		850							2024
PR LUXEUIL LES BAINS Parc jean Moulin	Poires de niveau	Renouvellement complet du matériel					375				
PR LUXEUIL LES BAINS Parc jean Moulin	Pompe relèvement 1	Renouvellement complet du matériel						3 500			2024
PR LUXEUIL LES BAINS Parc jean Moulin	Pompe relèvement 2	Renouvellement complet du matériel				3 500					
PR LUXEUIL LES BAINS Parc jean Moulin	Pompe relèvement 3	Renouvellement complet du matériel					3 500				
PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France	Sonde de Niveau	Renouvellement complet du matériel		625							
PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France	Poires de niveau	Renouvellement complet du matériel						375			
PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France	Pompe relèvement 1	Renouvellement complet du matériel						1 500			
PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France	Pompe relèvement 2	Renouvellement complet du matériel						1 500			
PR LUXEUIL LES BAINS Pompiers	Détecteur de niveau	Renouvellement complet du matériel						375			
PR LUXEUIL LES BAINS Pompiers	Support de Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		2 437							2024

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2024		Type de Renouvellement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Année de Réalisation
PR LUXEUIL LES BAINS Pompiers	Pompe de Relèvement 1	Renouvellement complet du matériel								1 625	
PR LUXEUIL LES BAINS Pompiers	Pompe de Relèvement 2	Renouvellement complet du matériel								1 625	
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe Aéro-Ejectrice	Renouvellement complet du matériel							5 000		
Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur Fosse de Stockage	Renouvellement complet du matériel							2 250		
Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur Fosse Consigne des Graisses	Renouvellement complet du matériel							2 500		
Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur Fosse Mélange des Graisses	Renouvellement complet du matériel						2 500			
Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur 1	Renouvellement complet du matériel						7 500			
Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur Lipocycle	Renouvellement complet du matériel					3 125				
Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur fosse à boues	Renouvellement complet du matériel					6 250				
Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur	Renouvellement complet du matériel					5 625				
Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur des Flottants	Renouvellement complet du matériel					2 500				2023
Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur Fosse à Flottants	Renouvellement complet du matériel				2 500					
Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur nutriments désodorisation	Renouvellement complet du matériel				1 000					
Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur Cuve de Préparation Polymère	Renouvellement complet du matériel				1 250					
Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur Polymère Tambour	Renouvellement complet du matériel				1 000					
Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur	Renouvellement complet du matériel				1 250					

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2024		Type de Renouvellement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Année de Réalisation
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe Chlorure Ferrique 1	Renouvellement complet du matériel						1 500			2025
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe Chlorure Ferrique 2	Renouvellement complet du matériel						1 500			2025
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe Doseuse Lessive de Soude	Renouvellement complet du matériel				1 500					
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe Doseuse Nutriments Désodorisation	Renouvellement complet du matériel				1 500					
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe Doseuse Polymère 1	Renouvellement complet du matériel				1 250					
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe Doseuse Polymère 2	Renouvellement complet du matériel				1 250					
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe Doseuse Préparation Polymère Tambour	Renouvellement complet du matériel				1 500					
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe Polymère 1 tambour	Renouvellement complet du matériel				1 250					
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe Polymère 2 tambour	Renouvellement complet du matériel				1 250					
Station d'Epuration de Luxeuil	Compresseur 1 Bassin d'Aération	Remplacement de composant ou grosse réparation				5 000					
Station d'Epuration de Luxeuil	Compresseur 2 Bassin d'Aération	Remplacement de composant ou grosse réparation					5 000				
Station d'Epuration de Luxeuil	Compresseur 3 Bassin d'Aération	Remplacement de composant ou grosse réparation						5 000			
Station d'Epuration de Luxeuil	Compresseur 1 Lipocycle	Renouvellement complet du matériel				9 375					
Station d'Epuration de Luxeuil	Compresseur 2 Lipocycle	Renouvellement complet du matériel				9 375					
Station d'Epuration de Luxeuil	Ballon Anti-Bélier Eau de Process	Renouvellement complet du matériel					1 500				

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2024		Type de Renouvellement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Année de Réalisation
Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde pH Matières de Vidange	Renouvellement complet du matériel							2 125		
Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde Redox poste relèvement	Renouvellement complet du matériel							2 250		
Station d'Epuration de Luxeuil	Turbidimètre bassin d'aération	Renouvellement complet du matériel					3 500				
Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde Oxygène Dissous bassin d'aération	Renouvellement complet du matériel					2 437				
Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde Rédox bassin d'aération	Renouvellement complet du matériel							2 250		
Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde pH Lipocycle	Renouvellement complet du matériel							2 125		
Station d'Epuration de Luxeuil	Turbidimètre recirculation	Renouvellement complet du matériel					3 500				
Station d'Epuration de Luxeuil	Mesure de la Turbidité clarificateur	Renouvellement complet du matériel					3 500				
Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde pH	Renouvellement complet du matériel					2 125				
Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde MES fosse à boues	Renouvellement complet du matériel					3 250				
Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde de niveau poste BA 116	Renouvellement complet du matériel			1 250						
Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde de Niveau Fosse de Consigne	Renouvellement complet du matériel			1 250						
Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde de Niveau Fosse de Stockage	Renouvellement complet du matériel			1 250						
Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde Niveau Fosse Consigne Graisses	Renouvellement complet du matériel			1 250						
Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde Niveau Fosse Mélange Graisses	Renouvellement complet du matériel			1 250						
Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde de niveau amont dégrilleur grossier	Renouvellement complet du matériel	1 250								

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2024		Type de Renouvellement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Année de Réalisation
Station d'Epuration de Luxeuil	Mesure de Niveau lessive de soude	Renouvellement complet du matériel		875							
Station d'Epuration de Luxeuil	Mesure de Niveau Nutriment Désodorisation	Renouvellement complet du matériel		625							
Station d'Epuration de Luxeuil	Mesure de niveau Cuve de Préparation Polymère	Renouvellement complet du matériel		875							
Station d'Epuration de Luxeuil	Ensemble mesure Voile de Boues Clarificateur	Renouvellement complet du matériel					4 250				2024
Station d'Epuration de Luxeuil	Détecteur de niveau poste BA 116	Renouvellement complet du matériel					375				
Station d'Epuration de Luxeuil	Détecteur de Niveau Poire	Renouvellement complet du matériel					187				
Station d'Epuration de Luxeuil	Détecteur de niveau Bassin Lipocycle	Renouvellement complet du matériel					375				
Station d'Epuration de Luxeuil	Détecteur de niveau recirculation	Renouvellement complet du matériel					312				
Station d'Epuration de Luxeuil	Détecteur	Renouvellement complet du matériel					375				
Station d'Epuration de Luxeuil	Niveau contre poids Stockage Chlorure Ferrique	Renouvellement complet du matériel		875							2024
Station d'Epuration de Luxeuil	Détecteur de n niveau cuve polymère	Renouvellement complet du matériel					187				
Station d'Epuration de Luxeuil	Détecteur de surverse	Renouvellement complet du matériel		1 250							
Station d'Epuration de Luxeuil	Débitmètre entrée station	Renouvellement complet du matériel				1 500					
Station d'Epuration de Luxeuil	Débitmètre extraction lipocycle	Renouvellement complet du matériel				1 500					
Station d'Epuration de Luxeuil	Débitmètre Recirculation	Renouvellement complet du matériel					2 000				
Station d'Epuration de Luxeuil	Débitmètre alimentation tambour	Renouvellement complet du matériel				2 000					

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2024	Type de Renouvellement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Année de Réalisation
Station d'Epuration de Luxeuil	Variateur Pompe Relèvement 3 REL PS 03	Renouvellement complet du matériel	1 250							
Station d'Epuration de Luxeuil	Variateur Pompe Recirculation 1 REC PS 01	Renouvellement complet du matériel	1 250							2024
Station d'Epuration de Luxeuil	Variateur Pompe Recirculation 3 REC PS 03	Renouvellement complet du matériel	1 250							2024
Station d'Epuration de Luxeuil	Variateur Supresseur Lipocycle 1 CAI CS 04	Renouvellement complet du matériel	1 875							2024
Station d'Epuration de Luxeuil	Variateur Pompe Soutirage tambour 1	Renouvellement complet du matériel	1 250							2024
Station d'Epuration de Luxeuil	Variateur Pompe 1 Alimentation Centrifugeuse	Renouvellement complet du matériel	1 250							2024
Station d'Epuration de Luxeuil	Variateur Pompe 3 Alimentation Centrifugeuse	Renouvellement complet du matériel	1 250							
Station d'Epuration de Luxeuil	Démarreur 1 Centrifugeuse 1	Renouvellement complet du matériel	937							
Station d'Epuration de Luxeuil	Démarreur 1 Centrifugeuse 2	Renouvellement complet du matériel	937							
Station d'Epuration de Luxeuil	Démarreur Supresseur 1	Renouvellement complet du matériel	1 500							
Station d'Epuration de Luxeuil	Démarreur Supresseur 3	Renouvellement complet du matériel	1 500							
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe Rampe d'Aspersion	Renouvellement complet du matériel				1 875				
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe 3 Eau de Process	Renouvellement complet du matériel		1 750						
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe de reprise boues épaisse	Renouvellement complet du matériel		7 500						
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe d'Extraction 1	Renouvellement complet du matériel		1 500						
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe d'Extraction 3	Renouvellement complet du matériel		1 500						

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2024		Type de Renouvellement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Année de Réalisation
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe 1 Polymère	Renouvellement complet du matériel								1 625	
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe 2 Polymère	Renouvellement complet du matériel								1 625	
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe Lubrification	Renouvellement complet du matériel								1 687	
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe de Relèvement 1 BA 116	Renouvellement complet du matériel			3 125						2024
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe de Relèvement 2 BA 116	Renouvellement complet du matériel			3 125						
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe Fosse de Consigne	Renouvellement complet du matériel		2 500							
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe Fosse de Stockage	Renouvellement complet du matériel		1 875							
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe Fosse Consigne des Graisses	Renouvellement complet du matériel		3 250							
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe Fosse Mélange des Graisses	Renouvellement complet du matériel		1 750							
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe de Relèvement 1	Renouvellement complet du matériel	3 125								2023
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe de Relèvement 2	Renouvellement complet du matériel				3 125					
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe d'Extraction Vers Bassin d'Aération	Renouvellement complet du matériel		1 875							
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe Poste Toutes Eaux 2	Renouvellement complet du matériel							1 625		
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe Recirculation 1	Renouvellement complet du matériel		2 500							2024
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe Recirculation 2	Renouvellement complet du matériel		2 500							2024
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe Recirculation 3	Renouvellement complet du matériel				2 500					2024

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2024		Type de Renouvellement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Année de Réalisation
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe 1 Alimentation tambour	Renouvellement complet du matériel				1 250					
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe de Soutirage	Renouvellement complet du matériel			2 500						
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe flottante réception des sables	Renouvellement complet du matériel			3 750						
Station d'Epuration de Luxeuil	Dilacérateur Réception des Graisses	Remplacement de composant ou grosse réparation			4 000						
Station d'Epuration de Luxeuil	Dégrilleur grossier 1	Remplacement de composant ou grosse réparation			5 000						2024
Station d'Epuration de Luxeuil	Dégrilleur grossier 2	Remplacement de composant ou grosse réparation			5 000						2024
Station d'Epuration de Luxeuil	Dégrilleur fin 1	Remplacement de composant ou grosse réparation			5 000						2024
Station d'Epuration de Luxeuil	Dégrilleur 2	Remplacement de composant ou grosse réparation			5 000						2024
Station d'Epuration de Luxeuil	Centrifugeuse 1	Remplacement de composant ou grosse réparation		7 000							2024
Station d'Epuration de Luxeuil	Centrifugeuse 2	Remplacement de composant ou grosse réparation		7 000							2024
Station d'Epuration de Luxeuil	Tambour d'égouttage	Remplacement de composant ou grosse réparation		5 000							
Station d'Epuration de Luxeuil	Trommel	Remplacement de composant ou grosse réparation		4 000							

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2024		Type de Renouvellement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Année de Réalisation
Station d'Epuration de Luxeuil	Grappin fosse sable	Remplacement de composant ou grosse réparation						3 000			2024
Station d'Epuration de Luxeuil	Dévouteur	Renouvellement complet du matériel						3 750			
Station d'Epuration de Luxeuil	Doseur	Renouvellement complet du matériel				4 375					
Station d'Epuration de Luxeuil	Vis Convoyeuse Matières de Vidange	Remplacement de composant ou grosse réparation		3 000							
Station d'Epuration de Luxeuil	Vis convoyeuse dégrilleur grossier	Remplacement de composant ou grosse réparation		3 000							
Station d'Epuration de Luxeuil	Vis convoyeuse dégrillage fin	Remplacement de composant ou grosse réparation		3 000							2024
Station d'Epuration de Luxeuil	Vis Convoyeuse Centrifugeuse 1	Remplacement de composant ou grosse réparation		3 000							
Station d'Epuration de Luxeuil	Convoyeur Intérieur/Extérieur	Renouvellement complet du matériel					3 125				
Station d'Epuration de Luxeuil	Détecteur NH4 Salle Centrifugeuses	Renouvellement complet du matériel	1 375								
Station d'Epuration de Luxeuil	Détecteur H2S Salle Centrifugeuses	Renouvellement complet du matériel	1 375								
Station d'Epuration de Luxeuil	Détecteur NH3 Salle Centrifugeuses	Renouvellement complet du matériel	1 375								
Station d'Epuration de Luxeuil	Disconnecteur sur arrivée eau potable	Renouvellement complet du matériel		437							
Station d'Epuration de Luxeuil	Motoréducteur trommel	Renouvellement complet du matériel						1 875			

Dotations non actualisées en Programme au : 31/12/2024	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total (€)
Dotations (€)	30 424	60 352	60 352	60 352	60 352	60 352	60 352	29 928	422 464

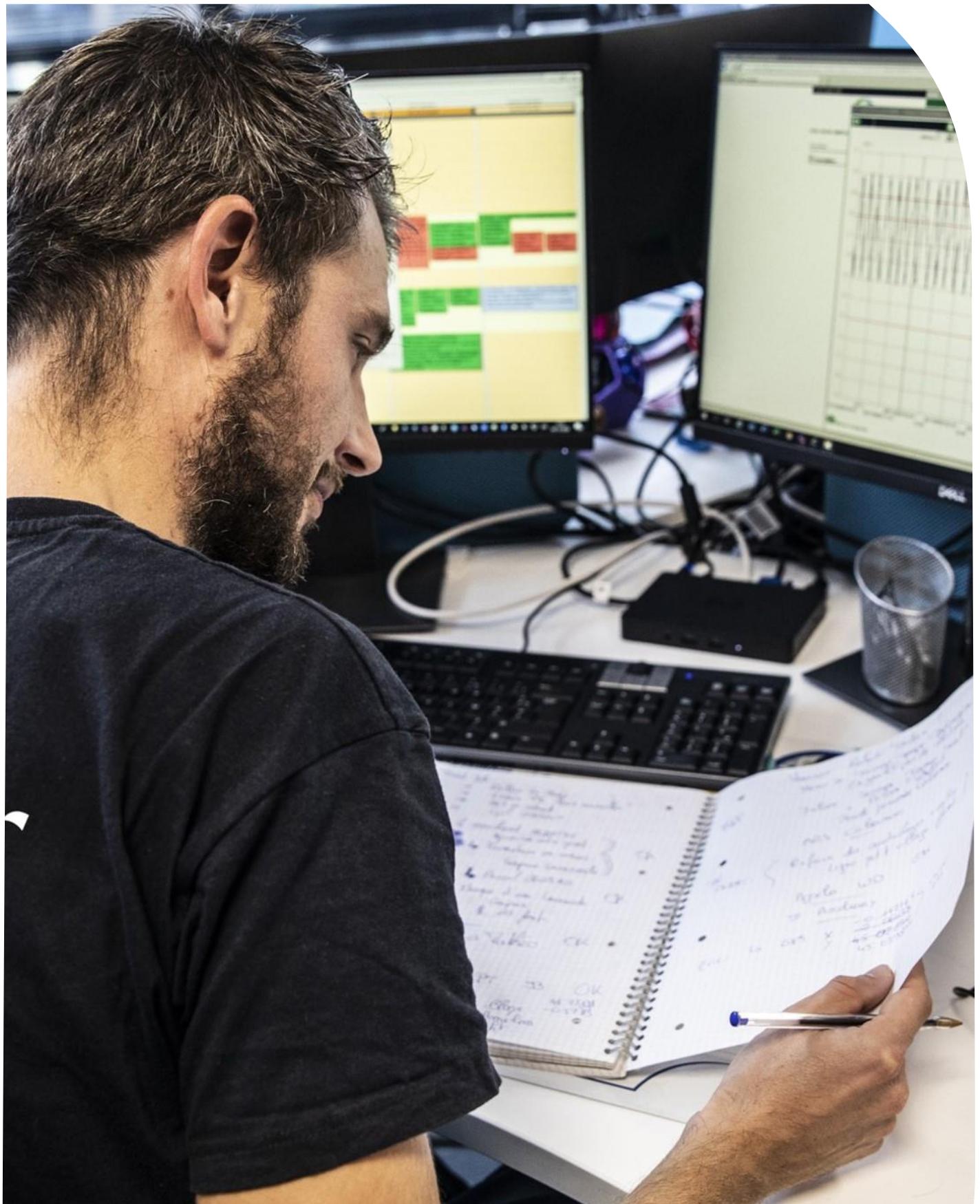
Coefficients en Programme au : 31/12/2024	2023	2024
Coefficient de la dotation	1,000000	1,084400
Coefficient de report de solde	1,000000	1,000000

Bilan financier en Programme au : 31/12/2024	2023	2024	Total (€)
Dotation actualisée (€)	30 424	65 446	95 870
Report de solde actualisé (€)	0	24 799	
Programmé au contrat	PARTIEL	43 376	43 376
	TOTAL	5 625	66 501
	Total renouvellement (€)	5 625	109 877
	Solde (€)	24 799	- 19 632

Renouvellement Réalisé en Programme année : 2024	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
DO LUXEUIL LES BAINS rue Victor Genoux	Sonde de mesure de hauteur d'eau	Renouvellement complet du matériel	28/05/2024	1 356
DO LUXEUIL LES BAINS rue Victor Genoux	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	28/05/2024	1 830
DO LUXEUIL LES BAINS rue des Cannes	Sonde de mesure de hauteur d'eau	Renouvellement complet du matériel	07/12/2024	1 356
DO LUXEUIL LES BAINS rue des Cannes	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	12/12/2024	1 830
DO LUXEUIL LES BAINS rue des Lavoirs	Sonde de détection débordement	Renouvellement complet du matériel	27/05/2024	922
DO LUXEUIL LES BAINS rue des Lavoirs	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	27/05/2024	1 830
DO LUXEUIL LES BAINS PR Lac des 7 chevaux	Sonde de mesure de hauteur d'eau	Renouvellement complet du matériel	27/05/2024	1 356
DO LUXEUIL LES BAINS PR Lac des 7 chevaux	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	29/05/2024	1 830
PR LUXEUIL LES BAINS ZAC	Support de Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	13/08/2024	2 643
PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux	Support de Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	23/08/2024	2 643
PR LUXEUIL LES BAINS Parc jean Moulin	Sonde de Niveau	Renouvellement complet du matériel	23/09/2024	922

Renouvellement Réalisé en Programme année : 2024	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
PR LUXEUIL LES BAINS Parc jean Moulin	Pompe relèvement 1	Renouvellement complet du matériel	13/11/2024	3 795
PR LUXEUIL LES BAINS Pompiers	Support de Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	12/08/2024	2 643
Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde pH Matières de Vidange	Renouvellement complet du matériel	27/09/2024	2 304
Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde Redox poste relèvement	Renouvellement complet du matériel	08/10/2024	2 440
Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde Rédox bassin d'aération	Renouvellement complet du matériel	10/09/2024	2 440
Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde pH Lipocycle	Renouvellement complet du matériel	23/07/2024	2 304
Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde pH	Renouvellement complet du matériel	10/09/2024	2 304
Station d'Epuration de Luxeuil	Ensemble mesure Voile de Boues Clarificateur	Renouvellement complet du matériel	15/10/2024	4 609
Station d'Epuration de Luxeuil	Niveau contre poids Stockage Chlorure Ferrique	Renouvellement complet du matériel	09/01/2024	949
Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde de Conductivité fosse de consigne	Renouvellement complet du matériel	08/10/2024	1 220
Station d'Epuration de Luxeuil	Télégestion	Renouvellement complet du matériel	06/08/2024	2 643
Station d'Epuration de Luxeuil	Variateur Pompe Relèvement 1 REL PS 01	Renouvellement complet du matériel	18/06/2024	1 356
Station d'Epuration de Luxeuil	Variateur Pompe Recirculation 1 REC PS 01	Renouvellement complet du matériel	18/06/2024	1 356
Station d'Epuration de Luxeuil	Variateur Pompe Recirculation 3 REC PS 03	Renouvellement complet du matériel	05/11/2024	1 356
Station d'Epuration de Luxeuil	Variateur Surpresseur Lipocycle 1 CAI CS 04	Renouvellement complet du matériel	30/07/2024	2 033
Station d'Epuration de Luxeuil	Variateur Pompe Soutirage tambour 1	Renouvellement complet du matériel	20/08/2024	1 356
Station d'Epuration de Luxeuil	Variateur Pompe 1 Alimentation Centrifugeuse	Renouvellement complet du matériel	20/08/2024	1 356
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe de Relèvement 1 BA 116	Renouvellement complet du matériel	13/11/2024	3 389
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe Recirculation 1	Renouvellement complet du matériel	03/09/2024	2 711
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe Recirculation 2	Renouvellement complet du matériel	03/09/2024	2 711
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe Recirculation 3	Renouvellement complet du matériel	15/03/2024	2 711
Station d'Epuration de Luxeuil	Dégrilleur grossier 1	Remplacement de composants ou rénovation	10/09/2024	5 422
Station d'Epuration de Luxeuil	Dégrilleur grossier 2	Remplacement de composants ou rénovation	10/09/2024	5 422
Station d'Epuration de Luxeuil	Dégrilleur fin 1	Remplacement de composants ou rénovation	10/09/2024	5 422
Station d'Epuration de Luxeuil	Dégrilleur 2	Remplacement de composants ou rénovation	10/09/2024	5 422

Renouvellement Réalisé en Programme année : 2024	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Station d'Epuration de Luxeuil	Centrifugeuse 1	Remplacement de composants ou rénovation	11/04/2024	7 591
Station d'Epuration de Luxeuil	Centrifugeuse 2	Remplacement de composants ou rénovation	11/04/2024	7 591
Station d'Epuration de Luxeuil	Grappin fosse sable	Remplacement de composants ou rénovation	29/02/2024	3 253
Station d'Epuration de Luxeuil	Vis convoyeuse dégrillage fin	Remplacement de composants ou rénovation	30/09/2024	3 253
Total				109 877



15 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE

Description du contrat			
DSP LUXEUIL LES BAINS - EU			
Délégation de service public			
Début contrat : 1 juillet 2023 Fin contrat : 30 juin 2030			

D204.0 Tarification du service au m ³ pour 120m ³ au 01/01/N+1 pour l'année 2024			
Part communale et intercommunale			
VP.191	Montant annuel de la part fixe (abonnement) revenant à la collectivité	30,00	€HT/an
	Prix au m ³ (Consommation) revenant à la collectivité	0,9200	€HT/m ³
VP.178	Montant HT de la facture 120m³ revenant à la collectivité (abonnement + consommation x 120)	140,40	€HT/120m ³
Part distributeur (délégataire)			
VP.190	Montant annuel de la part fixe (abonnement) revenant au déléguant	32,66	€HT/an
	Prix au m ³ (Consommation) revenant au déléguant	1,0010	€HT/m ³
VP.177	Montant de la facture 120m³ revenant au déléguant (abonnement + consommation x 120)	152,78	€HT/120m ³
Taxes des organismes publics			
VP.217	Montant de la redevance Consommation Part Performance (Agences de l'eau) et de la Redevance modernisation des réseaux (Agences de l'eau)	0,0100	€HT/m ³
VP.218	Montant de la Redevance Voies Navigables de France (VNF) : Rejets	0,0000	€HT/m ³
VP.219	Montant Autres taxes et redevances applicables sur le tarif	0	€HT/m ³
VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	10%	
VP.179	Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ (VP.217+VP.218+VP.219) x 120 x (1+VP.213/100) + (VP.177+VP.178) x VP.213/100	30,64	€TTC/120m ³
	Montant total d'une facture 120m³ au 1^{er} janvier de l'année N+1	323,81	€TTC/120m ³
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier de l'année N+1	2,7	€TTC/m ³
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)	MontRecetteEUFact	€HT

Réseau			
D202.0 Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement			
2 unité			
Données de consolidation			
VP.199	Linéaire de réseau de collecte unitaire (hors branchements et réseau pluvial)	34,495	km
VP.200	Linéaire de réseau de collecte séparatifs (hors branchements et réseau pluvial)	22,54	km
VP.077	Linéaire de réseau de collecte total (hors pluvial)	57,039	km
Point du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage			
VP.046	Nombre de points noirs	0	Nb
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0	Nb/100km
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte			
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur)	0	km
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quel que soit le financeur)	0,031	km
DC.195	Montant financier des travaux engagés	Voir le CARE	€HT
P253.2	Taux de renouvellement des réseaux de collecte sur 5 ans	0,01%	%

P202.2B: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux						
Condition d'acquisition	Code SISPEA	Descriptif	Résultats	Note		
PARTIE A : plan des réseaux						
Sur 10 points	VP.250	Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	OUI	10 points		
Sur 5 points	VP.251	Mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	OUI	5 points		
Total Partie A :			15 points / 15 points			
PARTIE B : Inventaire des réseaux						
	VP.252	Existence d'un inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	OUI			
	VP.254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	OUI			
<p>Si les 2 conditions précédentes sont « Oui » alors les indicateurs suivants ont 10 points chacun. Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points</p>						
Sur 15 points	VP.253	Pourcentage de connaissance des informations structurelles	97,7%	15 points		
	Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné pour l'année 2024 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")			55,73 Km		
Sur 15 points	VP.255	Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations	61,85%	11 points		
	Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée pour l'année 2024 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")			35,28 Km		
Pour évaluer	Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")			57,039 Km		
Total Partie B :			26 points / 30 points			
<u>Pour comptabiliser le total de la partie B, la partie A doit être à 15 points</u>						
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux						
<p>Calcul de VP.256 : Sur 10 points à partir de 50% Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points</p>						
Sur 15 points	VP.256	Connaissance de l'altimétrie des canalisations	73,67%	12 points		
	Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")			44,25 Km		
	Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")			60,073 Km		
Sur 10 points	VP.257	Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	OUI	10 points		
Sur 10 points	VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	10 points		
Sur 10 points	VP.259	Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau d'eaux usées	NON	0 points		
Sur 10 points	VP.260	Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	OUI	10 points		
Sur 10 points	VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	OUI	10 points		
Sur 10 points si les 2 conditions sont « Oui »	VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux				
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées			NON		
	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées			NON		
Total Partie C :			52 points / 75 points			
<u>Pour comptabiliser le total de la partie C, la somme des parties A+B doit être à minima de 40 points</u>						
P202.2B		VALEUR DE L'INDICE		92 points / 120 points		

Collecte			
Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel			
Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux			
VP.158 (20 points)	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	OUI	20 points
VP.159 (10 points)	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	NON	0 points
VP.160 (20 points)	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	NON	0 points
VP.161 (30 points)	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	OUI	30 points
VP.162 (10 points)	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	OUI	10 points
VP.163 (10 points)	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	NON	0 points
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
VP.164 (10 points)	Evolution de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	NON	0 points
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
VP.165 (10 points)	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	OUI	10 points
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	60 points/120 points	
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5 (informatif)	598,68	

Dans le Tableau A : l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

Les tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points.

Epuration			
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive EU	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.	
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive EU	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.	
VP.176	Charge totale entrante en DBO5 à l'échelle du contrat. <i>Le détail par installation est présenté ci-après</i>	115,52	kg/j
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés acceptables dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	3	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés acceptables dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	24	
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration aux prescriptions de l'acte individuel*	0	%

*Le taux de conformité est calculé en divisant, pour chaque station, le nombre de bilans acceptables et conformes par le nombre total de bilans acceptables, puis en pondérant ce ratio par la charge entrante moyenne de DBO5 de la station, avant de faire la somme de ces résultats pour l'ensemble des stations

Données exploitation par installation			
	Station d'Epuration de Luxeuil		
VP.176	Charge entrante en DBO5	115,521	
VP.208	Boues évacuées en tMS	77,756	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	77,756	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	3	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	24	

Boues			
VP.208	Quantité totale des boues évacuées (en Tonnes de Matière Sèches)	77,76	tMS
D203.0	Quantité totale des boues issues des ouvrages d'épuration (en Tonnes de Matière Sèches)	77,76	tMS
VP.209	Quantité totale des boues admises par une filière conforme (en Tonnes de Matière Sèches)	77,76	tMS
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	

Abonnés			
VP.056	Nombre total d'abonnés (abonnements)	4 218	ab
VP.228	Densité linéaire d'abonnés (abonnements)	74	ab/Km
VP.229	Ratio habitants par abonnés (abonnements)	2,37	Hab/ab
D201.0	Estimation de la population desservie par le service public dans le périmètre du contrat	9 978	Hab
VP.124	Nombre potentiel d'abonnés (abonnements) de la zone relevant de l'assainissement collectif. Cette donnée relève du zonage de l'assainissement collectif (par enquête publique)	<i>Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité</i>	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées. <i>Nombre potentiel d'abonnés / Nombre d'abonnés total x 100</i>	Donnée à titre indicatif 100%	
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux des usagers	N.R	
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagés	Donnée à titre indicatif N.R.	Nb/ 1000Ha b
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	1	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	<i>Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité</i>	
P258.1	Taux de réclamations pour 1000 abonnements	0,24	Nb/ 1000ab

Gestion financière			
D204.0 Tarification du service au m3 pour 120m3 au 01/01/N+1 pour l'année 2024			
VP.068	Volumes assujettis pour l'année 2024	411 400	m ³
VP.119	Montant des abandons de créances et versements à un fond de solidarité (TVA exclue) pour l'année 2024	0	€HTVA
VP.207.0	<i>Montant des actions de solidarité (abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité).</i>	Donnée à titre indicatif 0,0000	€HTVA/m ³
VP.182	Encours total de la dette	<i>Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité</i>	
VP.183	Epargne brute annuelle	<i>Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité</i>	
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	<i>Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité</i>	
VP268	Montant restant impayé au 31/12/2024 sur les factures émises au titre de l'année 2023	433,92	€TTC
VP.185	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au 31/12/2024 sur les factures émises au titre de l'année 2023	473 276	€TTC
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement	0,09	%

ANNEXES COMPLEMENTAIRES

ATTESTATIONS D'ASSURANCES

Attestation Dommages aux Biens

Docusign Envelope ID: 05C0F4CB-5439-45DB-8910-91F65CC48533



XL Insurance

ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, Tour Majunga – La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1D01HP90, Irlande sous le numéro 6416866, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous atteste que la société :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne
CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

A souscrit auprès de notre Société un contrat d'assurance Dommages et Pertes d'exploitation portant le n° **FR00046587PR** (LCI : 19.900.000 EUR).

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les évènements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

La présente attestation d'assurance, valable du 1^{er} Avril 2025 au 31 Mars 2026 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère

Fait à Puteaux, le 1 avril 2025

Signed by:

XL CAPITAL SERVICES INC.
XL INSURANCE COMPANY SE
06BE1028E8D84F9...

XL Insurance Company SE
Tour Majunga – La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX
Téléphone: +33 1 56 92 80 00 axaxl.com

XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1D01HP90, Irlande sous le numéro 6416866, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie)
XL Insurance Company SE, Succursale française : Tour Majunga – La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX , enregistré au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927.
Directors: X. Veyry (FR), D. Guest, D. Palci-Chenah (FR), J. O'Neill, H. Browne, P.H. Rastoul (FR)

Responsabilité civile



Attestation d'Assurance

Nous soussignés, Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

SAUR SAS
11, Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° FRL002815 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) 20 000 000 EUR Par sinistre

Responsabilité Civile Après Livraison

Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) 20 000 000 EUR Par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des sous-limitations telles que mentionnées au contrat et formant la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance du 01/04/2025 au 31/03/2026

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 27/03/2025

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :



Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)



ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

**STE SAUR
11, CHEMIN DE BRETAGNE
CS40082
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX
SIREN 339.379.984**

*Pour le compte de :
CITEC ASSAINISSEMENT
ZAC LA GARRIGUE
RUE VERDALE
34725 SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS
SIRET 43041743600028*

Est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° AP392620 pour la période de validité du 01/01/2025 au 31/12/2025 couvrant les activités professionnelles suivantes :

ENTREPRISE GÉNÉRALE

Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

TERRASSEMENT

Défrichement, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.

Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

CONTRACTANT GENERAL

Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.

Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :

Voiries Réseaux Divers:

- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :

- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction



d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.
- aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants : travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P¹ ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P²,

pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :

- d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P³,
- d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEx) avec avis favorable,
- d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(¹) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

(²) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

(³) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.



2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.</p> <p>Elle est gérée en capitalisation.</p>	<ul style="list-style-type: none">○ En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.○ Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.○ En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
Durée et maintien de la garantie	
La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.	6.000.000 € par sinistre
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	



Fait pour servir et valoir ce que de droit à PARIS, le 16/12/2024

Jeanne

Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, AIG Europe SA - Succursale pour la France – Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92913 Paris La Défense Cedex, attestons par la présente que

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales, sont assurés par la police n° 7 201 983, souscrite par SAUR SAS contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant leur incomber en raison d'atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles et/ou graduelles, de nuisances, de préjudice écologique ou de dommages environnementaux imputables à l'exercice de leurs activités et sites visés au contrat.

Garanties et limites :

Garanties	Limites par sinistre	Limites pour la période de garantie *
Tous dommages confondus :	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Civile (A) y compris au titre du préjudice écologique	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages matériels et immatériels	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages aux biens confiés et biens des préposés	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont préjudice écologique du fait des produits, ouvrages ou déchets livrés	10.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Environnementale (B)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages environnementaux en l'absence de pollution	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de dépollution du Site (C)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais de décontamination et reconstruction y compris suite à une pollution subie	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais relatifs à une pollution subie	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de Prévention de dommages garantis (D)	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont pour tout dommage ou tout frais généré par les substances perfluoroalkylées et/ou polyfluoroalkylées (PFAS) ou par tout produit qui résulterait de leur dégradation.	2.500.000 €	2.500.000 €
- dont garanties relevant de l'annexe « Etudes et travaux »	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont garantie du fait des activités d'épandage de boue	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages causés par l'amianto selon les dispositions de l'article 12.1. ci-après	2.500.000 €	5.000.000 €
- dont extension communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis	150.000 €	500.000 €

* Il est rappelé que la capacité est accordée en une seule enveloppe pour la période d'assurance sans renouvellement annuel des capacités.

Il est rappelé que sont inclus pour chaque garantie les Frais de défense associés (sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.6. des Conditions générales relatif aux frais de défense lors de la mise en cause de la Responsabilité des dirigeants).

Territorialité : Monde hors Etats-Unis et Canada

Cette attestation est délivrée pour la période du 1^{er} avril 2023 au 1^{er} avril 2026 à zéro heure pour servir et valoir ce que de droit. Elle est valable dans la seule limite des montants et conditions de garantie, franchises et exclusions du contrat précité et n'implique qu'une présomption de garanties à la charge de l'assureur sous réserve des réglementations locales applicables.

En cas de sinistre, les sommes dues par l'assureur au titre de la police citée ci-dessus seront payées au souscripteur du contrat.

Fait à Paris La Défense le 29 mars 2024

AIG Europe SA
Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets
CS 60234 92913 Paris La Défense Cedex
Tél. +33 1 49 02 42 22
Fax : +33 1 49 02 44 04

Attestation Tous risques chantiers

GENERALI lard

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation

Assuré :
SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° AH 116929

Période de validité :	du 1 ^{er} avril 2025 au 31 mars 2026
Fonctionnement de la garantie :	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1 ^{er} avril 2025, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : <ul style="list-style-type: none">• le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros.• la durée des travaux est inférieure à 36 mois• la durée des essais n'excède pas 12 mois Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
Biens Assurés :	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
Etendue de la garantie :	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
Territorialité :	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l'exception : <ul style="list-style-type: none">• des ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, CANADA et AUSTRALIE• des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA

La présente attestation est valable pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI lard** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2025

GENERALI lard
SA au capital de 94 630 500 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Paris - IDU ADFME FR232327_03PRIRV
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 466 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Paris - IDU ADEME FR232327_03PRIRV
Géraldi Retraite, Société anonyme au capital de 213 641 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - RCS Paris - IDU ADML FR232327_03PRIRV
Siège social : 2 rue Péllet WFB 75000 Paris. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurance sous le numéro 036

Signature
numérique de
YILDIZ Erhan
Date :
2025.04.01
15:58:52 +02'00'



2024

Bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement de LUXEUIL LES BAISNS



Table des matières

A. INFORMATIONS GENERALES - STATION D'EPURATION DE LUXEUIL	108
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE.....	108
A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	108
B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	109
B.1. LES RACCORDEMENTS	109
B.1.1. Les raccordements domestiques	109
B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	109
B.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	110
B.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	111
B.3.1. Les contrôles de raccordements.....	111
<i>Synthèse des contrôles de raccordements de la commune de LUXEUIL</i>	111
<i>Détail des contrôles de raccordements de la commune de LUXEUIL</i>	111
B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	113
B.3.3. Diagnostics eaux claires parasites	113
B.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	113
B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	114
B.4.1. Les postes de relèvement	114
B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	114
B.4.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année	115
B.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	116
B.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte	116
B.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie.....	118
B.5.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte	120
B.5.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte	134
B.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	134
B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	136
B.7.1. Les milieux naturels impactés concernés par le système d'assainissement	136
B.7.2. Auto-évaluation de la non-dégradation du milieu récepteur	136
B.7.3. Auto-évaluation de la non-atteinte aux intérêts de l'article L211-1 du code de l'environnement	136
C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STATION D'EPURATION DE LUXEUIL	137
C.1. BILAN SUR LES VOLUMES	137
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	137
C.1.2. Volume sortant du système de traitement.....	137
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	137
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	139
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	140
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement.....	141
C.2.3. La pollution déversée en tête de station	141
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement	145
C.2.5. Les calculs des rendements	148
C.2.6. Le suivi bactériologique	149
C.2.7. RSDE	149
C.2.8. Le suivi du milieu récepteur.....	150
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	150
C.3.1. Les boues	150
C.3.2. Les autres sous-produits	152
C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	153
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	153
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	153
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année.....	153
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....	153
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	153
C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	155

C.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet.....	155
C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	156
Paramètres physicochimiques.....	156
C.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	158
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	160
C.9. ANNEXES. FICHE DE DYSFONCTIONNEMENT ET NON CONFORMITE.....	160

A. INFORMATIONS GENERALES – STATION D'EPURATION DE LUXEUIL

A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	060000170311			
Communes	LUXEUIL-LES-BAINS, FROIDECONCHE, SAINT SAUVEUR					
Taille de l'agglomération						
Système de collecte		Code Sandre	060870311001			
Nom	Communes de Luxeuil, Froideconche et Saint Sauveur					
Type(s) de réseau	Unitaire, Séparatif					
Industriels raccordés	OUI					
Exploitant	SAUR					
Personne à contacter	Mme Delphine FISCHMEISTER responsable de Secteur Doubs Haute Saône					
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	060970311001			
Nom	Station d'Epuration de Luxeuil					
Lieu d'implantation	SAINT SAUVEUR					
Date de mise en œuvre	2008					
Maître d'ouvrage	DSP LUXEUIL LES BAINS - EU					
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m ³ /jour	Q Pointe en m ³ /heure	Equivalent habitant		
Temps sec	1 170	6 500	380	19 500		
Temps pluie		6 500				
Débit de référence	14 480 m ³ /j					
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2024)		236,76 kg/jour	3 946 eq. Hab.			
File Eau	Type de traitement	Traitement secondaire SE				
	Filière de traitement	Boues activées, Déphosphatation secondaire, Clarification				
File Boue	Type de traitement	Epaississement mécanique, Déshydratation mécanique				
	Filières de traitement	Centrifugeuse - Compostage				
Exploitant	SAUR					
Personne à contacter	Mme Delphine FISCHMEISTER responsable de Secteur Doubs Haute Saône					
Milieu récepteur						
Nom	Le Breuchin					
Masse d'eau	FRDR689					
Type	Rejet superficiel					
	Rejet souterrain					

A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Commune	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux Usées (EU))	Date de zonage Eaux Pluviales (EP)	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Froideconche	2010	1999	Pas de zonage effectué	Pas de zonage effectué	
Saint Sauveur	2011	2011	2013		
Luxeuil les Bains	2021 (OXYA Conseil)	2021	2021		
CCPLx	2020 (BC2I)	2020	2020		

B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

B.1. LES RACCORDEMENTS

B.1.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population totale de la zone collectée (1)	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements EU	Population raccordée (2)	Taux de raccordement (2) / (1)
Froideconche	70 258	1 975	1 873	945	1 849	98%
Saint Sauveur	70 473	1 721	1 685	906	1 664	98%
Luxeuil les Bains	70 311	6 523	6 500	2 362	6 490	99%
Total		10 219	10 056	4 213	10 001	99%

B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Nom de la société	Activité	Commune	Type de rejet	Date de la convention
RSDE Aérienne 116	Aéronautiques militaires, industrielles aéronautiques	Saint Sauveur	-	18/10/2024
Fonderie de Saint Sauveur	Fonderie d'autres métaux non ferreux	Saint Sauveur		
France Bronze	Fonderie d'autres métaux non ferreux	Saint Sauveur		
SARL Fonderie du Bois d'Emery	Fabrication d'articles métalliques	Froideconche		
Jeandesboz	Mécanique Industriel	Froideconche		
Enseignes Monnier	Activité de pré-presse	Froideconche		
Fonderie de Luxeuil	Fonderie de métaux légers	Froideconche		
Société d'Abattage du Val de Saône	Industriel alimentaire	Luxeuil les Bains	Micropolluants et micropolluants	En cours de révision
Centre hospitalier de Luxeuil	Santé	Luxeuil les Bains	Micropolluants et micropolluants	-
Hypermarché Auchan	Commerce	Luxeuil les Bains	-	-
LEP Bâtiment	Établissement d'enseignement	Luxeuil les Bains	-	-
Cafétaria ERIS	Restauration	Luxeuil les Bains	-	-
DISA CATTINAIR	Industriel	Luxeuil les Bains	-	-
Fonderie de Bronze et d'Art Lamberta	Fonderie d'autres métaux non ferreux	Luxeuil les Bains		
Scierie Genet	Sciage et rabotage de bois, hors imprégnation	Luxeuil les Bains		
Profilux	Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	Luxeuil les Bains		
EDIMAG SARL	Activité de pré-presse	Luxeuil les Bains		
ESCALUX F.D	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	Luxeuil les Bains		
IKONA	Activité de pré-presse	Luxeuil les Bains		
SARL FOURRIER ELECTRICITE	Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels	Luxeuil les Bains		
Société nouvelle d'impression Luxovienne	Imprimerie	Luxeuil les Bains		

Beauregard automobile	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Luxeuil les Bains		
SARL Garage Couval et Fils	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Luxeuil les Bains		
Nedey Lure	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Luxeuil les Bains		
SARL G.L CAR	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Luxeuil les Bains		
ADDAX	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Luxeuil les Bains		
RACHALEX	Transformation du Thé et du Café	Luxeuil les Bains		
2CVP	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Luxeuil les Bains		
SAS BOURDENET	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Luxeuil les Bains		
ESPRIT CHOCOLAT'HE	Fabrication de cacao, chocolat et produits de confiserie	Luxeuil les Bains		
SAS Garage Tuaillon	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Luxeuil les Bains		
NORAUTO France	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Luxeuil les Bains		
GARAGE LUXO	Commerce de véhicules automobiles légers	Luxeuil les Bains		
SARL PSL	Blanchisserie - teinturerie	Luxeuil les Bains		
Maison du pneu Mariotte	Commerce en gros d'équipements automobile	Luxeuil les Bains		
CCPLx	Collecte de produits non dangereux	Luxeuil les Bains		
Cobra Europe	Fabrication d'articles en caoutchouc	Luxeuil les Bains		
SARL DU GARAGE BOSCHUNG	Transport routiers régulier de voyageurs	Luxeuil les Bains		
SARL TRANSPORT JACQUELINE GROSJEAN	Transport routier de fret de proximité	Luxeuil les Bains		
TARD MICHEL ET FILS	Transport routier de voyageur	Luxeuil les Bains		
MAGISAC SERVICE	Fabrication d'emballage en matières plastiques	Luxeuil les Bains		
BIO-CITY	Laboratoire d'analyse médicale	Luxeuil les Bains		
SEMA SA	Fabrication de plaque, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	Luxeuil les Bains		
MON TRI A LA SOURCE	Collecte des déchets non dangereux	Luxeuil les Bains		
MY CERAM	Fabrication de carreaux en céramique	Luxeuil les Bains		
CLEMENT LAROCHE	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	Luxeuil les Bains		
LABORATOIRE DENTAIRE MANTION	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	Luxeuil les Bains		

B.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Commune de LUXEUIL LES BAINS :

- Travaux d'extension du réseau au lotissement du Chatigny
- Réparation branchement du au 60 rue Aristide Briand
- Réparation du réseau rue des Pâquerettes
- Installation de 3 capteurs d'enrassements sur le réseau de collecte des eaux usées de la commune de LUXEUIL : avenue jean Moulin (en-dessous du collectif), rue Edouard Herriot (en bas de la rue), rue Saint-Exupéry (en-dessous des collectifs)

Réseau Intercommunale CCPLx :

- Installation débitmètre en sortie de FROIDECONCHE

- Installation débitmètre rue des Prés à SAINT SAUVEUR
- Installation débitmètre rue André Colin à LUXEUIL
- Installation débitmètre D6 à LUXEUIL

B.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

B.3.1. Les contrôles de raccordements

Synthèse des contrôles de raccordements de la commune de LUXEUIL

Commune	Nombre de contrôle
LUXEUIL-LES-BAINS	85

Détail des contrôles de raccordements de la commune de LUXEUIL

Commune	date	Adresse
LUXEUIL-LES-BAINS	4/1/24	18 A RUE DE LA MADELEINE
LUXEUIL-LES-BAINS	11/1/24	25 RUE DE LA SALINE
LUXEUIL-LES-BAINS	11/1/24	13 PLACE DU 8 MAI 1945
LUXEUIL-LES-BAINS	30/1/24	5 RUE LA TOUR DU BAILLY
LUXEUIL-LES-BAINS	30/1/24	3 RUE DE LA SALINE
LUXEUIL-LES-BAINS	22/2/24	1 RUE GAMBETTA
LUXEUIL-LES-BAINS	22/2/24	23 RUE DU HAUT BOURREY
LUXEUIL-LES-BAINS	22/2/24	29 RUE JEAN JAURES
LUXEUIL-LES-BAINS	29/2/24	34 RUE GUSTAVE COURBET
LUXEUIL-LES-BAINS	29/2/24	2 RUE DES CANNES
LUXEUIL-LES-BAINS	7/3/24	RUE DU QUINZE DEUX
LUXEUIL-LES-BAINS	14/3/24	31 RUE DE TURENNE
LUXEUIL-LES-BAINS	20/3/24	22 RUE LOUIS RONCHI
LUXEUIL-LES-BAINS	20/3/24	7 RUE DES LAVOIRS
LUXEUIL-LES-BAINS	20/3/24	74 RUE ARISTIDE BRIAND
LUXEUIL-LES-BAINS	21/3/24	9 RUE DE LA SALINE
LUXEUIL-LES-BAINS	21/3/24	3 RUE DE LA SALINE
LUXEUIL-LES-BAINS	29/3/24	31 RUE DE TURENNE
LUXEUIL-LES-BAINS	4/4/24	13 RUE SAINT COLOMBAN
LUXEUIL-LES-BAINS	4/4/24	11 RUE EUGENE DELACROIX
LUXEUIL-LES-BAINS	4/4/24	26 RUE CARNOT
LUXEUIL-LES-BAINS	11/4/24	4 B RUE DES THERMES
LUXEUIL-LES-BAINS	16/4/24	42 RUE EDOUARD HERRIOT
LUXEUIL-LES-BAINS	17/4/24	15 RUE HENRI BEAUMONT
LUXEUIL-LES-BAINS	19/4/24	4 RUE MARQUISET
LUXEUIL-LES-BAINS	19/4/24	10 RUE C EMILE PHEULPIN
LUXEUIL-LES-BAINS	19/4/24	10 RUE CLEMENCEAU
LUXEUIL-LES-BAINS	14/5/24	76 RUE ARISTIDE BRIAND
LUXEUIL-LES-BAINS	14/5/24	51 RUE ARISTIDE BRIAND

LUXEUIL-LES-BAINS	14/5/24	8 RUE VICTOR HUGO
LUXEUIL-LES-BAINS	14/5/24	15 B RUE DE LA MADELEINE
LUXEUIL-LES-BAINS	15/5/24	37 RUE CARNOT
LUXEUIL-LES-BAINS	16/5/24	2 RUE DU MORBIEF
LUXEUIL-LES-BAINS	24/5/24	13 RUE GEORGES COLOMB
LUXEUIL-LES-BAINS	5/6/24	19 RUE ANDRE COLIN
LUXEUIL-LES-BAINS	5/6/24	34 RUE DU TISSAGE
LUXEUIL-LES-BAINS	13/6/24	3 RUE DES LAVOIRS
LUXEUIL-LES-BAINS	13/6/24	4 RUE JULES JEANNENEY
LUXEUIL-LES-BAINS	13/6/24	38 RUE HENRI BEAUMONT
LUXEUIL-LES-BAINS	19/6/24	9 RUE DES THERMES
LUXEUIL-LES-BAINS	19/6/24	47 AVENUE JEAN MOULIN
LUXEUIL-LES-BAINS	19/6/24	20 RUE DU TISSAGE
LUXEUIL-LES-BAINS	2/7/24	20 RUE DU TISSAGE
LUXEUIL-LES-BAINS	4/7/24	37 RUE CARNOT
LUXEUIL-LES-BAINS	4/7/24	10 RUE CLEMENCEAU
LUXEUIL-LES-BAINS	12/7/24	4 RUE DE LA SALINE
LUXEUIL-LES-BAINS	17/7/24	2 IMP LE CLOS DE TURENNE
LUXEUIL-LES-BAINS	24/7/24	53 RUE ANDRE COLIN
LUXEUIL-LES-BAINS	25/7/24	11 RUE LAMARTINE
LUXEUIL-LES-BAINS	26/7/24	2 RUE MONTGOLFIER
LUXEUIL-LES-BAINS	1/8/24	62 RUE JULES JEANNENEY
LUXEUIL-LES-BAINS	1/8/24	4 RUE JULES JEANNENEY
LUXEUIL-LES-BAINS	7/8/24	8 RUE HENRI GUY
LUXEUIL-LES-BAINS	7/8/24	20 RUE PIERRE RIMEY
LUXEUIL-LES-BAINS	7/8/24	41 RUE JULES JEANNENEY
LUXEUIL-LES-BAINS	2/9/24	20 RUE DU TISSAGE
LUXEUIL-LES-BAINS	5/9/24	24 ALLEE DES ROMAINS
LUXEUIL-LES-BAINS	11/9/24	36 RUE ALPHONSE ODEPH
LUXEUIL-LES-BAINS	11/9/24	14 ALLEE MAROSELLI
LUXEUIL-LES-BAINS	12/9/24	6 PLACE DE LA REPUBLIQUE
LUXEUIL-LES-BAINS	18/9/24	19 RUE GUSTAVE COURBET
LUXEUIL-LES-BAINS	19/9/24	22 RUE LAFAYETTE
LUXEUIL-LES-BAINS	1/10/24	74 RUE ARISTIDE BRIAND
LUXEUIL-LES-BAINS	9/10/24	17 RUE LAFAYETTE
LUXEUIL-LES-BAINS	17/10/24	4 RUE CLEMENCEAU
LUXEUIL-LES-BAINS	18/10/24	11 RUE JULES ADLER
LUXEUIL-LES-BAINS	22/10/24	2 RUE MONTGOLFIER
LUXEUIL-LES-BAINS	24/10/24	12 PLACE DE LA REPUBLIQUE
LUXEUIL-LES-BAINS	24/10/24	24 RUE EUGENE DELACROIX
LUXEUIL-LES-BAINS	29/10/24	41 RUE LOUIS PERGAUD
LUXEUIL-LES-BAINS	30/10/24	RUE DE TURENNE
LUXEUIL-LES-BAINS	6/11/24	47 RUE JULES JEANNENEY

LUXEUIL-LES-BAINS	6/11/24	12 AVENUE DU MARECHAL TURENNE
LUXEUIL-LES-BAINS	14/11/24	12 RUE DES 4 FILS DOUMER
LUXEUIL-LES-BAINS	14/11/24	12 RUE MONTGOLFIER
LUXEUIL-LES-BAINS	14/11/24	24 RUE ARISTIDE BRIAND
LUXEUIL-LES-BAINS	15/11/24	28 RUE HENRI GUY
LUXEUIL-LES-BAINS	19/11/24	52 RUE DE TURENNE
LUXEUIL-LES-BAINS	19/11/24	46 RUE LAMARTINE
LUXEUIL-LES-BAINS	19/11/24	52 RUE EDOUARD HERRIOT
LUXEUIL-LES-BAINS	21/11/24	26 RUE DES AUBEPINES
LUXEUIL-LES-BAINS	17/12/24	3 PLACE DE LA REPUBLIQUE
LUXEUIL-LES-BAINS	17/12/24	1 RUE ALPHONSE ODEPH
LUXEUIL-LES-BAINS	18/12/24	72 RUE ARISTIDE BRIAND
LUXEUIL-LES-BAINS	19/12/24	14 RUE GAMBETTA

B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Synthèse des passages caméra de la commune de LUXEUIL

Commune	Linéaire inspecté (ml)
LUXEUIL-LES-BAINS	1742

Détail des passages caméra de la commune de LUXEUIL

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
LUXEUIL LES BAINS	22/03/2024	Rue du Sergent Pierre Bonnot	62
LUXEUIL LES BAINS	22/03/2024	Rue Henry Guy	45
LUXEUIL LES BAINS	22/03/2024	Rue Henry Guy	77
LUXEUIL LES BAINS	22/03/2024	Rue du Docteur Gilles Cugnier	40
LUXEUIL LES BAINS	22/03/2024	Rue des Remparts	34
LUXEUIL LES BAINS	22/03/2024	Rue des Lavoirs	45
LUXEUIL LES BAINS	06/06/2024 et 12/07/2024	Rue Jean Moulin	715
LUXEUIL LES BAINS	28/06/2024	Rue Bonnot	62
LUXEUIL LES BAINS	25/06/2024	Rue Grammont	55.30
LUXEUIL LES BAINS	03/09/2024	Rue Lacepède	68,49
LUXEUIL LES BAINS	12/07/2024 et 03/09/2024	Rue Léon Bourgeois	82,42
LUXEUIL LES BAINS	03/09/2024	Avenue Labienus	39,25
LUXEUIL LES BAINS	13/11/2024	Impasse Louis Pergaud	256
LUXEUIL LES BAINS	13/11/2024	Rue Gustave Courbet	3
LUXEUIL LES BAINS	13/11/2024	Avenue Delattre de Tassigny	212,67

B.3.3. Diagnostics eaux claires parasites

Sans objet.

B.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans objet.

B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

B.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux	1999	Oui	Non
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS Parc jean Moulin	1990	Oui	Non
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS Pompiers	2018	Oui	Non
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France	1990	Oui	Non
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS ZAC	2000	Oui	Non

B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Synthèse des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Linéaire curé (ml)
LUXEUIL-LES-BAINS	1742

Détail des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
LUXEUIL LES BAINS	22/03/2024	Rue du Sergent Pierre Bonnot	62
LUXEUIL LES BAINS	22/03/2024	Rue Henry Guy	45
LUXEUIL LES BAINS	22/03/2024	Rue Henry Guy	77
LUXEUIL LES BAINS	22/03/2024	Rue du Docteur Gilles Cugnier	40
LUXEUIL LES BAINS	22/03/2024	Rue des Remparts	34
LUXEUIL LES BAINS	22/03/2024	Rue des Lavoirs	45
LUXEUIL LES BAINS	06/06/2024 et 12/07/2024	Rue Jean Moulin	715
LUXEUIL LES BAINS	28/06/2024	Rue Bonnot	62
LUXEUIL LES BAINS	25/06/2024	Rue Grammont	55.30
LUXEUIL LES BAINS	03/09/2024	Rue Lacepède	68,49
LUXEUIL LES BAINS	12/07/2024 et 03/09/2024	Rue Léon Bourgeois	82,42
LUXEUIL LES BAINS	03/09/2024	Avenue Labienus	39,25
LUXEUIL LES BAINS	13/11/2024	Impasse Louis Pergaud	256
LUXEUIL LES BAINS	13/11/2024	Rue Gustave Courbet	3
LUXEUIL LES BAINS	13/11/2024	Avenue Delattre de Tassigny	212,67

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Synthèse des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Nombre d'interventions
LUXEUIL-LES-BAINS	6

Intervention de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec camion hydrocureur

Commune	Date	Adresse
LUXEUIL LES BAINS	03/06/2024	Rue Charles Nodier

LUXEUIL LES BAINS	27/06/2024	72 rue de Grammont
LUXEUIL LES BAINS	30/07/2024	60 rue Aristide Briand
LUXEUIL LES BAINS	05/09/2024	4 rue Gustave Courbet
LUXEUIL LES BAINS	14/11/2024	12 bis rue de Turenne
LUXEUIL LES BAINS	29/12/2024	19 Rue des Lavoirs

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage :

Commune	Nombre d'intervention
LUXEUIL-LES-BAINS	13

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Libellé	Date de l'intervention
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux	06/02/2024 27/06/2024 21/11/2024
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS Parc Jean Moulin	06/02/2024 27/06/2024 21/11/2024
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS Pompiers	27/06/2024 21/11/2024
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France	06/02/2024 27/06/2024 21/11/2024
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS ZAC	27/06/2024 21/11/2024

Synthèse des interventions d'hydrocurage à la STEU :

Commune	Nombre d'intervention
SAINT SAUVEUR	2

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Libellé	Date de l'intervention
SAINT SAUVEUR	Intervention Poste de recirculation - Préventif	03/09/2024
SAINT SAUVEUR	Débouchage canal entrée - Curatif	26/09/2024

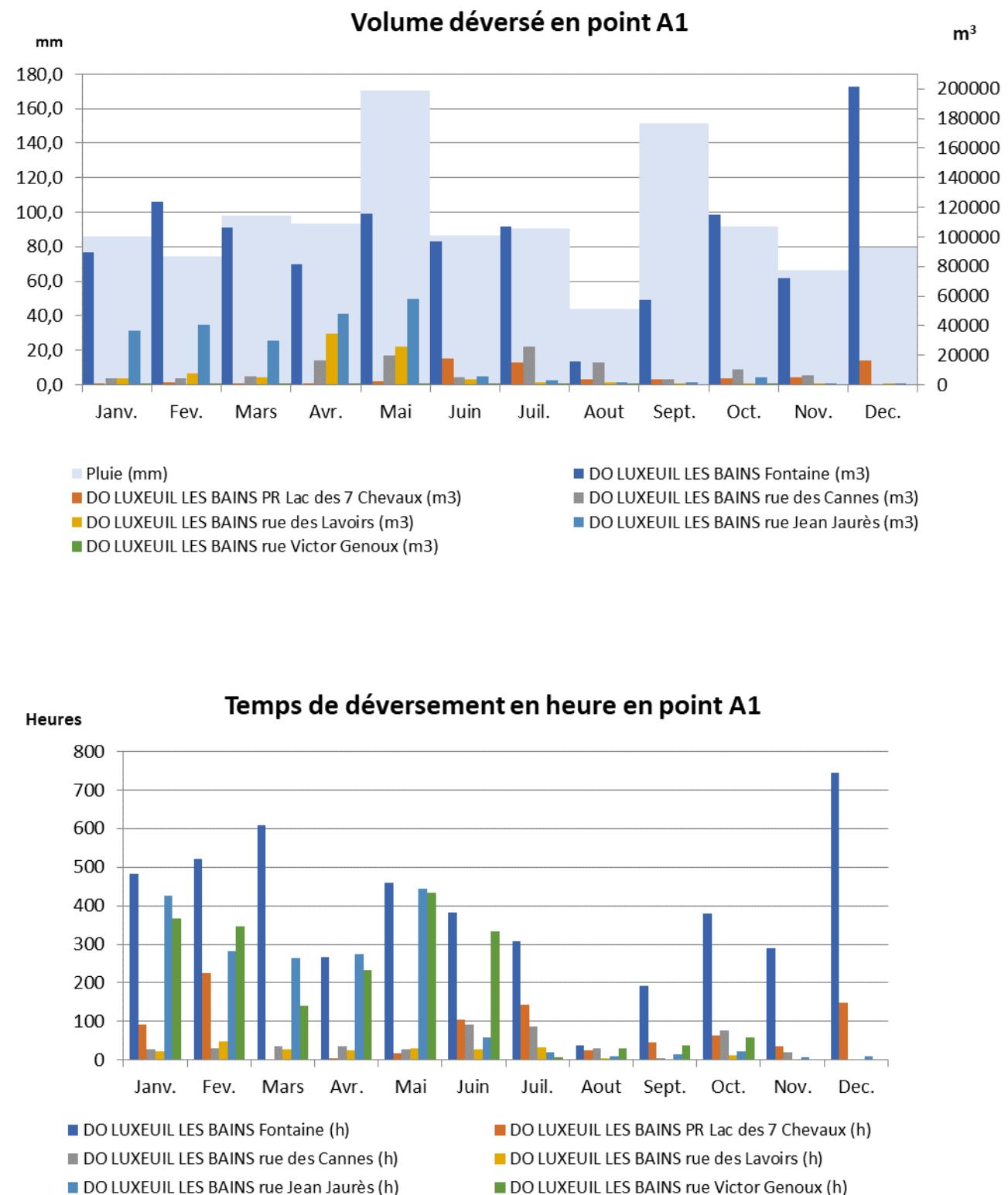
B.4.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité brute (en tonne)	Destinations(s) et répartition(s)
Refus de dégrillage	0	Refus dégrillage évacué vers incinération (F) (100 %)
Sables	0	-
Huiles / Graisses	0	
Matières de curage	0	Apport extérieur de produits de curage (100 %)

B.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE

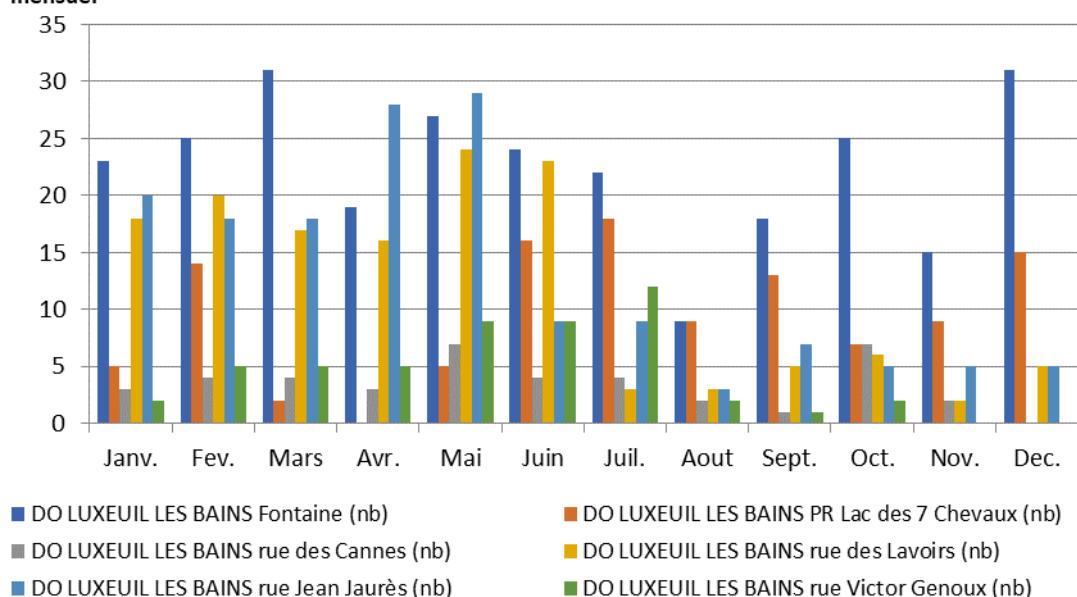
B.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Pour les déversements des points A1 :



Nb déversements
mensuel

Nombre de déversement mensuels en point A1



B.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie

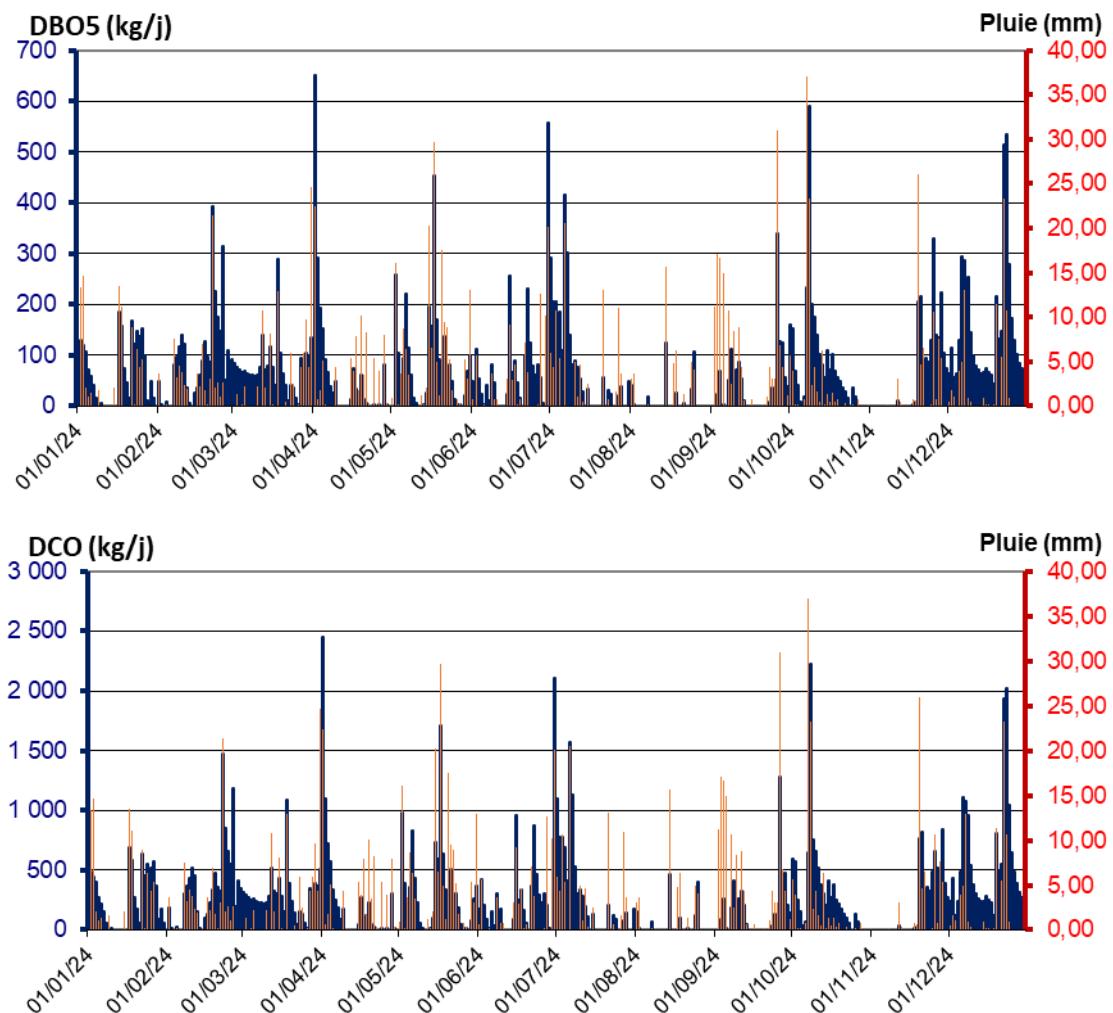
Type	Installation	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Déversés en A1(m ³)	DO LUXEUIL LES BAINS Fontaine	89 474	123 614	106 444	81 448	115 366	97 219	107 151	15 619	57 258	115 052	72 012	201 345	1 182 001
Déversés en A1(m ³)	DO LUXEUIL LES BAINS PR Lac des 7 Chevaux	4097	4520	5715	16457	19741	5334	25943	15374	3500	10463	6642	0	117 786
Déversés en A1(m ³)	DO LUXEUIL LES BAINS rue des Cannes	4097	4520	5715	1645A27	19741	5334	25943	15374	3500	10463	6642	0	117 786
Déversés en A1(m ³)	DO LUXEUIL LES BAINS rue des Lavoirs	4222	7760	4855	34672	25958	3942	1749	1642	966	985	179	275	87 205
Déversés en A1(m ³)	DO LUXEUIL LES BAINS rue Jean Jaurès	36747	40516	29631	48062	58333	5924	2931	1827	1660	4816	703	763	231 911
Déversés en A1(m ³)	DO LUXEUIL LES BAINS rue Victor Genoux	100	53	134	87	585	828	641	231	0	1071	0	0	3730,68
Déversés en A1(h)	DO LUXEUIL LES BAINS Fontaine	483	522	608	266	460	382	308	38	192	381	289	744	4 672
Déversés en A1(h)	DO LUXEUIL LES BAINS PR Lac des 7 Chevaux	92	226	1	6	17	104	143	24	47	63	36	149	909
Déversés en A1(h)	DO LUXEUIL LES BAINS rue des Cannes	29	31	37	35	28	93	87	29	6	76	20	0	468
Déversés en A1(h)	DO LUXEUIL LES BAINS rue des Lavoirs	23	49	27	25	32	27	33	4	0	12	0	0	231
Déversés en A1(h)	DO LUXEUIL LES BAINS rue Jean Jaurès	427	281	263	274	445	59	19	9	14	22	7	10	1 829
Déversés en A1(h)	DO LUXEUIL LES BAINS rue Victor Genoux	366	346	140	233	432	332	7	31	38	60	0	2	1 988
A1 nombre de jours de déversement	DO LUXEUIL LES BAINS Fontaine	23	25	31	19	27	24	22	9	18	25	15	31	269

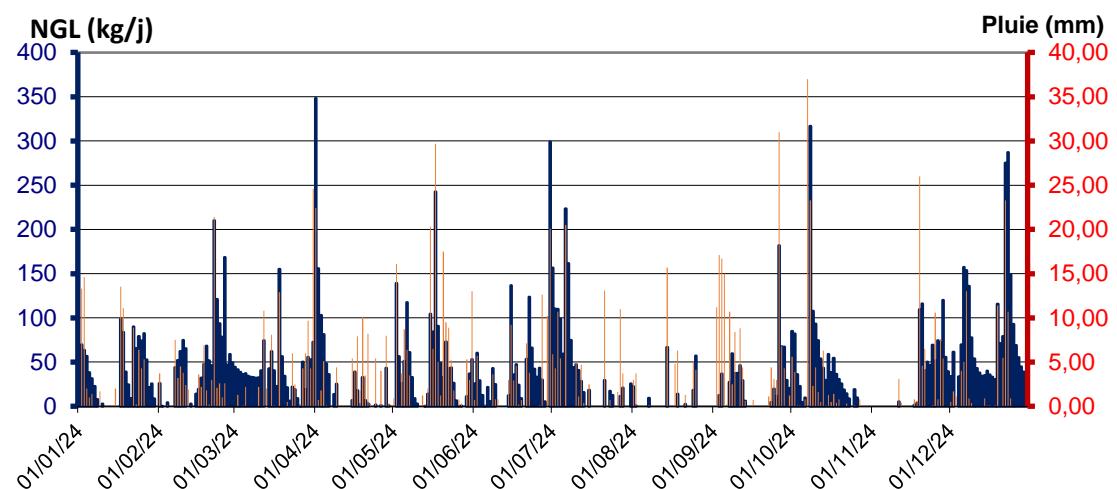
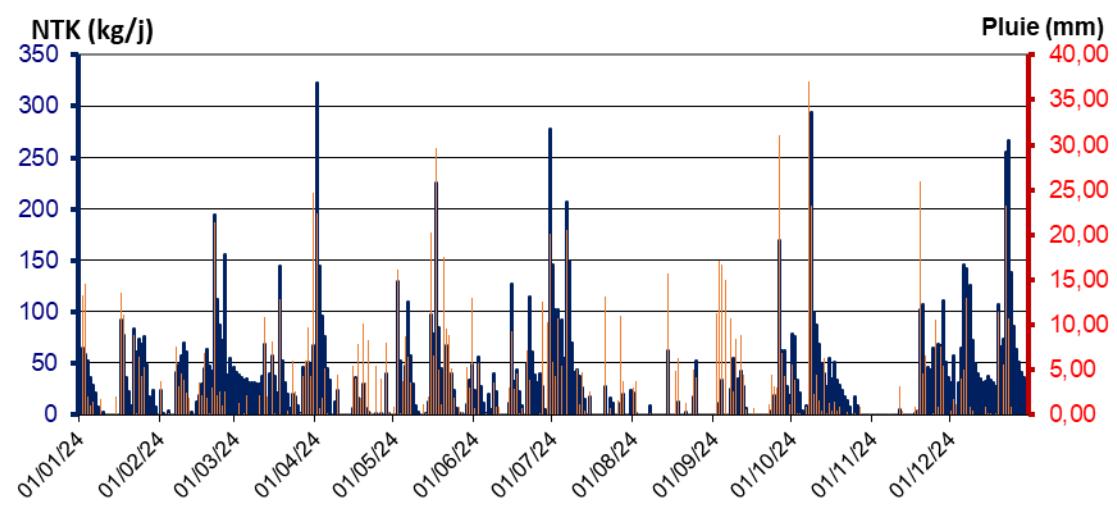
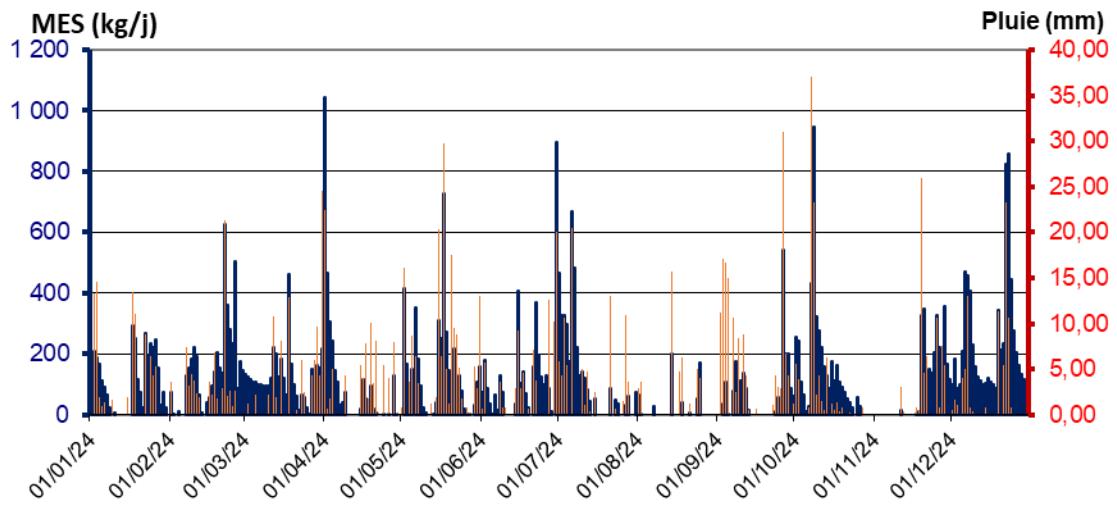
A1 nombre de jours de déversement	DO LUXEUIL LES BAINS PR Lac des 7 Chevaux	5	14	2	0	5	16	18	9	13	7	9	15	113
A1 nombre de jours de déversement	DO LUXEUIL LES BAINS rue des Cannes	3	4	4	3	7	4	4	2	1	7	2	0	41
A1 nombre de jours de déversement	DO LUXEUIL LES BAINS rue des Lavoirs	18	20	17	16	24	23	3	3	5	6	2	5	142
A1 nombre de jours de déversement	DO LUXEUIL LES BAINS rue Jean Jaurès	20	18	18	28	29	9	9	3	7	5	5	5	156
A1 nombre de jours de déversement	DO LUXEUIL LES BAINS rue Victor Genoux	2	5	5	5	9	9	12	2	1	2	0	0	52
PLUIE (mm)	DO LUXEUIL LES BAINS Fontaine	86,0	74,7	97,8	93,5	170,7	86,4	90,7	44,0	151,3	91,7	66,6	79,6	1133
PLUIE (mm)	DO LUXEUIL LES BAINS PR Lac des 7 Chevaux	86,0	74,7	97,8	93,5	170,7	86,4	90,7	44,0	151,3	91,7	66,6	79,6	1133
PLUIE (mm)	DO LUXEUIL LES BAINS rue des Cannes	86,0	74,7	97,8	93,5	170,7	86,4	90,7	44,0	151,3	91,7	66,6	79,6	1133
PLUIE (mm)	DO LUXEUIL LES BAINS rue des Lavoirs	86,0	74,7	97,8	93,5	170,7	86,4	90,7	44,0	151,3	91,7	66,6	79,6	1133
PLUIE (mm)	DO LUXEUIL LES BAINS rue Jean Jaurès	86,0	74,7	97,8	93,5	170,7	86,4	90,7	44,0	151,3	91,7	66,6	79,6	1133
PLUIE (mm)	DO LUXEUIL LES BAINS rue Victor Genoux	86,0	74,7	97,8	93,5	170,7	86,4	90,7	44,0	151,3	91,7	66,6	79,6	1133
PLUIE (mm)	Station d'Epuration de Luxeuil	86,0	74,7	97,8	93,5	170,7	86,4	90,7	44,0	151,3	91,7	66,6	79,6	1133

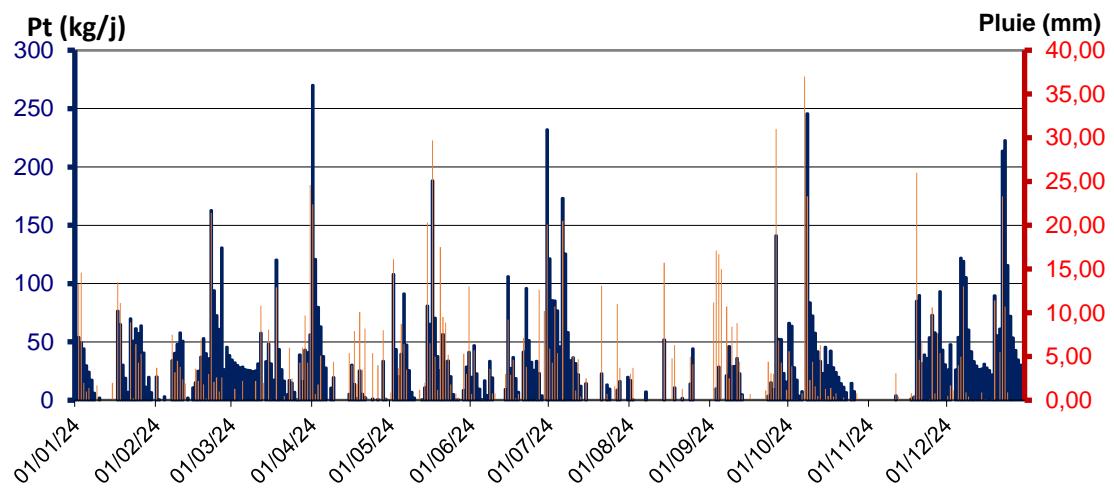
B.5.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

L'estimation des charges organiques déversées sur le réseau de collecte est calculée à partir des concentrations moyennes de l'année mesurées sur l'effluent brut au cours des bilans 24 h de la STEP.

- DO LUXEUIL LES BAINS FONTAINE :

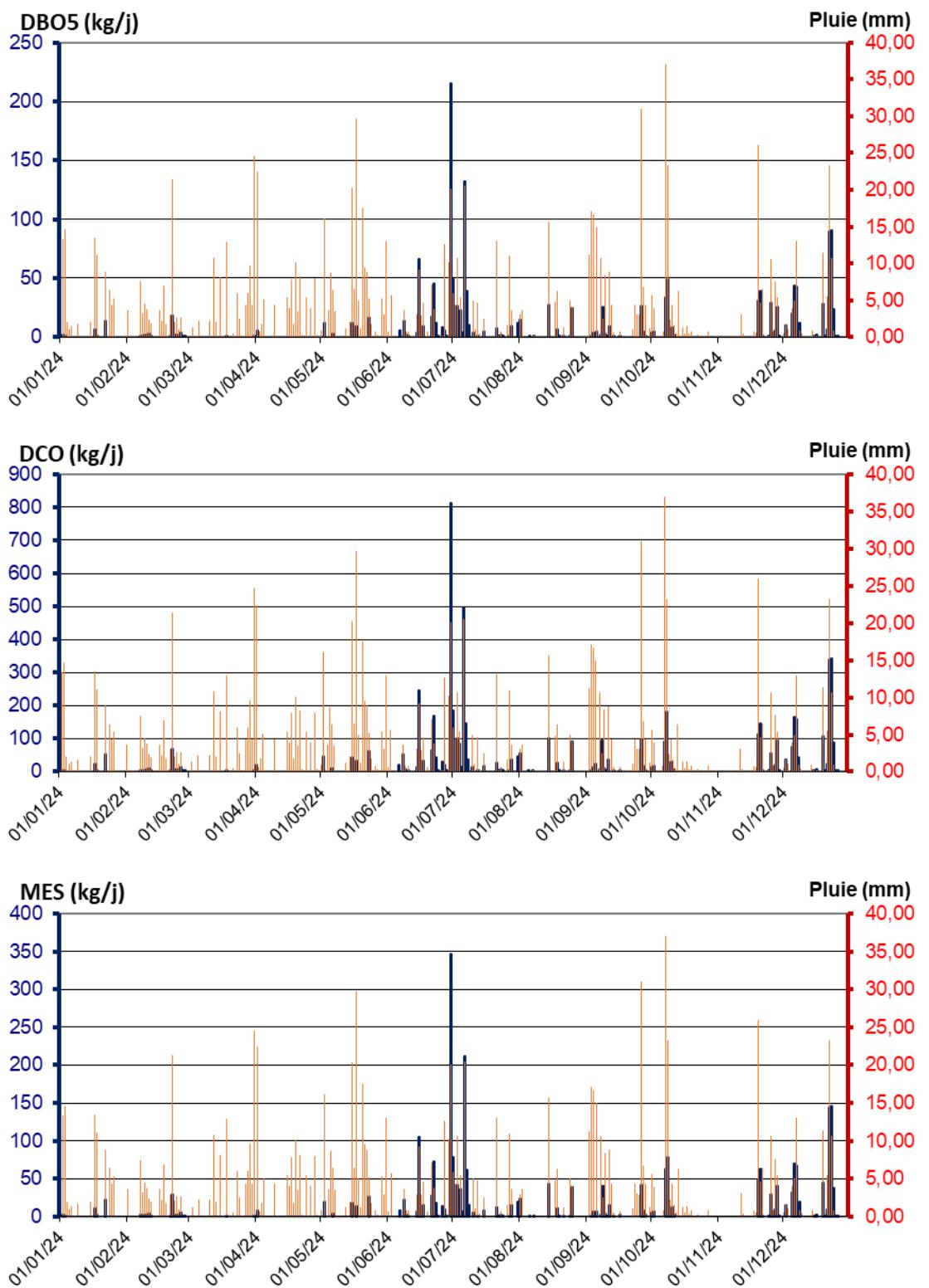


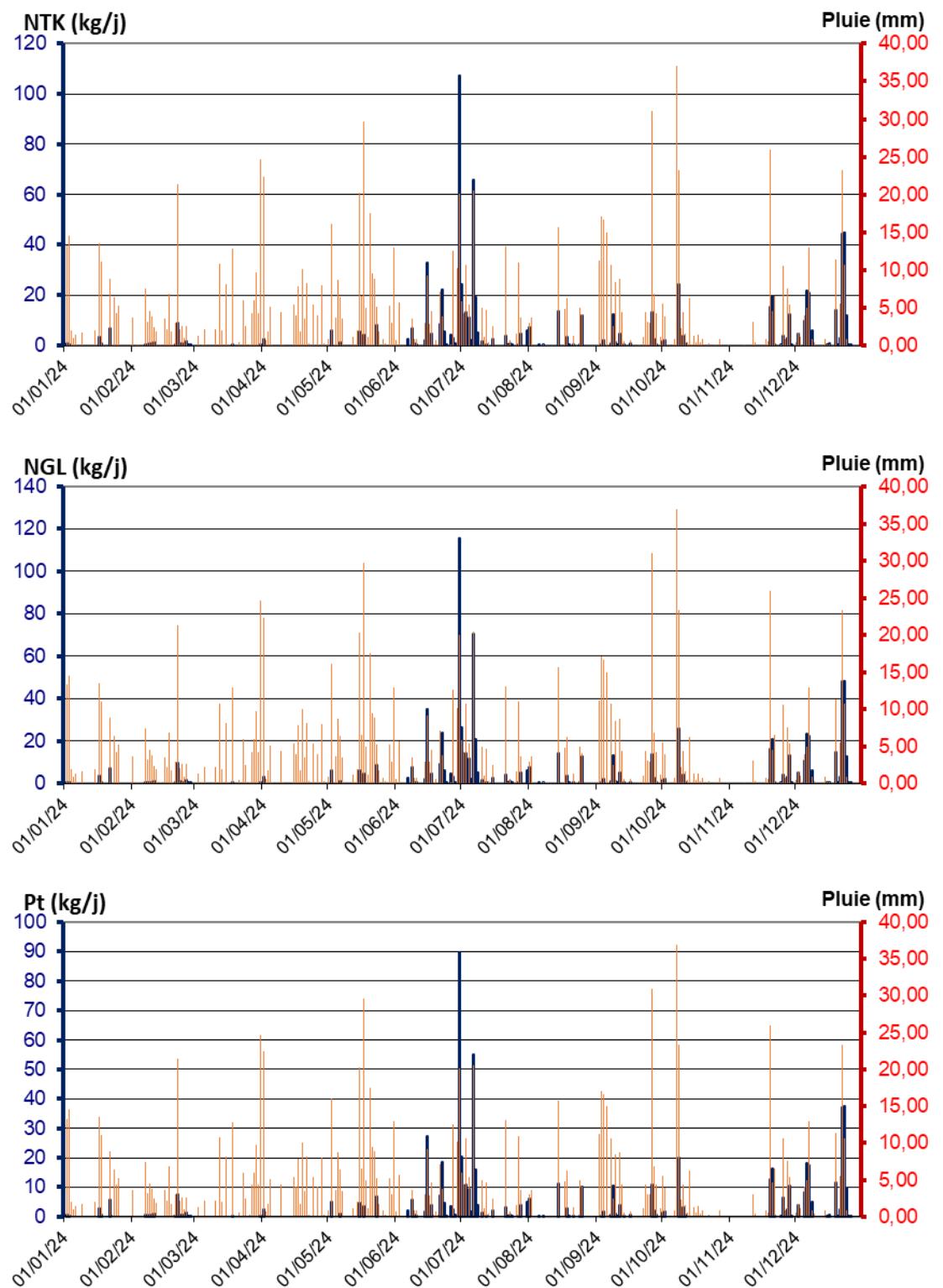




Mois	Volume déversé (M3)	DBO (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK(kg)	PT (kg)	NGL (kg)	Pluie (mm)
Janvier	89474	1982,1	7512,7	3196,0	998,4	1077,3	830,7	86,0
Février	123614	2680,4	10120,9	4318,4	1330,0	1436,5	1104,9	74,7
Mars	106444	2351,8	8891,0	3858,8	1133,1	1218,0	946,5	97,8
Avril	81448	1842,8	6987,8	2926,8	898,2	966,5	750,1	93,5
Mai	115366	2624,6	9887,8	4210,9	1306,5	1405,9	1091,2	170,7
Juin	97219	2206,4	8310,2	3542,8	1100,3	1184,0	918,8	86,4
Juillet	107151	2437,7	9183,7	3911,0	1213,5	1305,8	1013,5	90,7
Août	15619	355,3	1338,7	570,1	176,9	190,3	147,7	44,0
Septembre	57258	1300,8	4905,4	2086,2	646,1	695,2	539,6	151,3
Octobre	115052	2609,5	9600,2	4246,9	1183,5	1273,5	988,4	91,7
Novembre	72012	1828,5	6307,7	2735,0	791,0	854,6	696,6	66,6
Décembre	201345	4483,4	16764,8	7208,4	2210,3	2378,6	1844,2	79,6
Total	1182000,9	26703,2	99811,0	42811,3	12987,8	13986,3	10872,3	1133,0

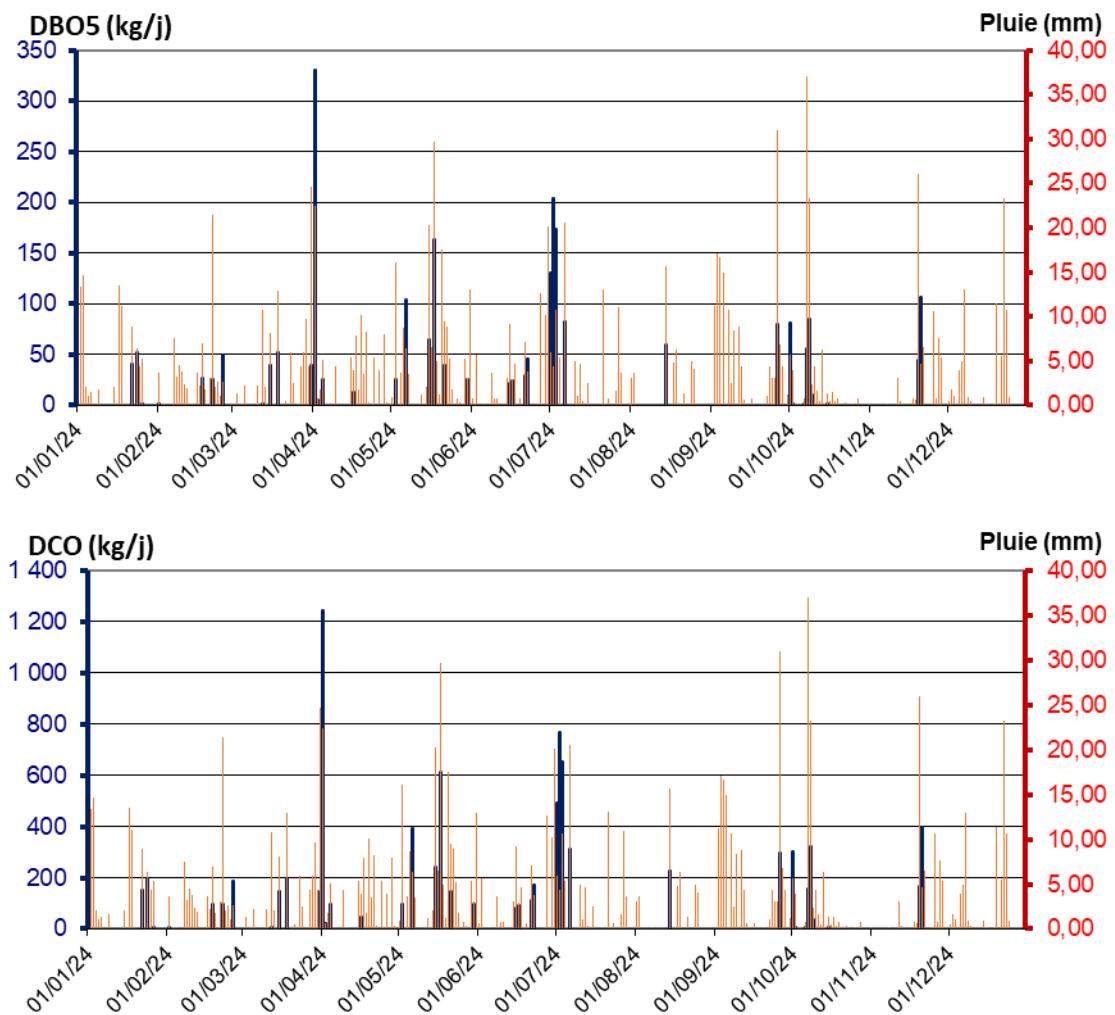
- DO LUXEUIL LES BAINS Lac des 7 chevaux

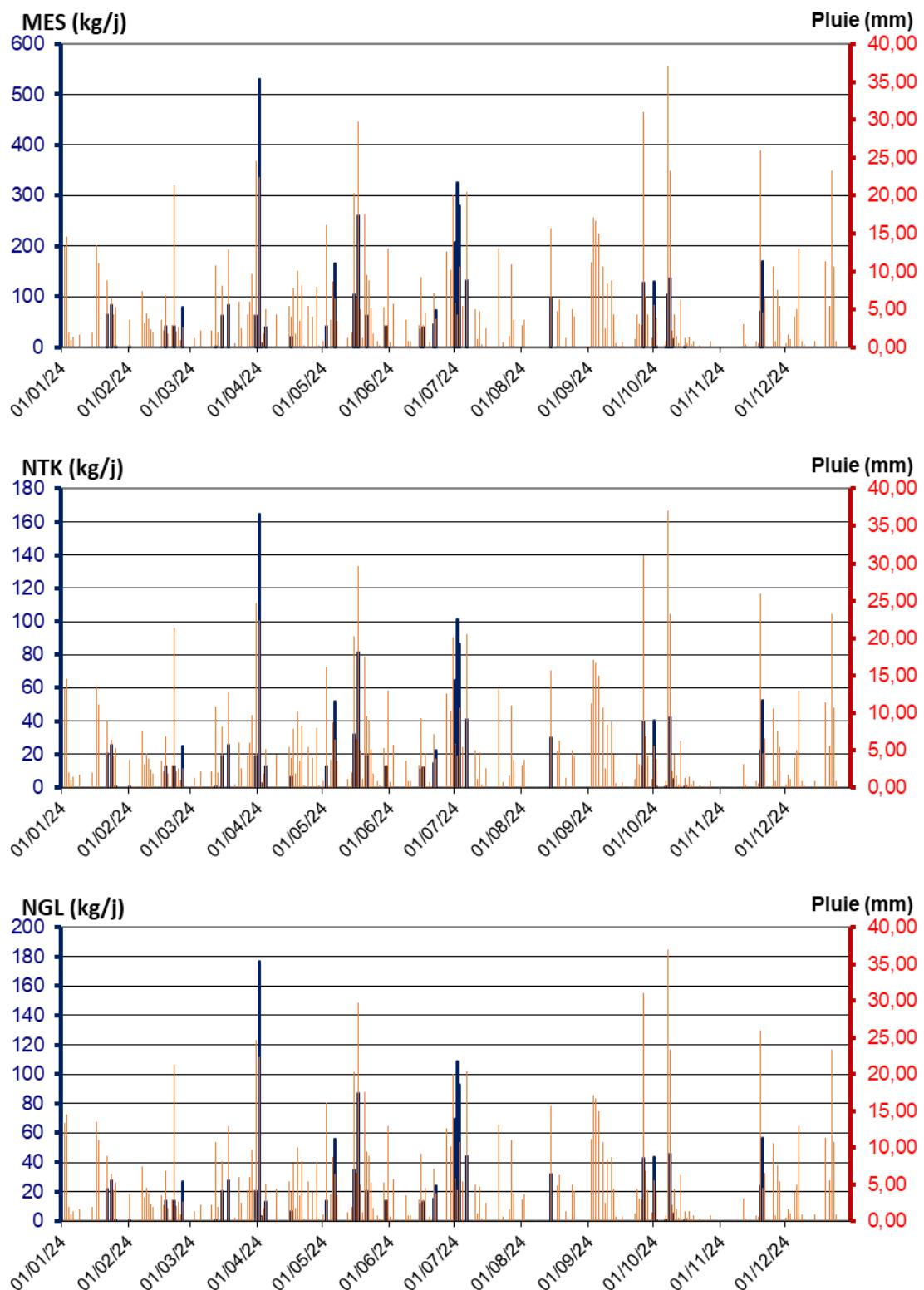


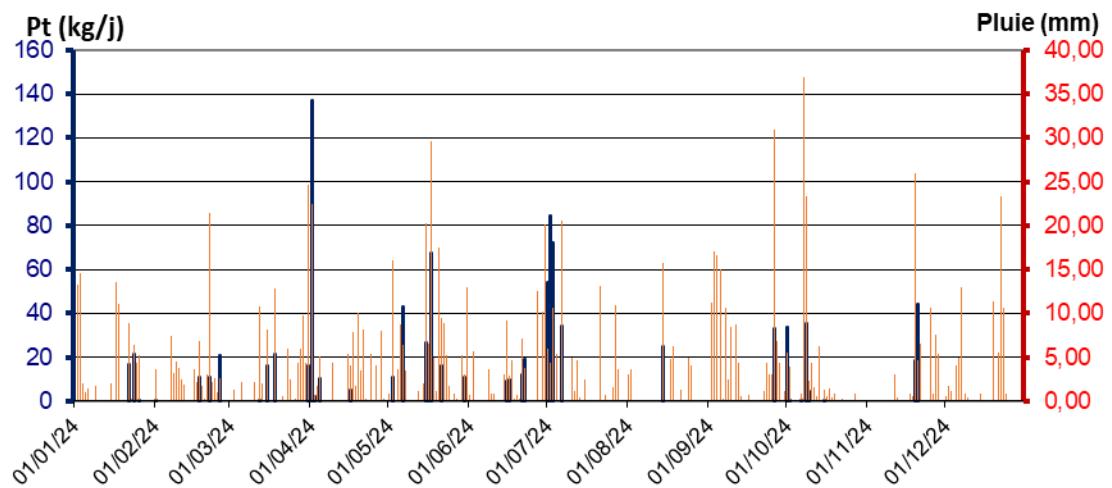


Mois	Volume déversé (M3)	DBO (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK(kg)	PT (kg)	NGL (kg)	Pluie (mm)
Janvier	1063,9	24,2	91,2	38,8	12,0	13,0	10,1	86,0
Février	1672,0	36,7	138,4	59,0	18,4	19,8	15,3	74,7
Mars	55,9	1,3	4,8	2,0	0,6	0,7	0,5	97,8
Avril	246,3	5,6	21,1	9,0	2,8	3,0	2,3	93,5
Mai	2280,0	51,9	195,4	83,2	25,8	27,8	21,6	170,7
Juin	17946,9	407,6	1535,2	654,3	203,2	218,6	169,7	86,4
Juillet	15313,6	348,4	1312,5	558,9	173,4	186,6	144,8	90,7
Août	3345,2	76,1	286,7	122,1	37,9	40,8	31,6	44,0
Septembre	3778,1	83,1	320,6	132,2	39,1	42,0	32,6	151,3
Octobre	4660,0	104,9	361,7	176,9	35,5	38,2	29,7	91,7
Novembre	5214,4	135,3	458,8	199,6	56,9	61,5	50,7	66,6
Décembre	16243,7	369,5	1392,2	592,9	184,0	198,0	153,6	79,6
Total	71820,0	1644,5	6118,7	2629,1	789,6	850,0	662,5	1133,0

- DO rue des Cannes

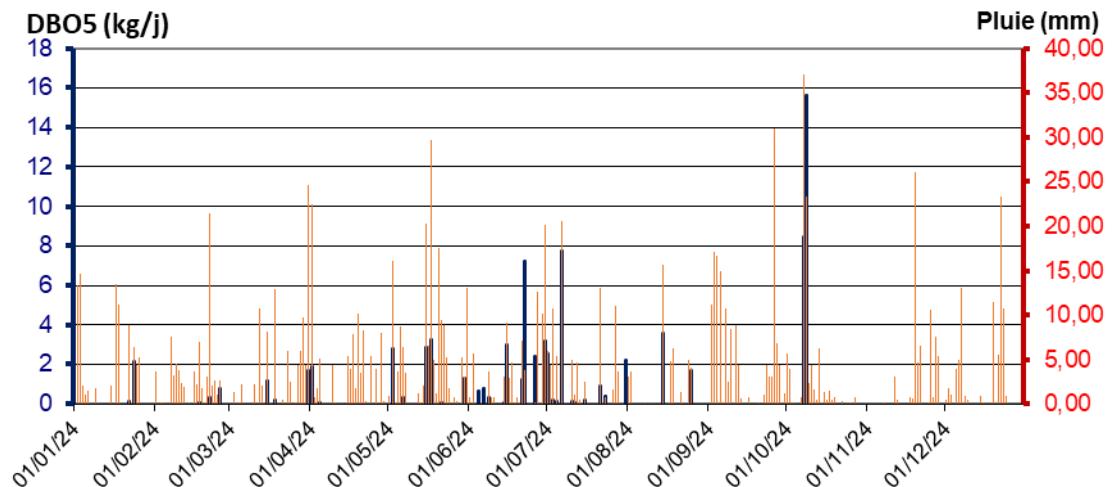


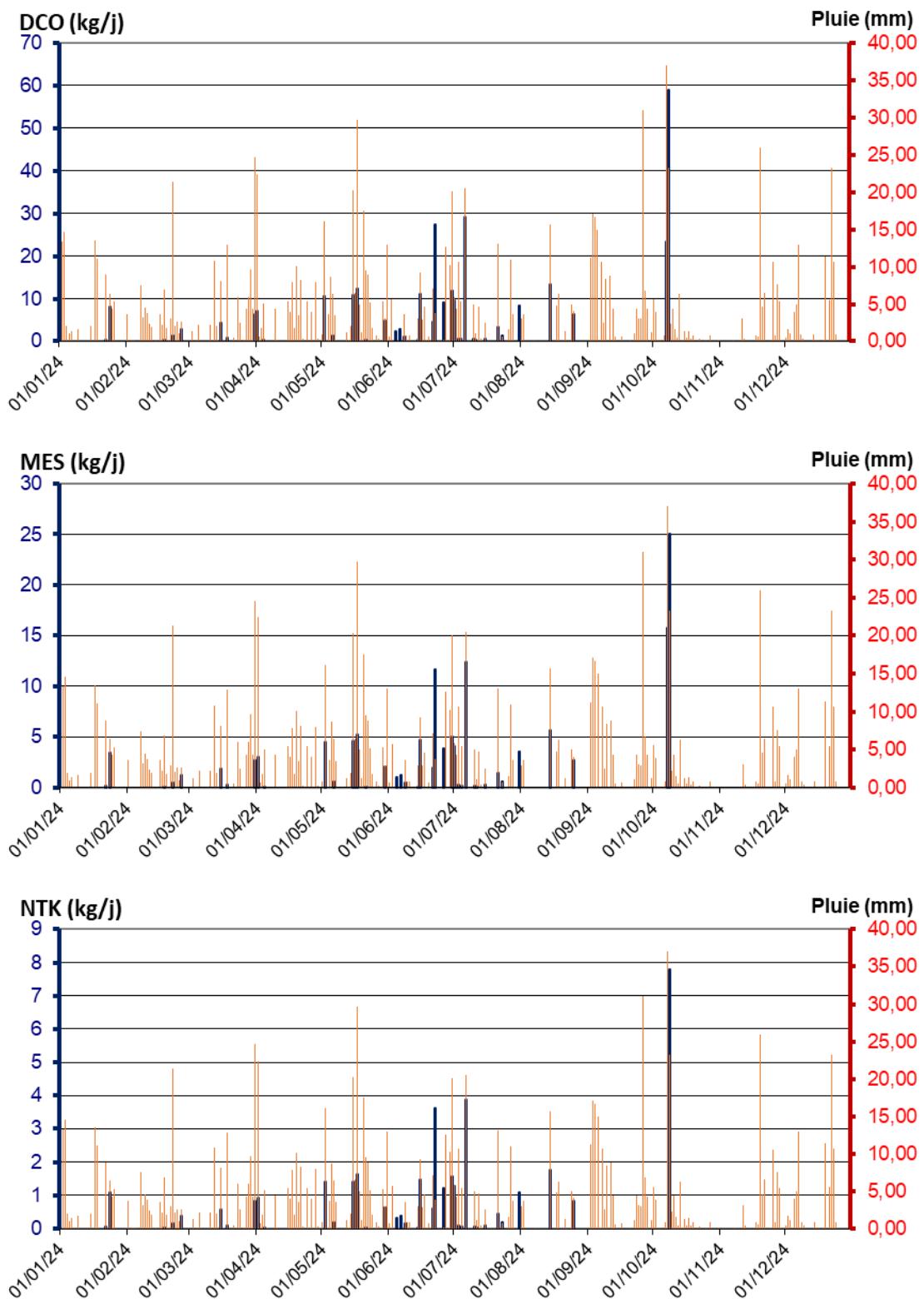


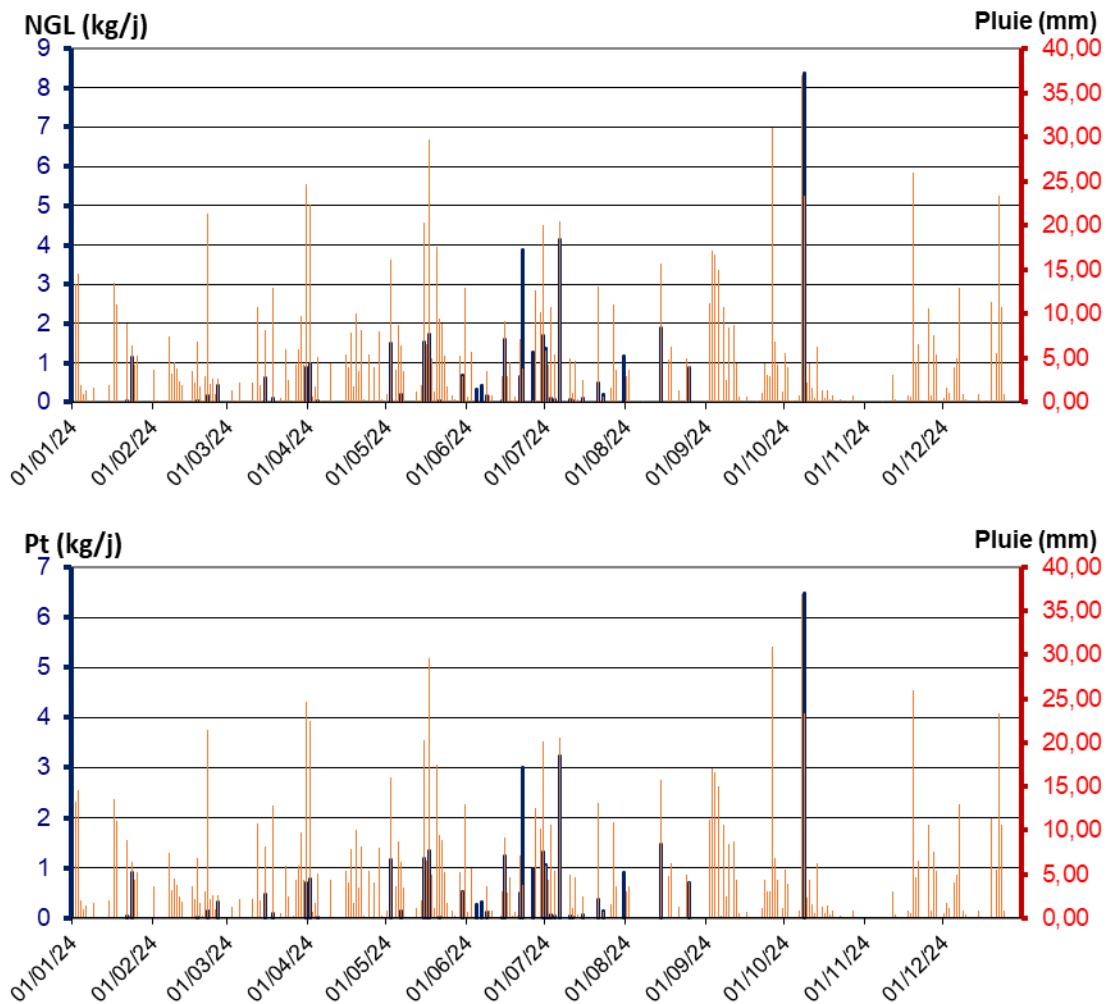


Mois	Volume déversé (M3)	DBO (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK(kg)	PT (kg)	NGL (kg)	Pluie (mm)
Janvier	4096,6	93,2	351,1	149,5	46,4	49,9	38,7	86,0
Février	4519,6	102,8	387,4	165,0	51,2	55,1	42,7	74,7
Mars	5714,6	130,0	489,8	208,6	64,7	69,6	54,1	97,8
Avril	16457,0	374,4	1410,5	600,7	186,4	200,6	155,7	93,5
Mai	19741,3	449,1	1692,0	720,6	223,6	240,6	186,7	170,7
Juin	5334,2	121,4	457,2	194,7	60,4	65,0	50,5	86,4
Juillet	25943,3	590,2	2223,6	946,9	293,8	316,2	245,4	90,7
Août	15374,0	60,2	227,0	96,7	30,0	32,3	25,0	44,0
Septembre	3500,0	79,6	300,0	127,8	39,6	42,7	33,1	151,3
Octobre	10463,0	236,1	833,5	393,4	89,5	96,3	74,7	91,7
Novembre	6642,0	151,1	569,3	242,4	75,2	80,9	62,8	66,6
Décembre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	79,6
Total	117785,6	2388,2	8941,2	3846,2	1160,8	1249,1	969,5	1133,0

- DO Rue Victor Genoux

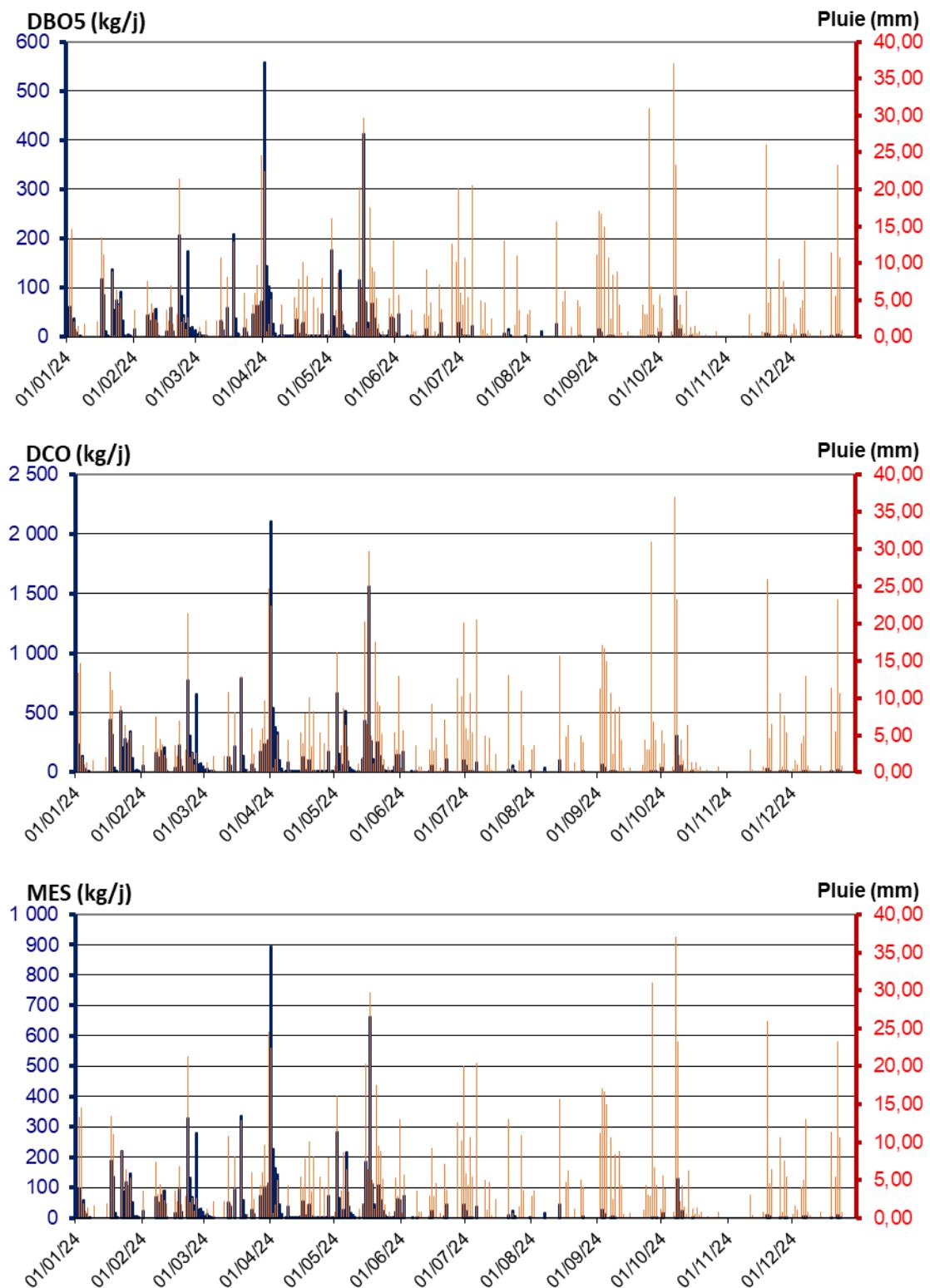


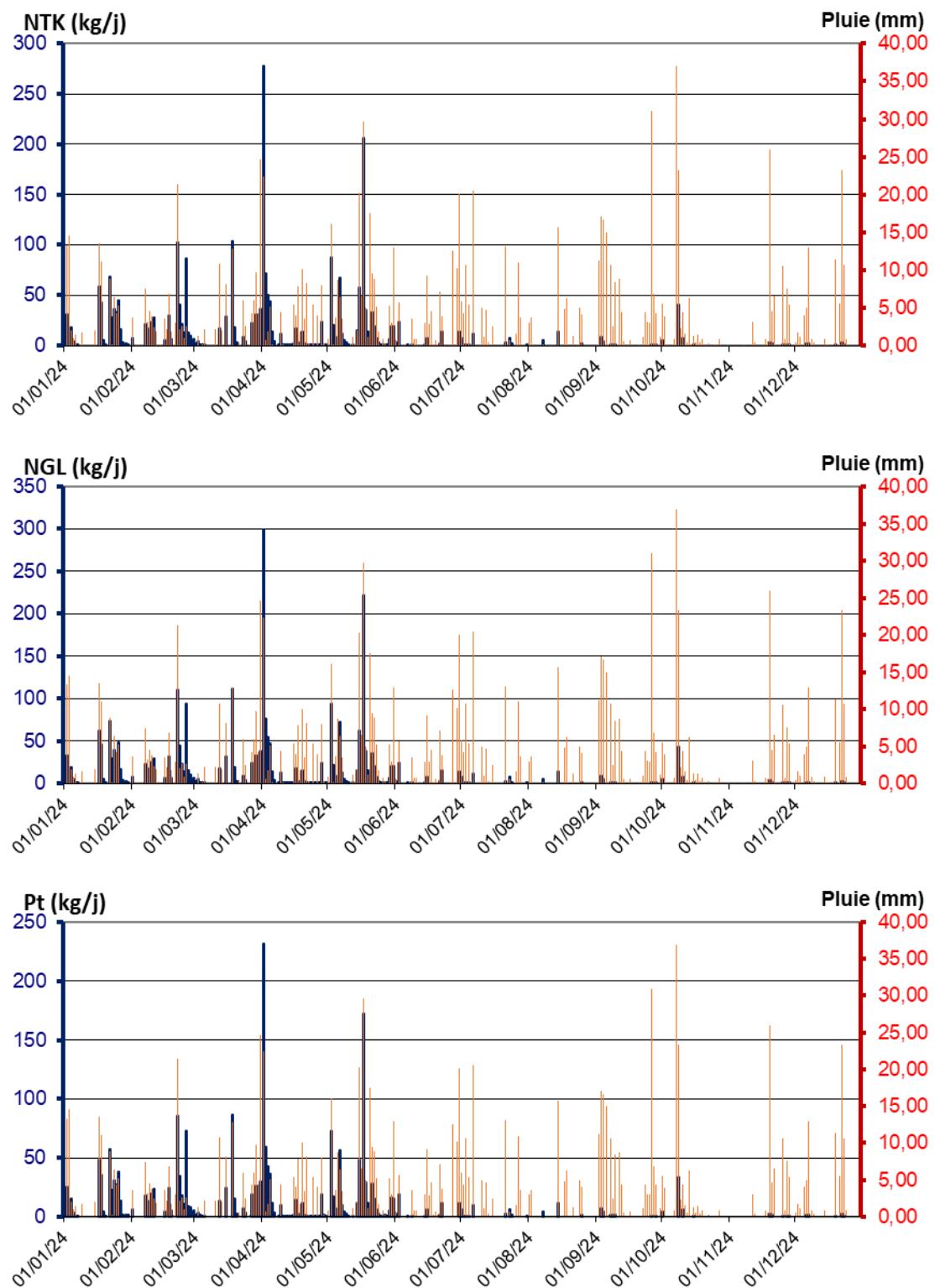




Mois	Volume déversé (M3)	DBO (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK(kg)	PT (kg)	NGL (kg)	Pluie (mm)
Janvier	100,5	2,3	8,6	3,7	1,1	1,2	1,0	86,0
Février	53,2	1,2	4,6	1,9	0,6	0,6	0,5	74,7
Mars	134,3	3,1	11,5	4,9	1,5	1,6	1,3	97,8
Avril	87,3	1,9	7,3	3,1	1,0	1,0	0,8	93,5
Mai	585,1	13,3	50,1	21,3	6,6	7,1	5,5	170,7
Juin	828,1	18,8	71,0	30,2	9,4	10,1	7,8	86,4
Juillet	640,7	14,6	54,9	23,4	7,3	7,8	6,1	90,7
Août	230,5	5,2	19,8	8,4	2,6	2,8	2,2	44,0
Septembre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	151,3
Octobre	1071,0	24,1	82,3	40,8	7,8	8,4	6,5	91,7
Novembre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	66,6
Décembre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	79,6
Total	3730,7	84,5	310,0	137,8	37,9	40,8	31,6	1133,0

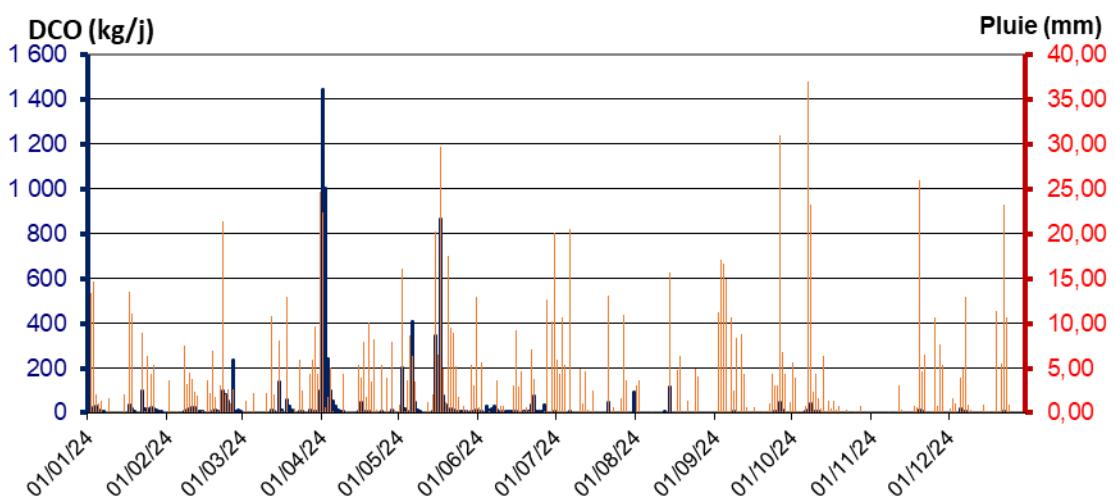
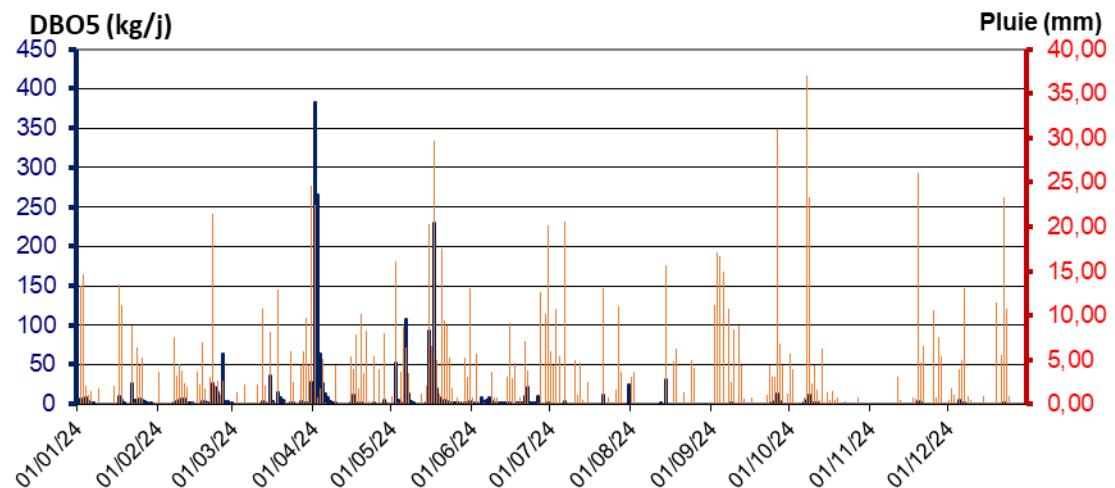
- DO Rue Jean JAURES

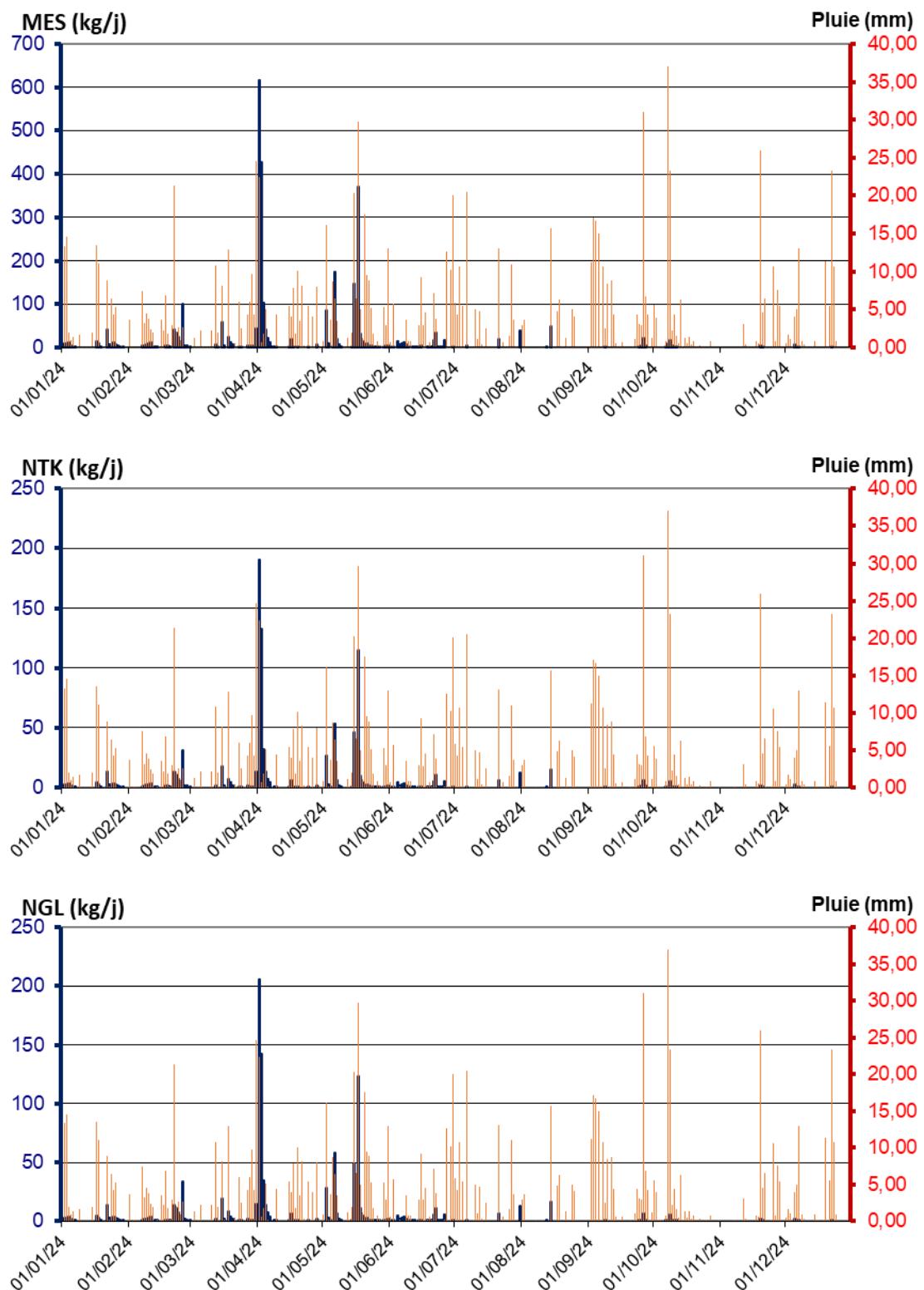


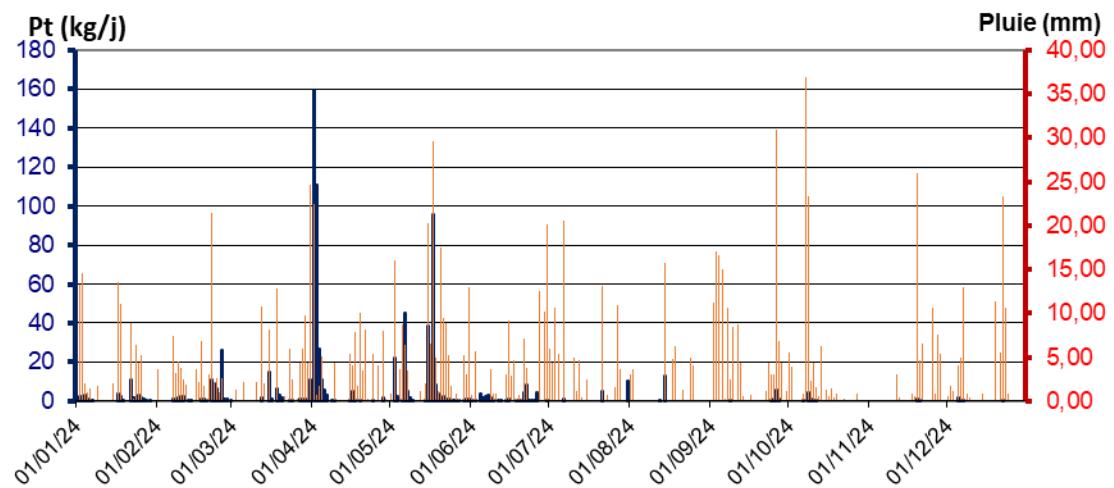


Mois	Volume déversé (M3)	DBO (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK(kg)	PT (kg)	NGL (kg)	Pluie (mm)
Janvier	36746,9	826,9	3122,9	1329,3	413,6	445,6	344,9	86,0
Février	40515,7	888,8	3349,4	1429,0	445,9	481,5	370,5	74,7
Mars	29631,1	659,4	2483,2	1073,0	320,7	344,5	267,9	97,8
Avril	48061,9	1093,3	4117,1	1753,4	544,3	585,7	454,6	93,5
Mai	58333,3	1326,7	4999,1	2130,2	660,2	710,5	551,4	170,7
Juin	5923,6	134,8	507,7	216,2	67,1	72,2	56,0	86,4
Juillet	2931,2	66,7	251,2	107,0	33,2	35,7	27,7	90,7
Août	1827,1	41,6	156,6	66,7	20,7	22,3	17,3	44,0
Septembre	1659,6	37,8	142,2	60,6	18,8	20,2	15,7	151,3
Octobre	4815,9	109,5	411,8	176,0	54,1	58,2	45,2	91,7
Novembre	702,6	17,5	61,3	26,5	7,8	8,4	6,8	66,6
Décembre	762,7	17,4	65,4	27,8	8,6	9,3	7,2	79,6
Total	231911,4	5220,2	19667,8	8395,6	2595,0	2794,0	2165,2	1133,0

- DO Rue du Lavoir







Mois	Volume déversé (M3)	DBO (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK(kg)	PT (kg)	NGL (kg)	Pluie (mm)
Janvier	4221,5	95,1	359,0	152,8	47,5	51,2	39,7	86,0
Février	7760,3	170,4	642,7	274,1	85,0	91,8	70,7	74,7
Mars	4855,5	109,4	412,6	176,8	53,9	57,9	45,0	97,8
Avril	34671,8	787,9	2972,0	1261,8	390,7	420,4	326,3	93,5
Mai	25958,0	590,5	2224,8	947,5	294,0	316,3	245,5	170,7
Juin	3942,0	89,7	340,9	144,9	44,0	47,4	36,8	86,4
Juillet	1748,7	39,8	149,9	63,8	19,8	21,3	16,5	90,7
Août	1641,9	31,9	120,3	51,2	15,9	17,1	13,3	44,0
Septembre	966,2	22,0	82,8	35,3	10,9	11,8	9,1	151,3
Octobre	985,0	22,2	78,1	37,1	8,3	8,9	6,9	91,7
Novembre	179,2	4,1	15,4	6,5	2,0	2,2	1,7	66,6
Décembre	275,4	6,3	23,6	10,0	3,1	3,4	2,6	79,6
Total	87205,4	1969,3	7422,1	3161,9	975,2	1049,7	814,1	1133,0

B.5.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte

Mois	Volume déversé (M3)	DBO (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK(kg)	PT (kg)	NGL (kg)	Pluie (mm)
Janvier	135703,3	3023,7	11445,5	4870,2	1519,1	1638,3	1265,0	86,0
Février	178135,0	3880,3	14643,3	6247,5	1931,0	2085,3	1604,6	74,7
Mars	146834,9	3254,9	12292,9	5324,2	1574,6	1692,4	1315,3	97,8
Avril	180972,2	4105,9	15515,8	6554,8	2023,3	2177,2	1689,8	93,5
Mai	222263,7	5056,1	19049,3	8113,6	2516,8	2708,2	2101,9	170,7
Juin	131193,3	2978,6	11222,2	4783,1	1484,4	1597,2	1239,6	86,4
Juillet	153728,5	3497,3	13175,8	5611,1	1741,0	1873,4	1454,0	90,7
Août	38037,7	570,4	2149,0	915,2	284,0	305,6	237,1	44,0
Septembre	67161,9	1523,2	5751,1	2442,0	754,5	811,9	630,1	151,3
Octobre	137047,1	3106,3	11367,7	5071,1	1378,6	1483,5	1151,4	91,7
Novembre	84750,0	2136,4	7412,4	3210,1	933,0	1007,6	818,5	66,6
Décembre	218626,4	4876,5	18245,9	7839,2	2406,1	2589,2	2007,7	79,6
Total	1694454	38010	142271	60982	18546	19970	15515	1133,0

L'estimation des charges organiques déversées sur le réseau de collecte est calculée à partir des concentrations moyennes annuelle mesurées sur l'effluent brut au cours des bilans 24 h de la STEP.

B.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

VI-1 Point 1 DO Fontaine

CDA RÉSEAU DE Luxeuil		DO Fontaine
Mesure de débit en écoulement à surface libre	Oui	Non
1 L'étanchéité, la propreté et l'état d'entretien du point de mesure, sont-ils satisfaisants ?	X	
2 L'implantation du point de mesure est-elle judicieuse ?	X	
3 Le dispositif de mesure est-il adapté à l'étendue des débits à mesurer ?	X	
4 Le capteur de mesure est-il adapté au type d'effluent et à l'environnement rencontrés (mousses, température, etc...) ?	X	
5 L'implantation du capteur est-elle conforme aux normes en vigueur et/ou aux prescriptions du constructeur ?	X	
6 Existe-t-il un système de contrôle adapté de la hauteur d'eau et/ou du débit ?	X	
7 Le capteur de mesure a-t-il fait l'objet d'un étalonnage sur banc ?	X	
8 La loi hydraulique Q=f(h) utilisée, est-elle cohérente avec les caractéristiques de l'organe de mesure ?	X	
9 Y a-t-il un affichage sur site de la hauteur et du débit ?		X
10 Si une simulation de la hauteur et/ou du débit est possible, y a-t-il cohérence entre les données simulées et mesurées *	X	
11 Le report des informations sur la supervision est-il cohérent avec les données lues sur site ?	X	
12 Existe-t-il une fiche de suivi ?	X	
13 La fréquence des contrôles internes définies dans le manuel est-elle respectée et est-elle conforme aux prescriptions de l'agence de l'eau ?	X	
CONFORMITÉ		Oui

VI-2 Point 2 DO 7 chevaux

CDA RÉSEAU DE Luxeuil		DO 7 chevaux
Mesure de débit en écoulement à surface libre	Oui	Non
1 L'étanchéité, la propreté et l'état d'entretien du point de mesure, sont-ils satisfaisants ?	X	
2 L'implantation du point de mesure est-elle judicieuse ?	X	
3 Le dispositif de mesure est-il adapté à l'étendue des débits à mesurer ?	X	
4 Le capteur de mesure est-il adapté au type d'effluent et à l'environnement rencontrés (mousses, température, etc...) ?	X	
5 L'implantation du capteur est-elle conforme aux normes en vigueur et/ou aux prescriptions du constructeur ?	X	
6 Existe-t-il un système de contrôle adapté de la hauteur d'eau et/ou du débit ?	X	
7 Le capteur de mesure a-t-il fait l'objet d'un étalonnage sur banc ?	X	
8 La loi hydraulique Q=f(h) utilisée, est-elle cohérente avec les caractéristiques de l'organe de mesure ?	X	
9 Y a-t-il un affichage sur site de la hauteur et du débit ?		X
10 Si une simulation de la hauteur et/ou du débit est possible, y a-t-il cohérence entre les données simulées et mesurées *	X	
11 Le report des informations sur la supervision est-il cohérent avec les données lues sur site ?	X	
12 Existe-t-il une fiche de suivi ?	X	
13 La fréquence des contrôles internes définies dans le manuel est-elle respectée et est-elle conforme aux prescriptions de l'agence de l'eau ?	X	
CONFORMITÉ		Oui

VI-3 Point 3 DO Jaures

CDA RÉSEAU DE Luxeuil		DO Jaures
Mesure de débit en écoulement à surface libre	Oui	Non
1 L'étanchéité, la propreté et l'état d'entretien du point de mesure, sont-ils satisfaisants ?	X	
2 L'implantation du point de mesure est-elle judicieuse ?	X	
3 Le dispositif de mesure est-il adapté à l'étendue des débits à mesurer ?	X	
4 Le capteur de mesure est-il adapté au type d'effluent et à l'environnement rencontrés (mousses, température, etc...) ?	X	
5 L'implantation du capteur est-elle conforme aux normes en vigueur et/ou aux prescriptions du constructeur ?	X	
6 Existe-t-il un système de contrôle adapté de la hauteur d'eau et/ou du débit ?	X	
7 Le capteur de mesure a-t-il fait l'objet d'un étalonnage sur banc ?	X	
8 La loi hydraulique Q=f(h) utilisée, est-elle cohérente avec les caractéristiques de l'organe de mesure ?	X	
9 Y a-t-il un affichage sur site de la hauteur et du débit ?		X
10 Si une simulation de la hauteur et/ou du débit est possible, y a-t-il cohérence entre les données simulées et mesurées *	X	
11 Le report des informations sur la supervision est-il cohérent avec les données lues sur site ?	X	
12 Existe-t-il une fiche de suivi ?	X	
13 La fréquence des contrôles internes définies dans le manuel est-elle respectée et est-elle conforme aux prescriptions de l'agence de l'eau ?	X	
CONFORMITÉ		Oui

CDA-R-2024-N° 060870311001- Luxeuil-les-Bains -RI

VI-5 Point 5 DO Genoux

CDA RÉSEAU DE Luxeuil		DO Genoux
Mesure de débit en écoulement à surface libre	Oui	Non
1 L'étanchéité, la propreté et l'état d'entretien du point de mesure, sont-ils satisfaisants ?	X	
2 L'implantation du point de mesure est-elle judicieuse ?	X	
3 Le dispositif de mesure est-il adapté à l'étendue des débits à mesurer ?	X	
4 Le capteur de mesure est-il adapté au type d'effluent et à l'environnement rencontrés (mousses, température, etc...) ?	X	
5 L'implantation du capteur est-elle conforme aux normes en vigueur et/ou aux prescriptions du constructeur ?	X	
6 Existe-t-il un système de contrôle adapté de la hauteur d'eau et/ou du débit ?	X	
7 Le capteur de mesure a-t-il fait l'objet d'un étalonnage sur banc ?	X	
8 La loi hydraulique Q=f(h) utilisée, est-elle cohérente avec les caractéristiques de l'organe de mesure ?	X	
9 Y a-t-il un affichage sur site de la hauteur et du débit ?		X
10 Si une simulation de la hauteur et/ou du débit est possible, y a-t-il cohérence entre les données simulées et mesurées *	X	
11 Le report des informations sur la supervision est-il cohérent avec les données lues sur site ?	X	
12 Existe-t-il une fiche de suivi ?	X	
13 La fréquence des contrôles internes définies dans le manuel est-elle respectée et est-elle conforme aux prescriptions de l'agence de l'eau ?	X	
CONFORMITÉ		Oui

VI-4 Point 4 DO Lavori

CDA RÉSEAU DE Luxeuil		DO Lavori
Mesure de débit en écoulement à surface libre	Oui	Non
1 L'étanchéité, la propreté et l'état d'entretien du point de mesure, sont-ils satisfaisants ?	X	
2 L'implantation du point de mesure est-elle judicieuse ?	X	
3 Le dispositif de mesure est-il adapté à l'étendue des débits à mesurer ?	X	
4 Le capteur de mesure est-il adapté au type d'effluent et à l'environnement rencontrés (mousses, température, etc...) ?	X	
5 L'implantation du capteur est-elle conforme aux normes en vigueur et/ou aux prescriptions du constructeur ?	X	
6 Existe-t-il un système de contrôle adapté de la hauteur d'eau et/ou du débit ?	X	
7 Le capteur de mesure a-t-il fait l'objet d'un étalonnage sur banc ?	X	
8 La loi hydraulique Q=f(h) utilisée, est-elle cohérente avec les caractéristiques de l'organe de mesure ?	X	
9 Y a-t-il un affichage sur site de la hauteur et du débit ?		X
10 Si une simulation de la hauteur et/ou du débit est possible, y a-t-il cohérence entre les données simulées et mesurées *	X	
11 Le report des informations sur la supervision est-il cohérent avec les données lues sur site ?	X	
12 Existe-t-il une fiche de suivi ?	X	
13 La fréquence des contrôles internes définies dans le manuel est-elle respectée et est-elle conforme aux prescriptions de l'agence de l'eau ?	X	
CONFORMITÉ		Oui

VI-6 Point 6 DO Cannes

CDA RÉSEAU DE Luxeuil		DO Cannes
Mesure de débit en écoulement à surface libre	Oui	Non
1 L'étanchéité, la propreté et l'état d'entretien du point de mesure, sont-ils satisfaisants ?	X	
2 L'implantation du point de mesure est-elle judicieuse ?	X	
3 Le dispositif de mesure est-il adapté à l'étendue des débits à mesurer ?	X	
4 Le capteur de mesure est-il adapté au type d'effluent et à l'environnement rencontrés (mousses, température, etc...) ?	X	
5 L'implantation du capteur est-elle conforme aux normes en vigueur et/ou aux prescriptions du constructeur ?	X	
6 Existe-t-il un système de contrôle adapté de la hauteur d'eau et/ou du débit ?	X	
7 Le capteur de mesure a-t-il fait l'objet d'un étalonnage sur banc ?	X	
8 La loi hydraulique Q=f(h) utilisée, est-elle cohérente avec les caractéristiques de l'organe de mesure ?	X	
9 Y a-t-il un affichage sur site de la hauteur et du débit ?		X
10 Si une simulation de la hauteur et/ou du débit est possible, y a-t-il cohérence entre les données simulées et mesurées *	X	
11 Le report des informations sur la supervision est-il cohérent avec les données lues sur site ?	X	
12 Existe-t-il une fiche de suivi ?	X	
13 La fréquence des contrôles internes définies dans le manuel est-elle respectée et est-elle conforme aux prescriptions de l'agence de l'eau ?	X	
CONFORMITÉ		Oui

B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

B.7.1. Les milieux naturels impactés concernés par le système d'assainissement

Pour la partie collecte du système d'assainissement, les rejets ayant pour origine les déversoirs d'orage ou trop plein de poste peuvent survenir sur le cours d'eau suivant :

- Le Breuchin

B.7.2. Auto-évaluation de la non-dégradation du milieu récepteur

Pas d'événements majeurs enregistrés sur le réseau au cours de l'année 2024.

Aucune plainte relative particulière n'a été recensée au cours de l'année 2024.

Aucun impact visuel sur le milieu n'est observé au cours de l'année 2024.

B.7.3. Auto-évaluation de la non-atteinte aux intérêts de l'article L211-1 du code de l'environnement

Rappel : L'article L211-1 du code de l'environnement précise les points suivants :

I. - Les dispositions des chapitres Ier à VII du présent titre ont pour objet une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ; cette gestion prend en compte les adaptations nécessaires au changement climatique et vise à assurer :

1° La prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ; on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ;

2° La protection des eaux et la lutte contre toute pollution par déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de matières de toute nature et plus généralement par tout fait susceptible de provoquer ou d'accroître la dégradation des eaux en modifiant leurs caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques, qu'il s'agisse des eaux superficielles, souterraines ou des eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales ;

3° La restauration de la qualité de ces eaux et leur régénération ;

4° Le développement, la mobilisation, la création et la protection de la ressource en eau ;

5° La valorisation de l'eau comme ressource économique et, en particulier, pour le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable ainsi que la répartition de cette ressource ;

6° La promotion d'une utilisation efficace, économique et durable de la ressource en eau.

Un décret en Conseil d'État précise les critères retenus pour l'application du 1°.

II. - La gestion équilibrée doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population. Elle doit également permettre de satisfaire ou concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences :

1° De la vie biologique du milieu récepteur, et spécialement de la faune piscicole et conchylicole ;

2° De la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations ;

3° De l'agriculture, des pêches et des cultures marines, de la pêche en eau douce, de l'industrie, de la production d'énergie, en particulier pour assurer la sécurité du système électrique, des transports, du tourisme, de la protection des sites, des loisirs et des sports nautiques ainsi que de toutes autres activités humaines légalement exercées.

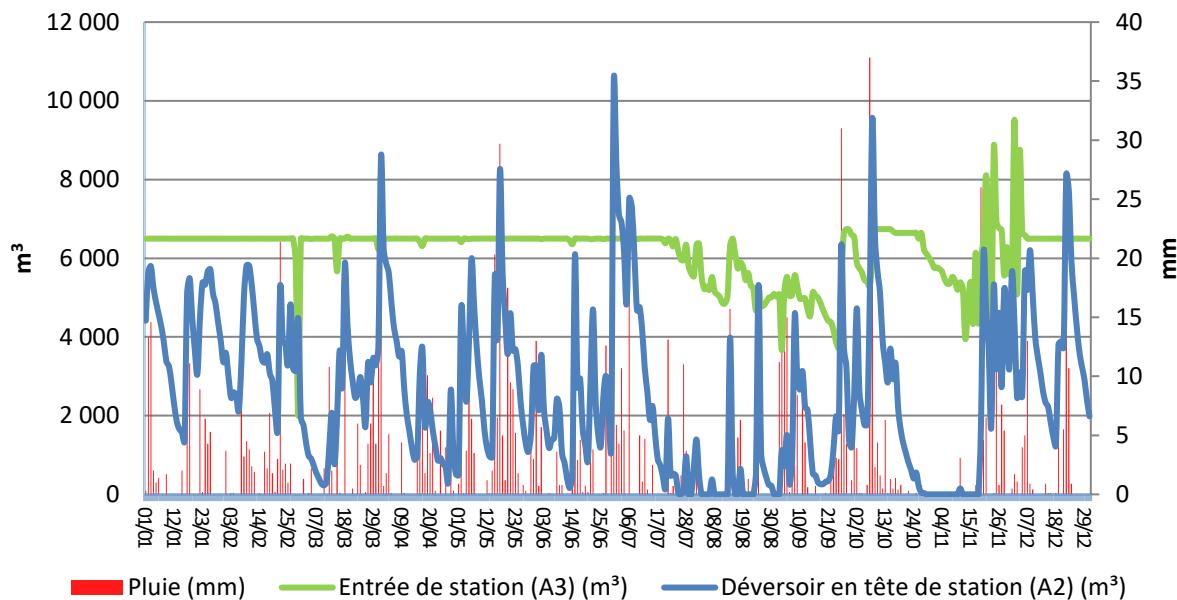
>> Au cours de l'année 2024, aucun événement de déversements au milieu naturel d'eau non traitée n'a atteint les intérêts de l'article L211-1.

C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT – STATION D'EPURATION DE LUXEUIL

C.1. BILAN SUR LES VOLUMES

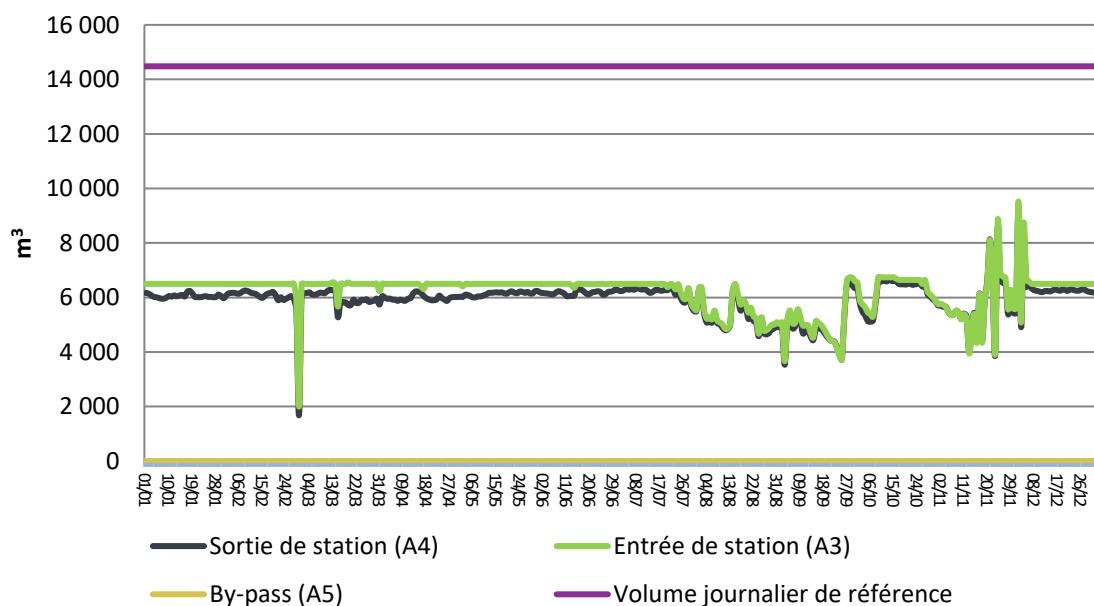
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



C.1.2. Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j

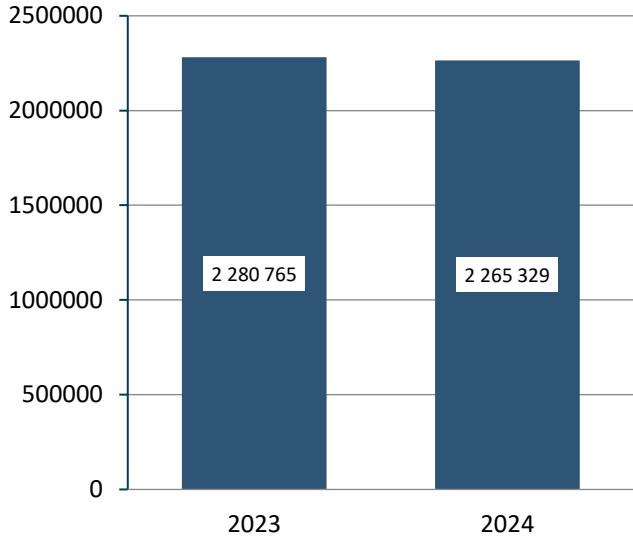


C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

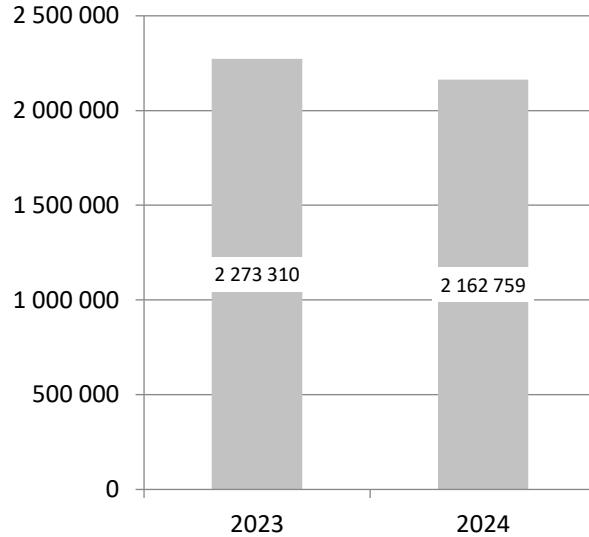
Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
--------	-------	-------	------	------	-------	-----	------	------	------	-------	------	------	------	-------

Entrée de station (A3) (m ³)	2023	238 306	190 524	200 159	213 685	203 200	155 068	166 205	191 651	141 087	168 555	210 895	201 430	2 280 765
Entrée de station (A3) (m ³)	2024	201431	183355	200435	194682	201354	194701	196935	166911	151530	196855	172536	204604	2 265 329
Sortie de station (A4) (m ³)	2023	236 762	192 095	196 332	211 824	206 772	164 976	164 050	192 902	141 199	168 752	206 421	191 225	2 273 310
Sortie de station (A4) (m ³)	2024	187620	171782	185278	179574	190213	185233	191217	163115	147993	192276	171380	197078	2 162 759
Déversoir en tête station (A2) (m ³)	2023	112 047	10 217	58 319	89 827	32 348	5 286	16 911	23 651	4 878	44 971	187 069	178 547	764 071
Déversoir en tête station (A2) (m ³)	2024	126883	105941	67270	79475	100786	68311	86897	15916	47122	76204	46604	119340	940 749
Pluie (mm)	2023	100	17	127	90	50	39	28,25	18,75	22,75	40	0	0	532,75
Pluie (mm)	2024	67,75	91	96,25	93,4	152,35	126	102,4	78,8	58,75	117	83,25	99,7	1166,65

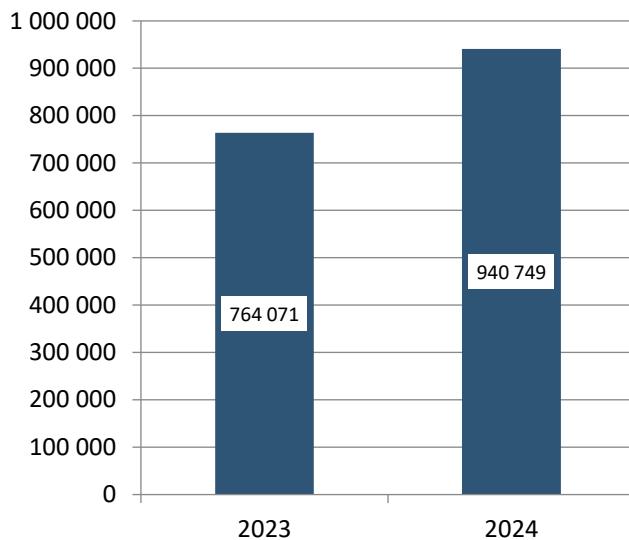
**Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³**



**Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³**



Evolution du volume annuel Déversoir en tête de station (A2) en m³



La charge hydraulique reçue en 2024 équivaut à la pollution de 41 263 habitants sur la base de 150 l. hab. j ce qui représente 212 % de la capacité nominale (Cn) avec un volume journalier maximum de 9 521 m³/ j soit près de 1,5 fois la capacité nominale.

Le volume moyen annuel de 6 189 m³/ j est proche de la capacité nominale de la station de 6 500 m³/ j.

Le volume déversé en tête de station représente 29 % du volume annuel collecté.

C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée Ve = Volume (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie Vs = Volume (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire Cr = 1000 * Fr/Vr (Ce : entrée ; Cs : sortie)

- Fr : Flux réglementaire (Fe : entrée ; Fs : sortie)
- Vr : Volume réglementaire (F=Ve : entrée ; Vs : sortie)

Rendement réglementaire Rdtr = $100 \times [1 - (Fs / Fe)]$

- Fs : Flux réglementaire sortie
- Fe : Flux réglementaire entrée

C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

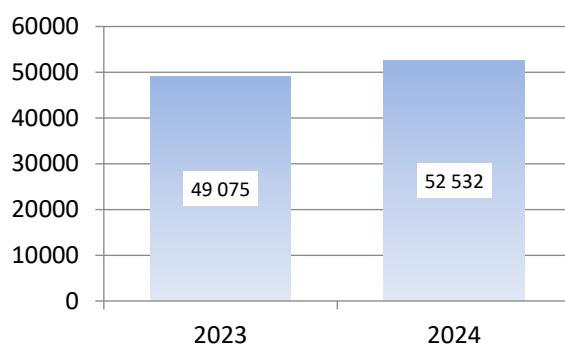
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

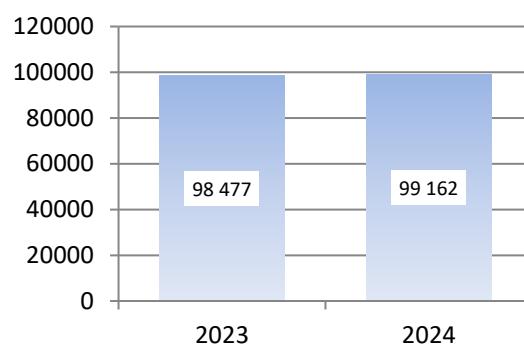
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m³) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m³) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m³)] x 365 /1000

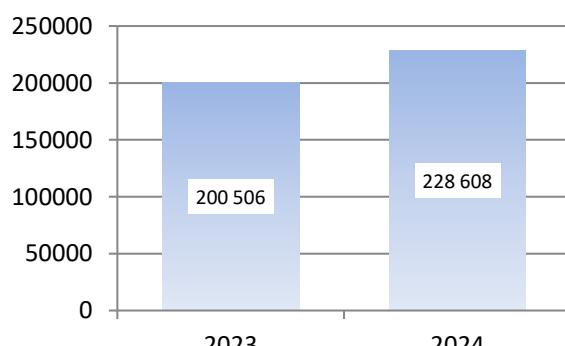
Evolution des charges entrantes totales annuelles DBO5 en kg/an



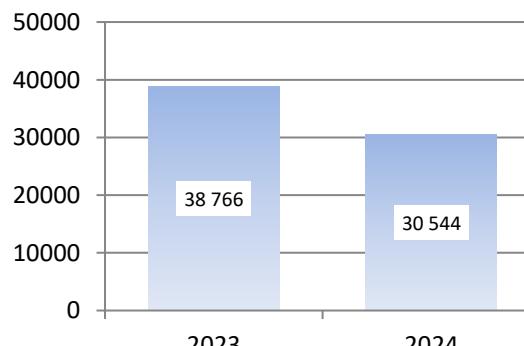
Evolution des charges entrantes totales annuelles MES en kg/an



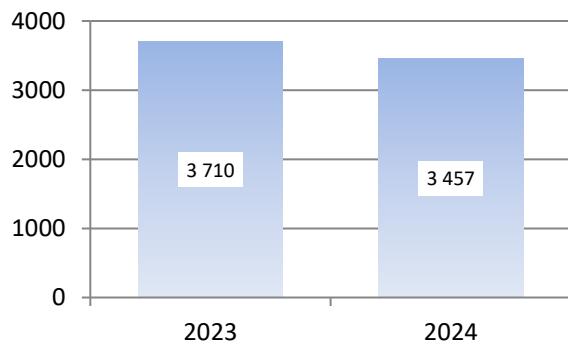
Evolution des charges entrantes totales annuelles DCO en kg/an



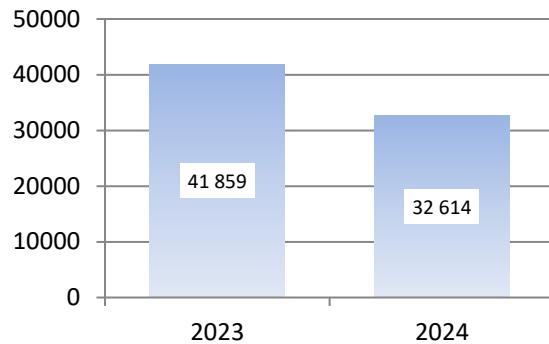
Evolution des charges entrantes annuelles Azote Kjeldahl en kg/an



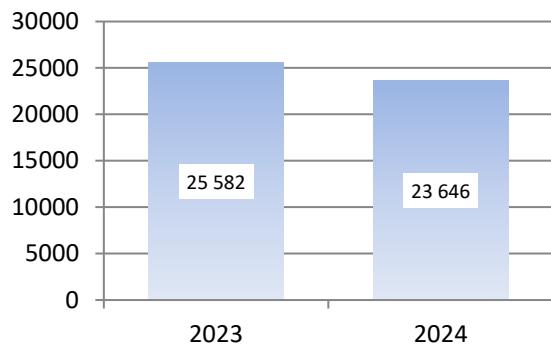
Evolution des charges entrantes totales annuelles Phosphore total en kg/an



Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Global en kg/an



Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Ammoniacal en kg/an



La charge organique reçue en 2024 équivaut à la pollution de 2 392 habitants sur la base de 60 g de DBO5 par habitants et par jour, avec une CBPO de 236,76 kg/j qui équivaut à la pollution de 3 946 habitants.

La grande différence entre la charge hydraulique et la charge organique met en évidence la propension du réseau de collecte à drainer des eaux claires parasites vers le système de traitement en période pluvieuse ou de nappe haute.

C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

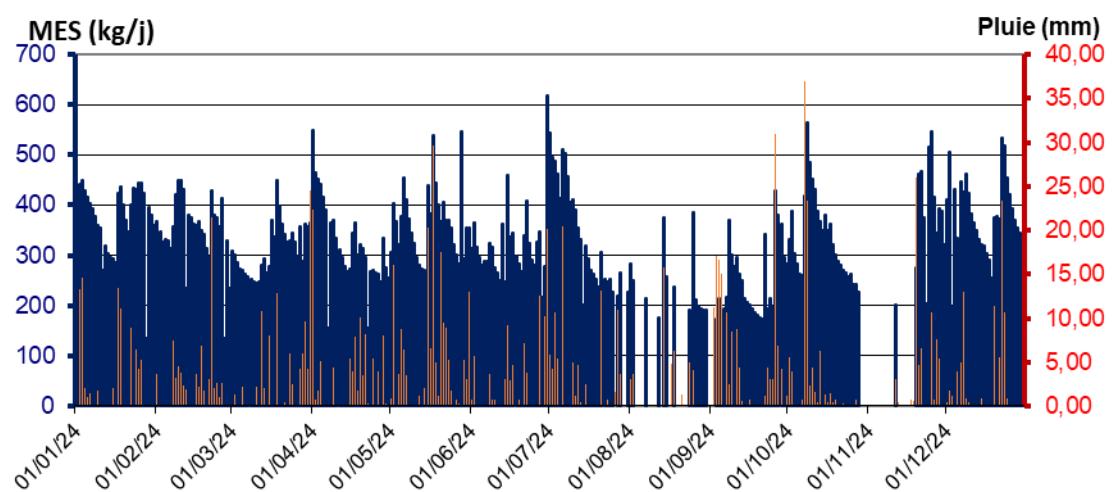
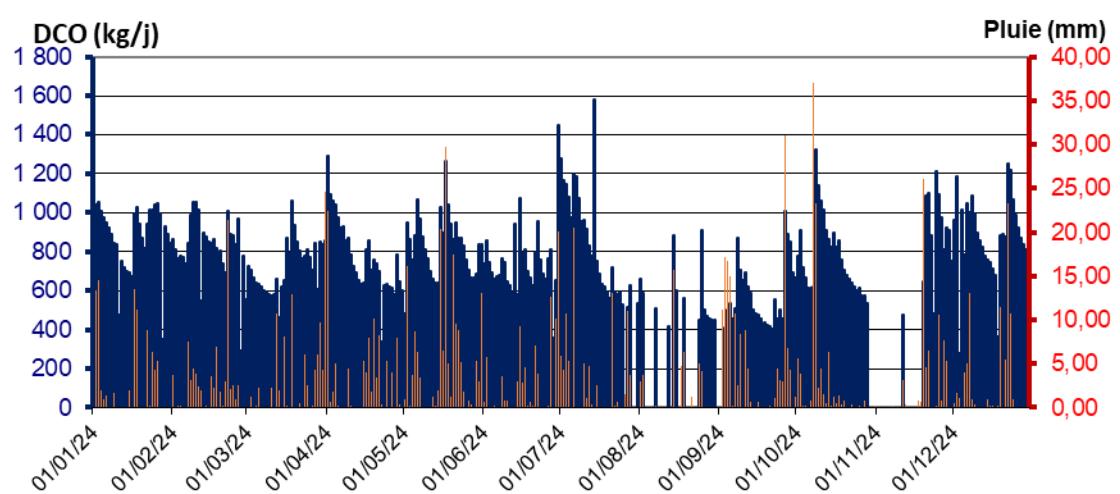
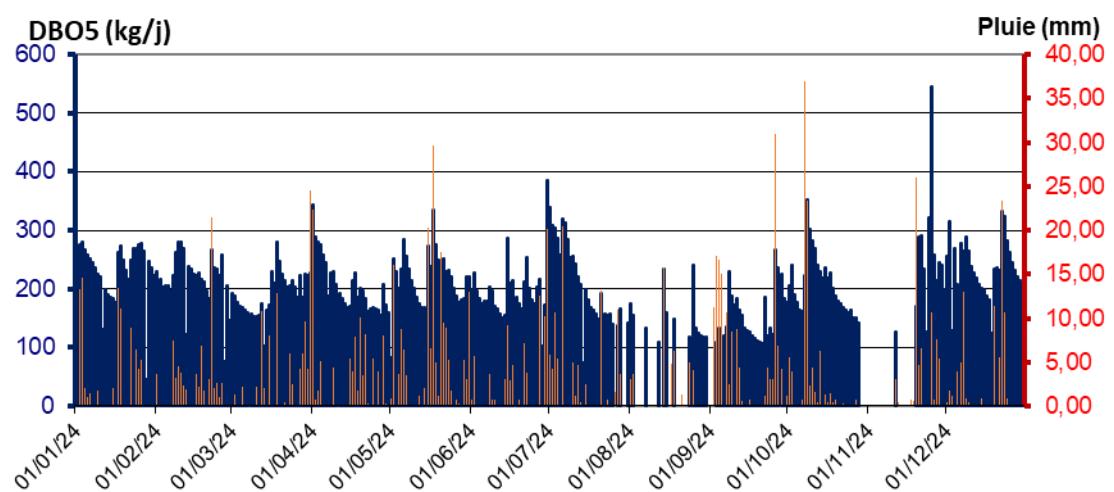
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

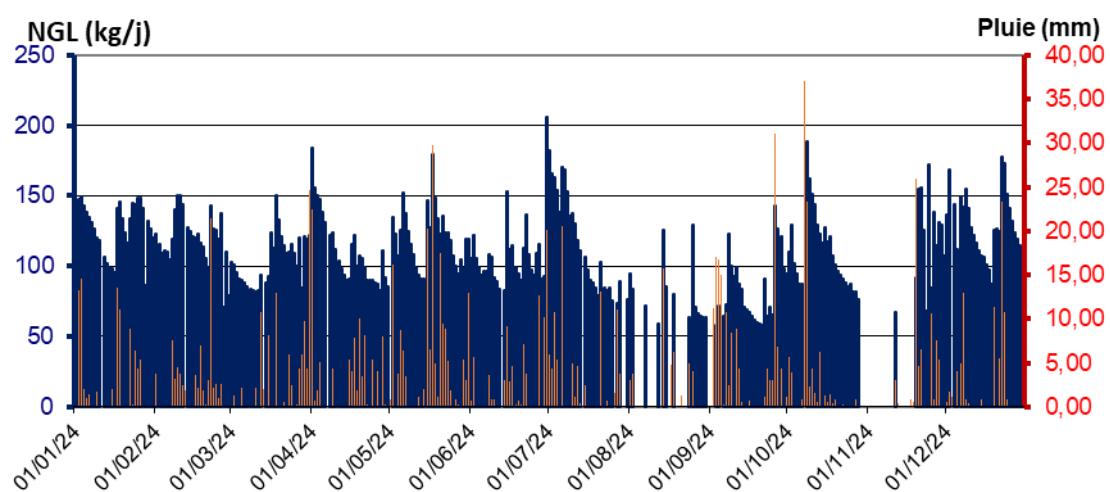
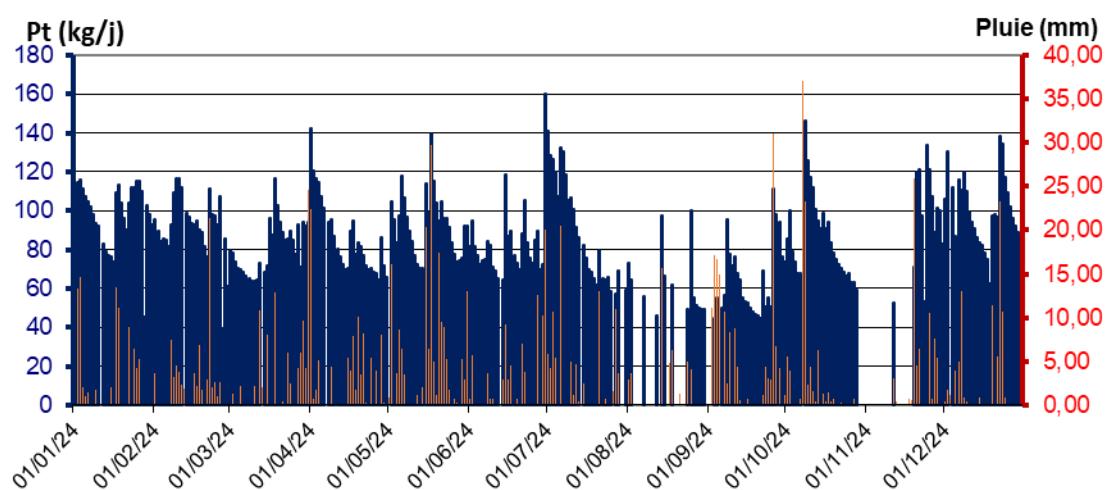
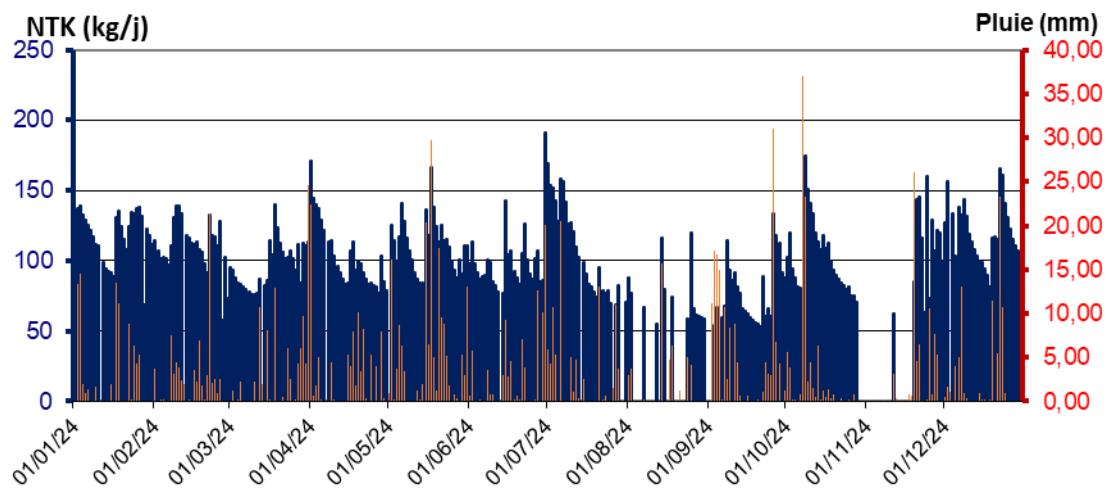
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m³) / 1000

C.2.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m³) / 1000





Mois	Volume déversé (M3)	DBO (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK(kg)	PT (kg)	NGL (kg)	Pluie (mm)
Janvier	126883,0	7174,9	27195,3	11635,6	3553,4	2955,3	3835,7	86,0
Février	101477,0	6160,6	23292,5	9932,7	3025,4	2517,9	3263,5	74,7
Mars	67967,0	5891,5	22174,7	9569,3	2872,3	2399,7	3084,9	73,2
Avril	82738,0	6242,2	23465,8	9764,5	3020,6	2521,7	3246,7	118,1
Mai	98025,0	6745,2	25559,8	11248,8	3326,3	2768,1	3575,5	157,7
Juin	61163,0	5729,4	21920,3	9361,4	2810,6	2345,9	3023,7	79,3
Juillet	96607,0	6189,4	24611,0	10010,5	3043,5	2541,8	3275,1	110,8
Août	16619,0	2238,1	8431,9	3590,8	1114,1	930,5	1198,9	44,0
Septembre	45924,0	4125,4	15562,6	6638,6	2001,1	1666,4	2148,5	150,1
Octobre	77402,0	5971,9	22275,5	9639,5	2861,2	2389,6	3078,9	92,8
Novembre	43404,0	3067,8	10592,0	4591,8	1329,0	1169,7	1435,8	66,7
Décembre	120558,0	7281,2	27124,4	11729,1	3580,3	2985,0	3852,9	79,6
Total	938767,0	66817,7	252205,8	107712,6	32538,0	27191,6	35020,0	1133,0

Les charges organiques déversées en tête de station ci-dessus sont estimées pour les déversements hors jour de bilan 24 h à partir des concentrations moyennes annuelles mesurées au cours des bilans 24 h par paramètre.

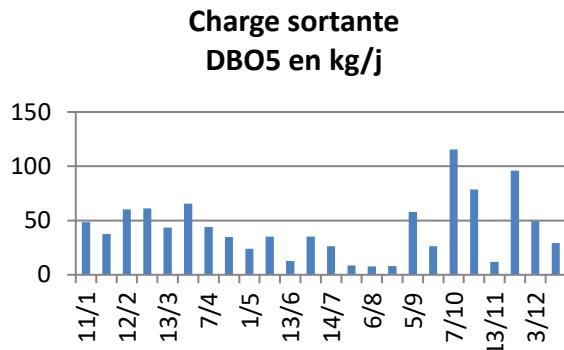
Pour les déversements en tête de station les jours de bilan, les concentrations mesurées sur l'effluent brut sont appliquées au volume déversé le jour du bilan.

La charge organique moyenne estimée en 2024 équivaut à la pollution de 3 043 habitants sur la base de 60 g de DB05 par jour et par habitants.

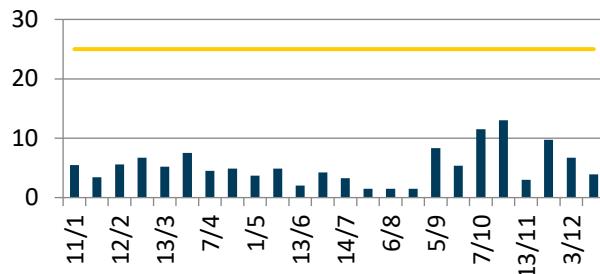
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement

Flux réglementaire sortie F_s kg/j = Concentration réglementaire sortie C_s (mg/L) x Volume réglementaire sortie V_s (m^3)/x 1000

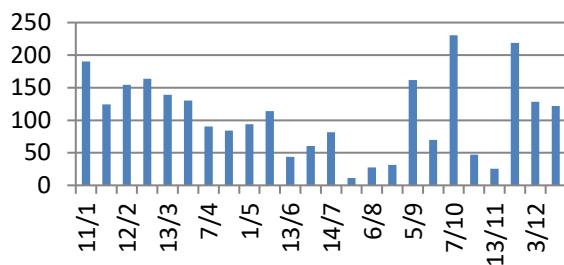
- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant



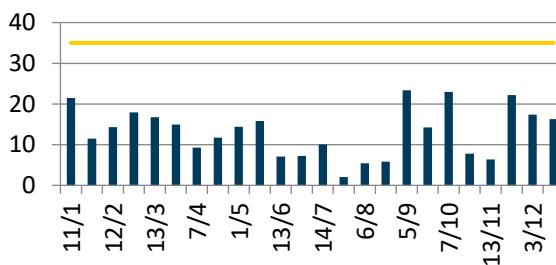
Concentration sortante DBO5 en mg/l



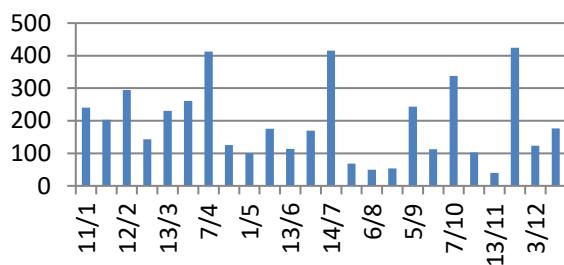
Charge sortante MES en kg/j



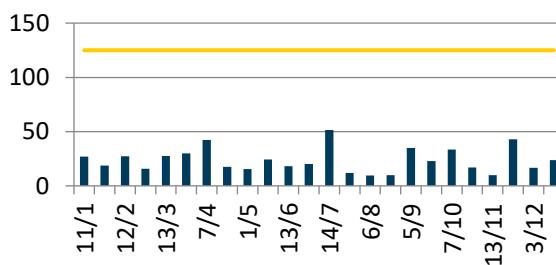
Concentration sortante MES en mg/l



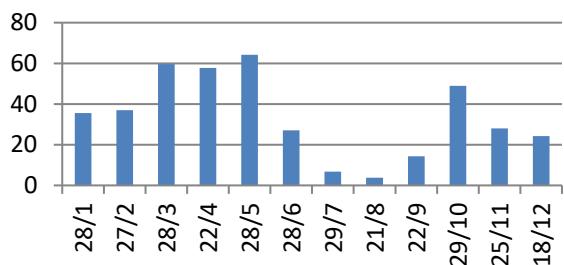
Charge sortante DCO en kg/j



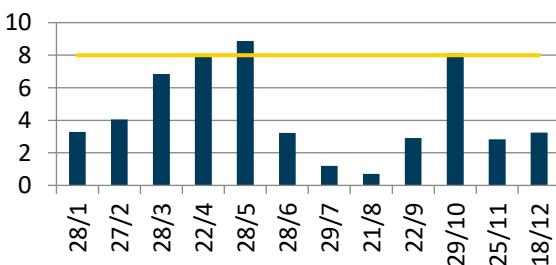
Concentration sortante DCO en mg/l



Charge sortante Azote Kjeldahl en kg/j



Concentration sortante Azote Kjeldahl en mg/l



- Non-conformité en NTK :

Le bilan 24 h du **22/4/2024** est non conforme en Azote de Kjeldahl en raison du déversement en tête de station. La concentration mesurée sur l'effluent traité 7,4 mg/l est inférieure à la concentration maximale de 8 mg/l.

Code SANDRE	Paramètre	Unité	Entrée STEP	Apport extérieur file(s) d'eau	Sortie STEP	By-pass	Déversoir en tête
1552	Volume journalier	M3/j	6 498,0		5 925,0		1 235,0
1335	Azote ammoniacal (en N-NH4)	mg/l	9,3		6,5		9,3
1319	Azote Kjeldahl (en N)	mg/l	11,3		7,4		11,3
1313	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	mg/l	21,0		1,5		21,0
1314	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	mg/l	44,0		12,0		44,0
1305	Matières en suspension	mg/l	20,0		10,0		20,0
1340	Nitrates (en N-NO3)	mg/l	0,3		0,3		0,3
1339	Nitrites (en N-NO2)	mg/l	0,1		0,0		0,1
1350	Phosphore total (en P)	mg/l	1,2		0,5		1,2

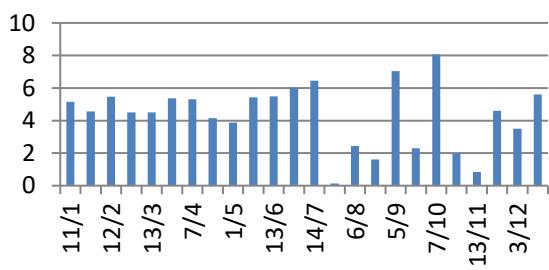
Le bilan du **28/5/2024** est non conforme en NTK sur l'effluent de sortie auquel s'ajoute un déversement en tête de station. Le suivi journalier effectué sur la STEP pour l'ammonium (Nh4) indiquait des concentrations inférieures à 2 mg/l.

Code SANDRE	Paramètre	Unité	Entrée STEP	Apport extérieur file(s) d'eau	Sortie STEP	By-pass	Déversoir en tête
1552	Volume journalier	M3/j	6 499,0		6 145,0		1 081,0
1335	Azote ammoniacal (en N-NH4)	mg/l	9,8		7,5		9,8
1319	Azote Kjeldahl (en N)	mg/l	13,3		8,1		13,3
1313	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	mg/l	24,0		1,5		24,0
1314	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	mg/l	88,0		13,0		88,0
1305	Matières en suspension	mg/l	72,0		5,9		72,0
1340	Nitrates (en N-NO3)	mg/l	0,4		0,3		0,4
1339	Nitrites (en N-NO2)	mg/l	0,1		0,0		0,1
1350	Phosphore total (en P)	mg/l	1,5		0,6		1,5

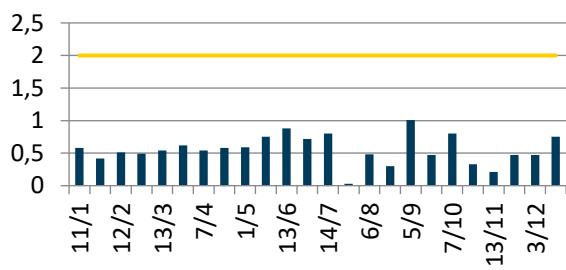
Le bilan du **29/10/2024** est non conforme en NTK. Le suivi d'exploitation de l'ammonium pendant la semaine précédant le bilan 24 h a mis en évidence une augmentation des concentrations (la mesure in situ de l'échantillon de sortie donne une valeur quasi identique à celle mesurée au laboratoire (7,6 mg/l NNH4 pour 7.8 au laboratoire)). Les ajustements des réglages des paramètres de l'aération n'ont pas permis d'atteindre une concentration inférieure à la valeur limite autorisée.

Code SANDRE	Paramètre	Unité	Entrée STEP	Apport extérieur file(s) d'eau	Sortie STEP	By-pass	Déversoir en tête
1552	Volume journalier	M3/j	6 111,0		6 037,0		1
1335	Azote ammoniacal (en N-NH4)	mg/l	12,6		7,8		1
1319	Azote Kjeldahl (en N)	mg/l	18,0		8,1		1
1313	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	mg/l	31,0		13,0		1
1314	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	mg/l	186,0		17,0		1
1305	Matières en suspension	mg/l	42,0		7,8		1
1340	Nitrates (en N-NO3)	mg/l	0,5		0,3		1
1339	Nitrites (en N-NO2)	mg/l	0,1		0,0		1
1350	Phosphore total (en P)	mg/l	1,8		0,3		1

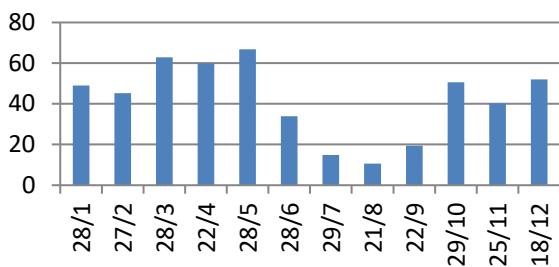
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



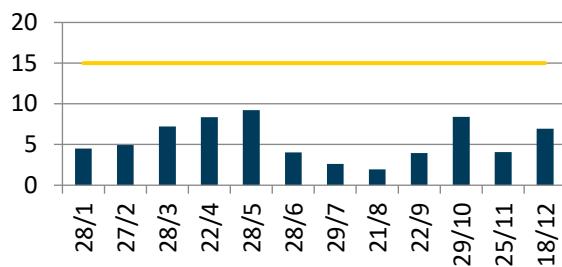
**Concentration sortante Phosphore
en mg/l**



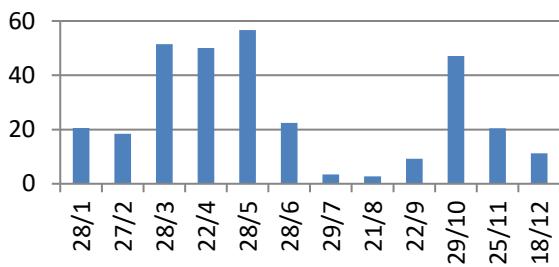
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



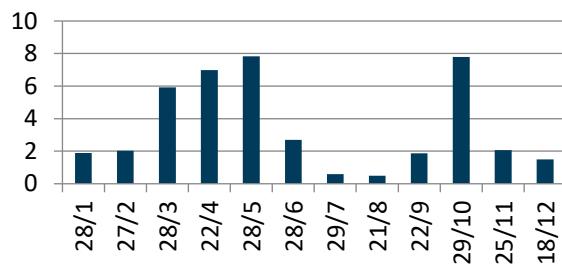
**Concentration sortante Azote
global en mg/l**



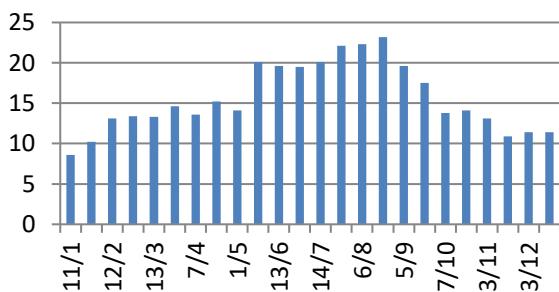
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



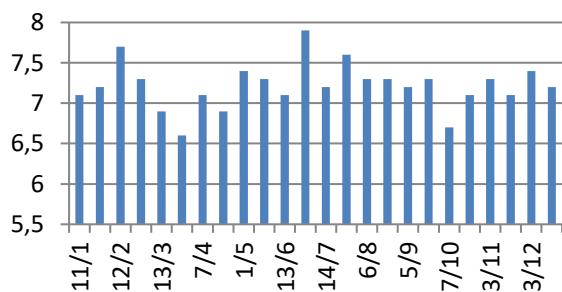
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



C.2.5. Les calculs des rendements

Rendement réglementaire Rdtr = $100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie Fs} / \text{Flux réglementaire entrée Fe})]$

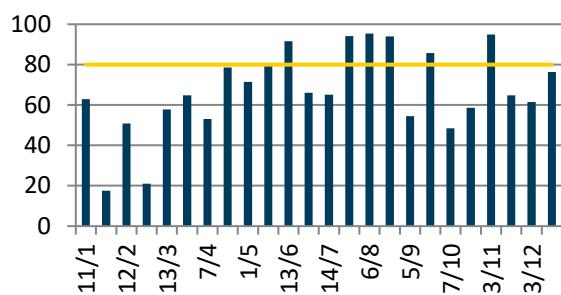
Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 + A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

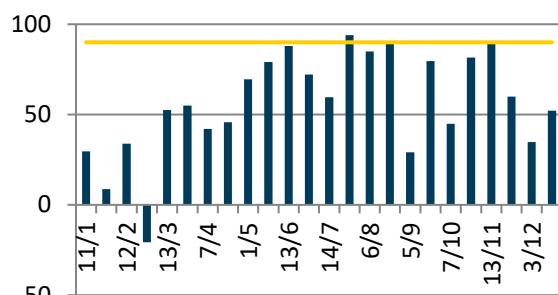
Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

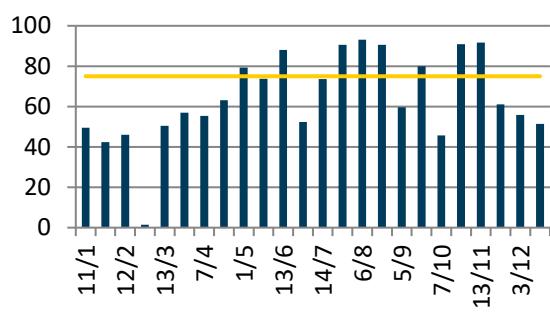
Rendement DBO5 en %



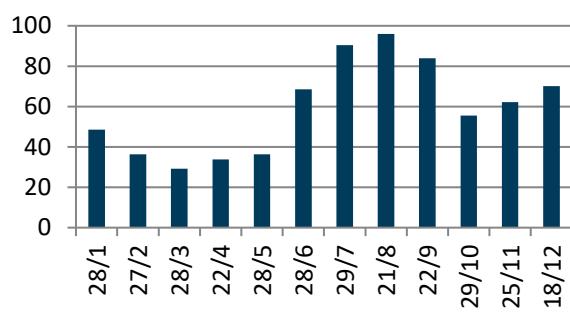
Rendement MES en %



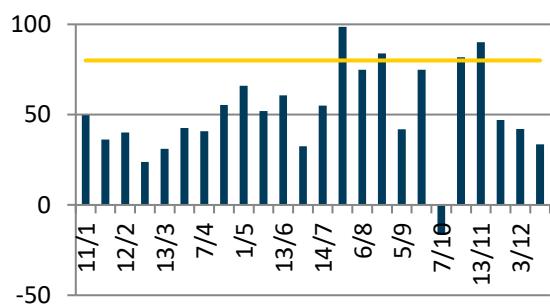
Rendement DCO en %



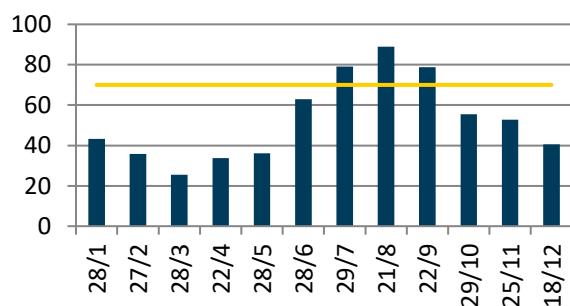
Rendement Azote Kjeldahl en %



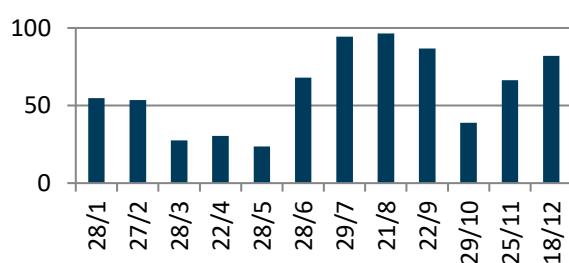
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %

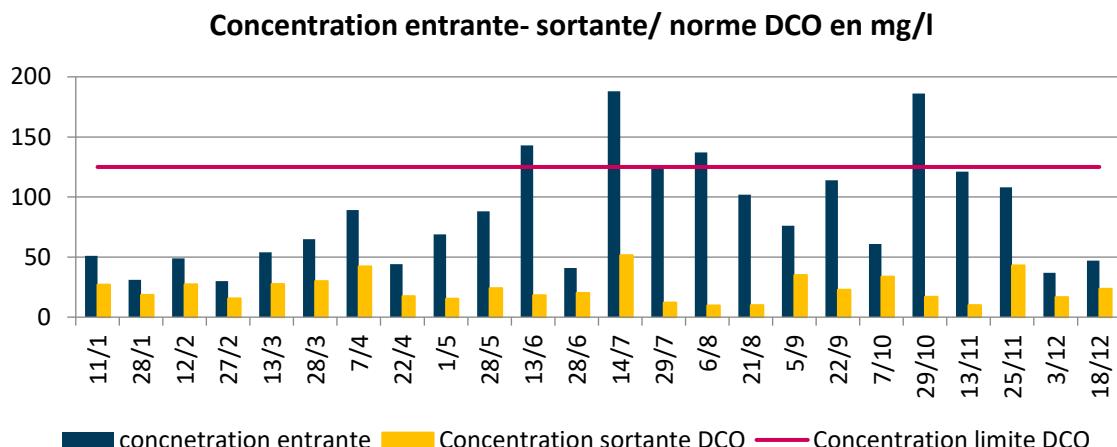


Rendement Azote Ammoniacal en %



Les rendements épuratoires sont difficilement atteignables en raison d'un effluent brut très dilué par les eaux claires parasites avec des concentrations mesurée en entrée de station régulièrement inférieures à la norme en vigueur sur cette installation.

Par exemple pour la DCO seuls 4 bilans 24 h au cours de l'année 2024 ont une concentration en effluent brut en DCO légèrement supérieure à la norme de rejet avec une valeur maximum mesurée à 188 mg/l pour une norme à 125 mg/l DCO.



C.2.6. Le suivi bactériologique

Non concerné.

C.2.7. RSDE

Conclusion de la campagne de mesure de février 2023 à avril 2024 :

Résultats des analyses :

Eaux brutes :

Les micropolluants identifiés comme significatifs dans les eaux brutes sont :

- Arsenic : Présent en quantités significatives selon le flux moyen annuel (FMA).
- Benzo(a)pyrène : Significatif selon la concentration moyenne pondérée (CMP).
- Benzo(ghi)pérylène : Significatif selon la concentration maximale (Cmax).
- Cuivre : Significatif selon la CMP et le FMA.
- Di(2-ethylhexyl)phtalate : Significatif selon le FMA.
- Zinc : Significatif selon le FMA.
- Somme des Nonylphénols et éthoxylates de nonylphénols : Significatif selon le FMA.

Eaux traitées :

Les substances significatives identifiées dans les eaux traitées sont :

- Cuivre : Significatif selon le flux moyen journalier (FMJ).
- Di(2-ethylhexyl)phtalate : Significatif selon le flux moyen annuel (FMA).
- Zinc : Significatif selon le flux moyen journalier (FMJ).

Conclusions :

Plusieurs micropolluants restent présents en quantités significatives même après traitement, notamment le cuivre, le Di(2-ethylhexyl)phtalate, et le zinc. Les résultats indiquent une efficacité variable du traitement des eaux de la station pour différents types de micropolluants.

C.2.8. Le suivi du milieu récepteur

Date	Param	Amont STEP BREUCHIN	Amont système assainissement Morbief Breuchin	Aval STEP BREUCHIN	Unité
11/09/2024	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,195	0,195	0,195	mg/l
11/09/2024	Azote global (N.GL.)	1,17	1,17	1,13	mg/l
11/09/2024	Azote Kjeldahl (en N)	0,25	0,25	0,25	mg/l
11/09/2024	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	1,5	1,5	1,5	mg/l
11/09/2024	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	15	15	15	mg/l
11/09/2024	Matières en suspension	4,7	5,5	5,6	mg/l
11/09/2024	Nitrates (en N-NO3)	1,17	1,17	1,11	mg/l
11/09/2024	Nitrites (en N-NO2)	0,008	0,008	0,02	mg/l
11/09/2024	Phosphore total (en P)	0,05	0,06	0,1	mg/l
11/09/2024	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,9	7,4	6,7	unité pH
25/11/2024	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,195	0,5	0,195	mg/l
25/11/2024	Azote global (N.GL.)	1,06	2,03	1,04	mg/l
25/11/2024	Azote Kjeldahl (en N)	0,25	1,1	0,25	mg/l
25/11/2024	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	1,5	1,5	1,5	mg/l
25/11/2024	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	15	15	15	mg/l
25/11/2024	Matières en suspension	2,6	4,5	4,7	mg/l
25/11/2024	Nitrates (en N-NO3)	1,06	1,02	1,04	mg/l
25/11/2024	Nitrites (en N-NO2)	0,008	0,03	0,008	mg/l
25/11/2024	Phosphore total (en P)	0,025	0,13	0,06	mg/l
25/11/2024	Potentiel en Hydrogène (pH)	8	8	7,6	unité pH

Aucun suivi du milieu naturel n'est prescrit dans l'arrêté de la station. Cependant à la demande de la collectivité un suivi amont du système d'assainissement, amont et aval sur le Breuchin est réalisé à raison de 2 prélèvements par an, 1 en période sèche et 1 en période pluvieuse.

C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

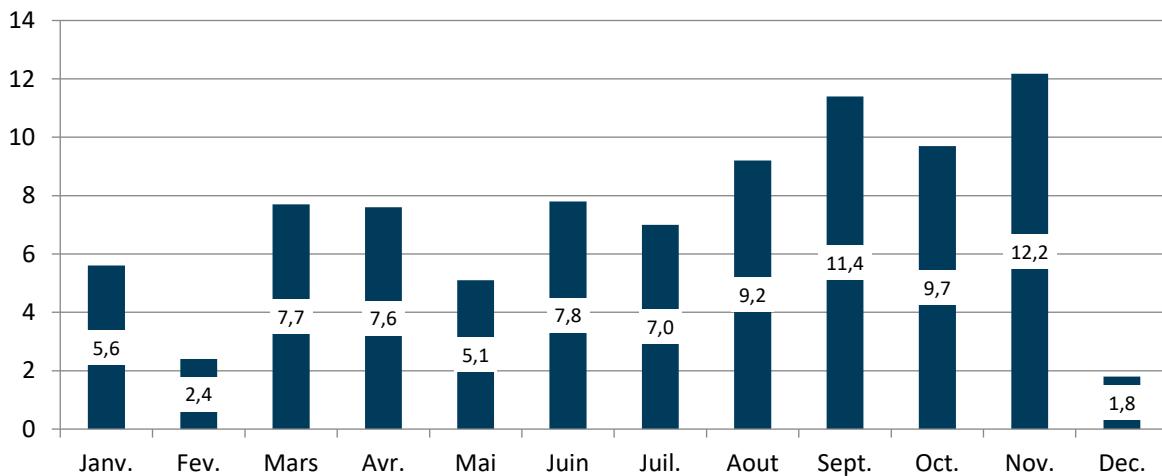
C.3.1. Les boues

Boues			Quantité annuelle brute (m ³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)			1 976	87,424
Boues apportées (point S5)	Origine station	Code SANDRE		
	Total		0	0
Boues évacuées (point S6 et S17)			353	77,756

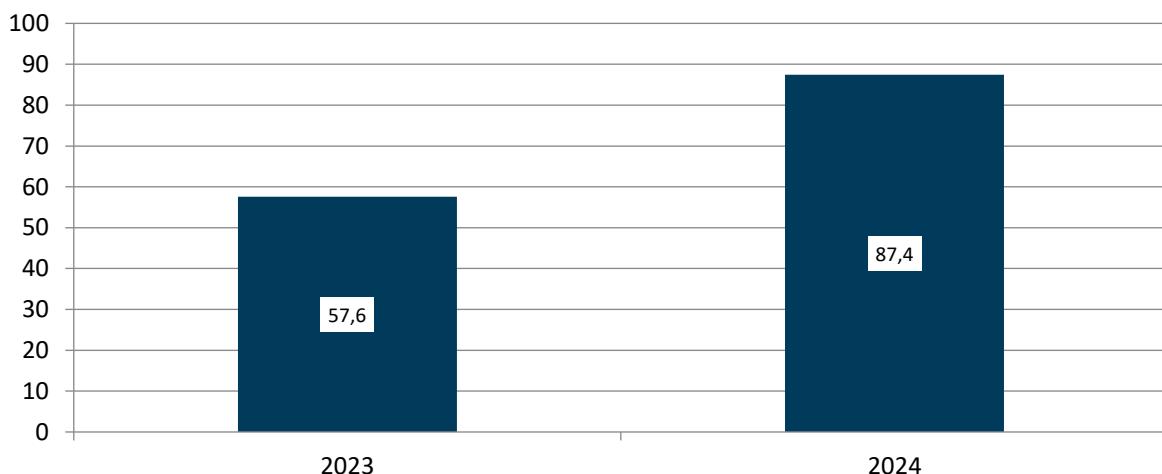
La production de boues équivaut à 5 828 habitants sur la base de 15 kg de boues par habitant. La production de boues est supérieure à la charge organique calculée à partir des résultats des bilans 24h.

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



Boues produites par tonne de matière sèche par an



Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées évacuées vers compostage produit (F)	77,756	100.00%	Evacuation des bennes en compostage



Attestation de prise en charge de boues¹

M Henri De Malliard (gérant) agissant pour le compte du centre de traitement de boues Agri Compost Conflans, localisé sur la commune de Conflans sur Lanterne (70)

Atteste que les boues du producteur :

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Luxeuil
Station d'épuration de : Luxeuil
Code SANDRE de la station : 0970311001 (*cf. exploitant de la station d'épuration*)

ont été admises dans les conditions suivantes :

Tonnage de boues brutes réceptionné pour la période du **01/01/2024 au 31/12/2024** :
353.06 tonnes de boues brutes

Tonnage de boues réceptionné durant 2024 et éventuellement fin 2023, évacué vers une destination finale² entre le **01/01/2024 et le 31/12/2024** : **338.80** tonnes de boues brutes

(Les produits évacués vers une destination finale au 31/12/2024 contiennent des boues de la station d'épuration prises en charge en 2024 et potentiellement en 2023)

Destinations finales vers lesquelles ont été orientées les boues :

Destination	Tonnes de boues brutes
Boues transformées en compost conforme à la norme NFU 44095	338.80(b)
Epandage de boues ou de compost ayant un statut de déchet	0(c)
Incineration	0(d)
Centre de stockage de déchets ultimes et autre décharge autorisée	0(e)
dont mise en décharge de boues polluées sur le paramètre : -----	

(a = b +c +d +e)

Date : 02/01/2025

Sarl AGRICOMPOST CONFLANS
1 Rue de l'Agriculture
70800 CONFLANS SUR LANTERNE
Siret 479 772 758 00013 - APE 3821 Z

¹ : Attestation à fournir au producteur de boues et à déposer sur contact.compost@caurme.fr Nomenclature à respecter pour le nom des fichiers d'attestation et l'objet du courriel : n°département_nom du centre_nom de la collectivité_année_attestation.

Attention les déclarations sont à envoyer avant le 1^{er} mars de l'année prime.

² : Liste des destinations finales : boues transformées en compost normé (conformité à la norme connue au 31/12/2024), boues et composts de boues non normés épandus en agriculture, boues incinérées et boues mises en décharge au 31/12/2024. Les boues en cours de compostage au 31/12/2024, ainsi que les composts de boues non normés stockés sur le centre de compostage, sont exclus de cette catégorie.

C.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)

Refus de dégrillage (S11) en kg	2 939	Refus dégrillage évacué vers incinération (F)
Sables (S10) en kg	0	Sable produit évacué vers incinération (F)

Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année

Sous-produits apportés	Quantité annuelle brute
Huiles / Graisses (S7)	0
Matières de vidanges (S12)	345,3 Tonnes
Matières de curages (S13)	0

C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Quantité des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute
Apport extérieur (A7)	345,3 Tonnes

C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS

C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
STEP LUXEUIL	286 792
PR ZAC LUXEUIL	127
PR 7 CHEVAUX	25 352
PR PARC JEAN MOULIN	7844
PR RUE ANATOLE FRANCE	230
PR CASERNE POMPIERS	260

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Chlorure ferrique	Boues	3 650
Chlorure ferrique	Eau	29 311

C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

- Dysfonctionnement automate de la STEP file eau le 28/02/2024 : carte alimentation automate HS remplacée en urgence dans la journée.
- Réunion DDT, CG70, Police de l'Eau, Agence de l'Eau le 18/03/2024 sur les problèmes de non-conformité de la STEU.
- Réunion avec Police de l'eau dans le cadre de la présentation de l'étude diagnostic permanent le 10/04/2024.
- Réunion avec Police de l'eau sur le réseau pour implantation des débitmètres sur le réseau intercommunal le 10/04/2024.

- Maintenance importante des équipements de recirculation (pompe et barres de guidage) ayant nécessité une modification du fonctionnement de la station le 03/09/2024.
- Constat du 06/09/2024 : suite à inspection des regards dans MORBIEF : mise en évidence des travaux d'étanchéité et de réhausse de tampons à traiter en urgence pour limiter l'apport d'ECP.
- 26/09/2024 : Appel personnel de la carrière pour signaler la présence inhabituelle d'un rejet chargé dans le fossé de rejet de la STEP. La mise en place d'un dégrilleur automatique sur les effluents by passés en tête de station serait nécessaire.
- Arrêt de l'injection de Chaux pour les boues :
 - Boues respectent les analyses (pH).
 - Chaux pour uniquement filière épandage.
 - Pour compostage pas d'obligation de pH.

 France	DATE D'OUVERTURE	FICHE DE DECLARATION D'INCIDENT	N° D'ORDRE <small>(Compléter par le RP ou le CQE)</small>	CODE PROCESSUS
	02/10/2024			

<p>1 - DESCRIPTION de l'INCIDENT : Non-conformité Produits/service <input type="checkbox"/> ou Dysfonctionnement ■</p>	
<p>Processus concerné(s) : STEP LUXEUIL LES BAINS</p> <p>Circonstances ayant permis son identification : Réception d'un appel téléphonique du responsable de la carrière en face de la STEP de présence inhabituelle d'eaux souillée dans le fossé qui sert d'exutoire à la STEP (canal de sortie et déversoire en tête de station).</p>	
<p>Description de l'incident :</p> <p><input type="checkbox"/> Non Conforme aux normes locales de rejet <input type="checkbox"/> Non-conformité relative à l'organisation <input type="checkbox"/> Modification du planning d'analyse <input type="checkbox"/> Problème lié au matériel d'autosurveillance <input type="checkbox"/> Mesure débit <input type="checkbox"/> Préleveurs <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Circonstances exceptionnelles : <input type="checkbox"/> Précipitations exceptionnelles entraînant un dépassement du débit de référence (<input type="checkbox"/> journalier ; <input type="checkbox"/> horaire) <input type="checkbox"/> Température basse impactant le traitement de l'azote <input type="checkbox"/> Rejet accidentel dans le réseau <input type="checkbox"/> Acte de malveillance, erreur humaine ■ Dysfonctionnement du réseau de collecte en amont immédiat de la STEP.</p>	<p>Impact sur le milieu récepteur</p> <p><input type="checkbox"/> Coloration <input type="checkbox"/> Mousse <input type="checkbox"/> Dépôts <input type="checkbox"/> Autres : </p> <p>Date du retour à la normale</p>
<p>Causes présumées : Obstruction partielle des canalisations du réseau d'assainissement collectant les eaux résiduaires de la commune de Luxeuil.</p>	

<p>Traitement effectué ou proposition de traitement :</p> <p>Après analyse des données de débit entrant de précipitation des volumes déversés en tête de station, il apparaît que des volumes d'effluents bruts sont déversés en tête de station même après plusieurs jours de ressuyage et malgré des volumes entrants inférieurs à la capacité nominale de la station.</p> <p>Après avoir inspecté le réseau via les différents regards situé sur le tronçon inclue dans le périmètre de la STEP, une vanne de sectionnement permettant de limiter le volume journalier entrant a été trouvée alors quelle ne figure sur aucun plan.</p> <p>Après avoir manœuvré cette vanne pelle, le débit instantané entrant à la station a augmenté significativement. L'accumulation de détritus au fil du temps a dû provoquer un début de bouchon ne permettant plus le passage libre des effluents vers le poste de relèvement de la station provoquant des déversements en tête de station inopinés.</p>	
<p>Documents joints (attestant de l'action engagée et des résultats obtenus) :</p>	

2 - TRAITEMENT EFFECTIF (à compléter par le « destinataire pour traitement »)

Les jours suivants les volumes relevés à la STEP sont au débit nominal de la STEP. Les déversements en tête de station persistants sont la conséquence des précipitations. Les effluents rejetés en tête de station sont très dilués.

L'analyse des volumes journaliers met en évidence que le phénomène a commencé vers le 03/09. Les investigations menées pas l'agent au niveau du PR, des appareils de mesure et de pilotage des pompes et des pompes n'ont pas permis d'identifier la cause du problème en raison de la méconnaissance de la présence de la vanne de régulation sur le réseau.

Documents joints :

3 - CONSTAT DE CONFORMITÉ

Moyens utilisés pour le constat : les volume journaliers relevés à la station vers le traitement sont supérieurs à 6 500 m³/ j. les déversements en tête de station persistants sont dus aux précipitations et aux apports d'eau parasites quelle engendrent.

Afin que ce phénomène ne se reproduise pas, la vanne sera manœuvrée a minima 1 fois par trimestre.

Documents attestant de l'efficacité du traitement

C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

28/02/2024

Les charges déversées estimées, calculées par rapport au résultat du bilan 24 h du 27/02 sont les suivantes:

Paramètre	Concentration en mg/l	Charge en kg/j calculée (volume journalier 4 464 m ³ /j)
DBO ₅	8	35,7 (595 EH)
DCO	15	66,96
MES	14	62,5
NTK	6	26,78
NGL	7,28	32,5
Pt	0,61	2,7

Du 03 au 25/09/2024

Les charges déversées du 3 au 25/9 estimées, calculées par rapport au résultat du bilan 24 h du 05/09 sont les suivantes:

Paramètre	Concentration en mg/l	Charge en kg calculée (volume journalier 31 265 m ³ /j)
DBO ₅	14	437,7 kg DBO ₅ (7 283 EH)
DCO	76	2 376
MES	19	594
Pt	1,3	40,6

C.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet

C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

			MES	DCO	DBO5	NGL	NTK	N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT
	Débit journalier de référence (m ³ /j)	14 480	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	1 170									
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	24	24	24	12	12	12	12	12	12	12
	Nombre de mesures réalisées	24	24	24	12	12	12	12	12	12	24
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	56,5	8,47	64,3	12,3	67,1	2,42	52,7	4,43	59,2	3,32
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	24	24	24	12	12	12	12	12	12	24
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	56,5	8,47	64,3	12,3	67,1	2,42	52,7	4,43	59,2	3,32
	Valeur rédhibitoire (1)	85	250	50	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	90	35	75	125	80	25	70	15	-	8
	Nombre maximum de non-conformités aux valeurs limites par an (1)	3	3	3	2	2	2	0	0	2	3
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	21	16	17	9	3	0	0	0	0	20
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :	Non Conforme	Non Conforme	Non Conforme	Non Conforme	Non Conforme	Non Conforme	-	-	Conforme	Non Conforme
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :			Non conforme								

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

C.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

Date	Prelevageur EB							Prelevageur ET						
	volume transité (m3)	V moyen échantillon (ml)	Impulsion prélèvement X m3	Volume théorique prélevé (litre)	volume prélevé	Ecart sur les volumes (%)	conforme oui/ non	volume transité (m3)	V moyen échantillon (ml)	Impulsion prélèvement X m3	Volume théorique prélevé (litre)	volume prélevé	Ecart sur les volumes (%)	conforme oui/ non
11/01/2024	6493	55,3	30	12,0	11,98	0,04%	oui	6025	56,7	30	11,4	11,38	-0,01%	oui
28/01/2024	6493	56,33	30	12,2	12,06	-1,08%	oui	6101	58,0	30	11,8	11,86	0,55%	oui
12/02/2024	6498	55,0	30	11,9	12,06	1,23%	oui	6142	53,3	30	10,9	11,26	3,13%	oui
27/02/2024	6498	55,3	30	12,0	12,01	0,21%	oui	5954	57,3	30	11,4	11,36	-0,16%	oui
13/03/2024	6553	56,3	30	12,30	12,11	-1,58%	oui	6255	57,0	30	11,88	11,66	-1,89%	oui
28/03/2024	6498	56,1	30	12,15	12,20	0,40%	oui	5860	56,4	30	11,02	11,10	0,76%	oui
07/04/2024	6499	55,7	30	12,07	12,11	0,36%	oui	5875	55,2	30	10,81	10,74	-0,65%	oui
22/04/2024	6498	56,0	30	12,13	12,16	0,25%	oui	5925	57,1	30	11,28	10,90	-3,35%	oui
01/05/2024	6499	56,2	30	12,17	12,14	-0,29%	oui	6030	56,3	30	11,32	11,02	-2,62%	oui
28/05/2024	6499	55,9	30	12,11	12,20	0,74%	oui	6145	55,9	30	11,45	11,50	0,44%	oui
13/06/2024	6438	55,4	30	11,89	12,10	1,78%	oui	6061	56,0	30	11,31	11,12	-1,71%	oui
28/06/2024	6500	56,3	30	12,20	11,98	-1,79%	oui	6213	57,1	30	11,83	11,75	-0,64%	oui
14/07/2024	6499	55,1	30	11,94	11,96	0,20%	oui	6190	54,1	30	11,16	11,20	0,33%	oui
29/07/2024	5792	55,8	30	10,77	11,10	3,03%	oui	5698	55,6	30	10,56	10,70	1,32%	oui
06/08/2024	5200	54,2	30	9,39	9,20	-2,07%	oui	5079	54,3	30	9,19	9,01	-1,99%	oui
21/08/2024	5622	56,3	30	10,56	10,21	-3,28%	oui	5381	55,7	30	9,99	9,71	-2,76%	oui
05/09/2024	5486	57,0	30	10,42	9,96	-4,45%	oui	5394	54,7	30	9,83	9,76	-0,71%	oui
22/09/2024	4157	54,3	30	7,52	7,91	5,13%	oui	4206	56,0	30	7,85	7,81	-0,52%	oui
07/10/2024	5294	54,3	30	9,59	9,26	-3,42%	oui	5157	56,0	30	9,63	9,23	-4,16%	oui
29/10/2024	6104	55,7	30	11,33	11,11	-1,92%	oui	6025	56,3	30	11,31	10,96	-3,07%	oui
13/11/2024	3946	56,0	30	7,37	7,10	-3,61%	oui	4001	55,9	30	7,46	7,20	-3,42%	oui
25/11/2024	6931	55,8	30	12,89	12,90	0,06%	oui	6693	56,2	30	12,54	12,10	-3,50%	oui
03/12/2024	5079	55,7	30	9,43	9,60	1,80%	oui	4907	56,8	30	9,29	9,60	3,33%	oui
18/12/2024	6498	56,0	30	12,13	12,82	5,66%	oui	6245	55,4	30	11,53	12,45	7,96%	oui

Conclusion du rapport d'audit d'autosurveilance du 14/11/2024 :

X- CONCLUSIONS

SYNTHESE DES COTATIONS

1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	10,0
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	10,0
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	10,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur (coeff 0,9 ou 1)	Oui
Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)	10,0

v

► Mesures de débits :

- ◆ A2 : DO BA116 : Conforme
- ◆ A2 : DO Luxeuil : Non-conforme, point 0 à revoir
- ◆ Entrée station : Conforme
- ◆ Sortie Station : Conforme
- ◆ A5 : Conforme
- ◆ A6 : Lors du contrôle aucun signal n'a été détecté

► Prélèvements d'échantillons :

- ◆ Entrée station : Conforme
- ◆ Sortie Station : Conforme
- ◆ Fractionnement : Conforme mais à améliorer (remplissage par 1/3)

► Analyses :

- ◆ Température de la glacière à réception : Conforme
- ◆ Délais de mise en analyse : Conforme
- ◆ Analyses : Conforme

► Points divers :

- ◆ Comparaison des volumes Entrée / Sortie Station : Conforme
- ◆ Température de rejet : Conforme
- ◆ Pluviométrie : pluviomètre de la BA116

► Qualité :

- ◆ Manuel d'autosurveillance : Mettre à jour
- ◆ Contrôles internes : Conforme

C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

Le débit de référence 2024, basé sur les données de 2019 à 2023 est de 14 480 m³/ j.

En entrée de station (A3), 68 dépassesments du débit nominal (6500 m³/ j) ont été enregistrés.

En entrée du système de traitement (A2+A3), aucun dépassemement du débit de référence n'a été enregistrés.

Les volumes importants déversé en tête de station mettent en évidence la présence d'eaux claires parasites collectées par le système de collecte.

La station est jugée non conforme en raison des rendements d'abattement non atteint pour tous les paramètres. En raison de la présence importante d'eaux claires parasites en période pluvieuse ou de nappe haute, l'effluent brut est très dilué rendant les rendements d'élimination difficilement atteignables.

C.9. ANNEXES. FICHE DE DYSFONCTIONNEMENT ET NON CONFORMITE

	DATE D'OUVERTURE	FICHE DE DECLARATION D'INCIDENT	N° D'ORDRE (Compléter par le RP ou le CQE)	CODE PROCESSUS
	08/03/2024			
1 - DESCRIPTION de l'INCIDENT : Non-conformité Produits/service <input checked="" type="checkbox"/> ou Dysfonctionnement <input type="checkbox"/>				
Processus concerné(s) : STEP LUXEUIL LES BAINS				
Circonstances ayant permis son identification : Réception d'une multitude d'alarmes en même temps à 21h30 le 28/2 auprès du service astreint de nuit.				
Description de l'incident :				
<input type="checkbox"/> Non Conforme aux normes locales de rejet <input type="checkbox"/> Non-conformité relative à l'organisation <input type="checkbox"/> Modification du planning d'analyse <input type="checkbox"/> Problème lié au matériel d'autosurveillance <input type="checkbox"/> Mesure débit <input type="checkbox"/> Préleveurs <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Circonstances exceptionnelles : <input type="checkbox"/> Précipitations exceptionnelles entraînant un dépassement du débit de référence (<input type="checkbox"/> journalier ; <input type="checkbox"/> horaire) <input type="checkbox"/> Température basse impactant le traitement de l'azote <input type="checkbox"/> Rejet accidentel dans le réseau <input type="checkbox"/> Acte de malveillance, erreur humaine <input checked="" type="checkbox"/> Dysfonctionnement de l'automate			Impact sur le milieu récepteur <input type="checkbox"/> Coloration <input type="checkbox"/> Mousse <input type="checkbox"/> Dépôts <input type="checkbox"/> Autres : Date du retour à la normale	

Causes présumées :

A la demande du service d'astreinte, notre agent de permanence s'est rendu sur site à le 28/2 à 22h pour réaliser le contrôle du fonctionnement de l'installation. Il a constaté la panne de l'automate gérant l'ensemble la station.

Traitement effectué ou proposition de traitement :

A la demande de notre agent d'astreinte, un électromécanicien est intervenu en urgence pour confirmer le diagnostic de la défaillance de l'automate. Nous ne disposons pas de carte de remplacement sur site, l'électromécanicien a forcé les contacts manuellement pour la mise en place d'un mode dégradé du fonctionnement de la station avec la reprise du traitement.

Documents joints (attestant de l'action engagée et des résultats obtenus) :

L'EMETTEUR	Loïc PASQUIS	RESPONSABLE DU SERVICE DE L'EMETTEUR	Delphine FISHMEISTER	RESPONSABLE local du PROCESSUS ou de la filière concerné	Olivier HEYOB
Destinataire pour traitement de la NC : (à compléter par le responsable local du processus ou de la filière concerné)			<i>Nom & Service</i> Delphine FISHMEISTER	Date de traitement souhaitée : 28/02/2024	
Transmettre au collaborateur désigné pour traitement					

2 - TRAITEMENT EFFECTIF (à compléter par le « destinataire pour traitement »)

Les différents organes ont fonctionné en mode dégradés mais pas de façon optimum. Les volumes journaliers relevés et traités sont inférieur le 29/2 par rapport aux jours précédents et avec des déversements en tête de station.

Documents joints :

7030010002	Entrée de station (R)	Sortie de station (R)	RATIO DDTM	PLUVIO METEO FRANCE	PLUVIO	DO LUXEUIL	DO BA116	By-pass intermédiaire (TP PR)	A2 - Trop plein
703115E00001	J	J		J	J	J	J	J	J
L. BOUZEREAU	Mètre cube	Mètre cube		mm		Mètre cube	Mètre cube	Mètre cube	Mètre cube
AGENT TERRAIN	A3	A4		10292 - 56.29 Km	S16a	S16b	S16c	A2	
060970311001	Station d'Epuration de Luxeuil	Station d'Epuration de Luxeuil		Station d'Epuration de Luxeuil	Station d'Epuration de Luxeuil				
Dates	7030010002_703 11.02	7030010002_703 11.02		7030010002_703 11_PLUVIIF	7030010002_703 11_PLUVIIF	7030010002_703 11_S16C	7030010002_703 11_S16C	7030010002_703 11_S16C	
1 décembre-23	201 430	191 225			124	177 613	213	721	178 547
25/02/2024	6 499	6 005	7.6%	1	5.5	3 297	0	0	3 297
26/02/2024	6 497	6 046	6.9%	2.6	10.5	4 601	72	157	4 830
27/02/2024	6 498	5 954	8.4%	0	0.0	3 197	0	0	3 197
28/02/2024	5 918	5 535	6.5%	0	0.0	2 967	0	175	3 142
29/02/2024	1 996	1 675	16.1%	0	0.0	3 370	0	1 094	4 464
1 février-24	183 355	171 782	6.3%	74.7	91.0	104 050	97	1 794	105 941
01/03/2024	6 497	6 129	5.7%		0	1 956	0	0	1 956

Les charges déversées estimées, calculées par rapport au résultat du bilan 24 h du 27/02 sont les suivantes :

Paramètre	Concentration en mg/ l	Charge en kg/ j calculée (volume journalier 4 464 m ³ / j)
DBO5	8	35,7 (595 EH)
DCO	15	66,96
MES	14	62,5
NTK	6	26,78
NGL	7.28	32,5
Pt	0.61	2,7
RESPONSABLE DU TRAITEMENT <i>Nom & Visa</i>	Loic PASQUIS	Date de mise en place du traitement : 29/02/2024
Transmettre au responsable local du processus ou de la filière concernée avec le dossier des documents		

3 - CONSTAT DE CONFORMITÉ

Moyens utilisés pour le constat : Décision sur l'efficacité : les cartes automates ont été changées. La station est repartie en fonctionnement automatique le 29/2/24 à 14h30.....

Documents attestant de l'efficacité du traitement ...NC.....

Décision d'ouvrir une action corrective = **NON**.....N° d'AC

RESPONSABLE local du PROCESSUS ou de la filière	Delphine FISCHMEISTER	Date du contrôle final : 29/02/2024



DATE D'OUVERTURE	FICHE DE DECLARATION D'INCIDENT	N° D'ORDRE (Compléter par le RP ou le CQE)	CODE PROCESSUS
02/10/2024			

1 - DESCRIPTION de l'INCIDENT : Non-conformité Produits/service ou Dysfonctionnement

Processus concerné(s) :

STEP LUXEUIL LES BAINS

Circonstances ayant permis son identification :

Réception d'un appel téléphonique du responsable de la carrière en face de la STEP de présence inhabituelle d'eaux souillée dans le fossé qui sert d'exutoire à la STEP (canal de sortie et déversoir en tête de station).

Description de l'incident :

- Non Conforme aux normes locales de rejet
- Non-conformité relative à l'organisation
- Modification du planning d'analyse
- Problème lié au matériel d'autosurveillance
- Mesure débit Préleveurs Autre
- Circonstances exceptionnelles :
 - Précipitations exceptionnelles entraînant un dépassement du débit de référence (journalier ; horaire)
 - Température basse impactant le traitement de l'azote
 - Rejet accidentel dans le réseau
 - Acte de malveillance, erreur humaine
- Dysfonctionnement du réseau de collecte en amont immédiat de la STEP.**

Impact sur le milieu récepteur

- Coloration
 - Mousse
 - Dépôts
 - Autres :
-

Date du retour à la normale

Causes présumées :

Obstruction partielle des canalisations du réseau d'assainissement collectant les eaux résiduaires de la commune de Luxeuil.

Traitement effectué ou proposition de traitement :

Après analyse des données de débit entrant de précipitation des volumes déversés en tête de station, il apparaît que des volumes d'effluents bruts sont déversés en tête de station même après plusieurs jours de ressuyage et malgré des volumes entrants inférieurs à la capacité nominale de la station.

Après avoir inspecté le réseau via les différents regards situé sur le tronçon inclue dans le périmètre de la STEP, une vanne de sectionnement permettant de limiter le volume journalier entrant a été trouvée alors qu'elle ne figure sur aucun plan.

Après avoir manœuvré cette vanne pelle, le débit instantané entrant à la station a augmenté significativement. L'accumulation de détritus au fil du temps a dû provoquer un début de bouchon ne permettant plus le passage libre des effluents vers le poste de relèvement de la station provoquant des déversements en tête de station inopinés.

Documents joints (attestant de l'action engagée et des résultats obtenus) :

L'EMETTEUR	Loïc PASQUIS	RESPONSABLE DU SERVICE DE L'EMETTEUR	Delphine FISHMEISTER	RESPONSABLE local du PROCESSUS ou de la filière concerné	Olivier HEYOB
Destinataire pour traitement de la NC : (à compléter par le responsable local du processus ou de la filière concerné)		<i>Nom & Service</i> Delphine FISHMEISTER		Date de traitement souhaitée : 26/09/2024	
Transmettre au collaborateur désigné pour traitement					

2 - TRAITEMENT EFFECTIF (à compléter par le « destinataire pour traitement »)

Les jours suivants les volumes relevés à la STEP sont au débit nominal de la STEP. Les déversements en tête de station persistants sont la conséquence des précipitations. Les effluents rejetés en tête de station sont très dilués.

L'analyse des volumes journaliers met en évidence que le phénomène a commencé vers le 03/09. Les investigations menées par l'agent au niveau du PR, des appareils de mesure et de pilotage des pompes et des pompes n'ont pas permis d'identifier la cause du problème en raison de la méconnaissance de la présence de la vanne de régulation sur le réseau.

Documents joints :

Les charges déversées du 3 au 25/9 estimées, calculées par rapport au résultat du bilan 24 h du 05/09 sont les suivantes:

Paramètre	Concentration en mg/l	Charge en kg calculée (volume journalier 31 265 m ³ /j)
DBO5	14	437,7 kg DBO5 (7 283 EH)
DCO	76	2 376
MES	19	594
Pt	1,3	40,6
RESPONSABLE DU TRAITEMENT	Loic PASQUIS	Date de mise en place du traitement :
<i>Nom & Visa</i>		26/9/2024
<u>Transmettre au responsable local du processus ou de la filière concernée avec le dossier des documents</u>		

3 - CONSTAT DE CONFORMITÉ

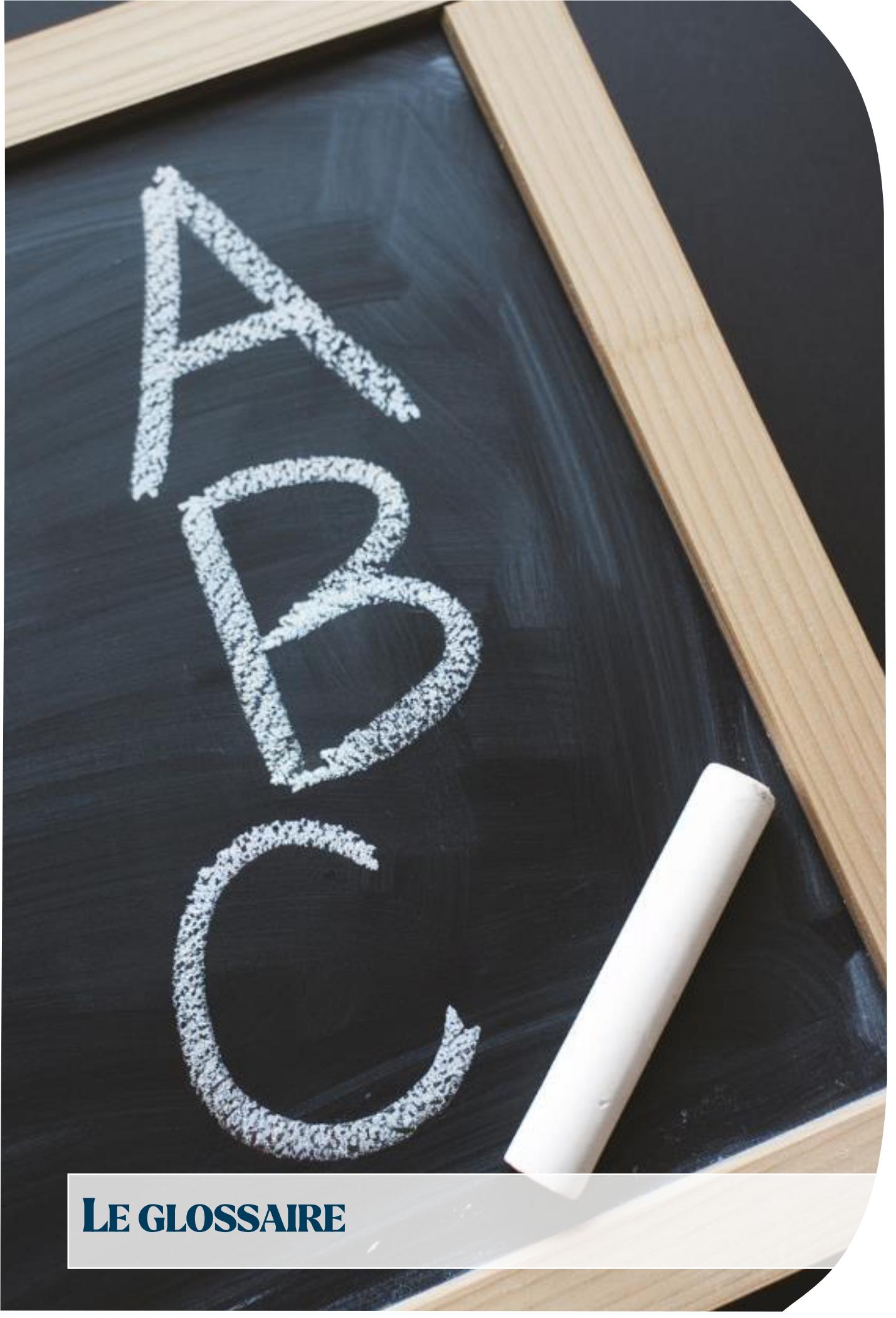
Moyens utilisés pour le constat : les volumes journaliers relevés à la station vers le traitement sont supérieurs à 6 500 m³/ j. les déversements en tête de station persistants sont dus aux précipitations et aux apports d'eau parasites quelle engendrent.

Afin que ce phénomène ne se reproduise pas, la vanne sera manœuvrée à minima 1 fois par trimestre.

Documents attestant de l'efficacité du traitement

Décision d'ouvrir une action corrective = N° d'AC

RESPONSABLE local du PROCESSUS ou de la filière	Delphine FISCHMEISTER	Date du contrôle final : 26/09/2024
--	-----------------------	---



A
B
C

LE GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage AEP : c'est un ensemble d'analyses effectuées par l'exploitant avec pour objectif d'améliorer et d'optimiser la configuration des installations liées à l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP). Ces données peuvent être obtenues à partir de diverses sources, notamment :

- des instruments portables ou appareils installés en des emplacements fixes dédiés à la mesure de la qualité de l'eau.
- des analyses de la qualité de l'eau réalisées en utilisant des méthodes rapides adaptées aux conditions sur le terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses spécialisés.

Autosurveillance EU : elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité : il s'agit de biens qui sont la propriété de la collectivité et qui sont mis à la disposition du délégataire dans le cadre d'un contrat. À la fin de ce contrat, ces biens reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité.

Biens de retour : ce sont des biens qui ont été financés par le délégataire, qui sont affectés au service et qui sont essentiels à son bon fonctionnement. À la fin du contrat, ces biens reviennent automatiquement et sans frais à la collectivité.

Biens de reprise : ce sont des biens financés par le délégataire, qui sont utilisés pour le service. À la fin du contrat, la collectivité a la possibilité de les racheter selon les modalités financières préalablement établies dans le contrat, sans que le délégataire puisse s'y opposer.

Bilan journalier EU : ce rapport évalue l'efficacité du traitement d'une installation d'épuration des eaux usées en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation sur une période de 24 heures, en fonction du débit. Différents paramètres sont analysés et comparés, notamment les concentrations de certains composants et/ou le rendement de l'épuration, par rapport aux performances que l'installation doit atteindre conformément aux normes établies.

Bilan annuel EU : ce rapport résume l'efficacité de traitement sur une année donnée en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation tout au long de l'année. Il évalue la conformité de certains paramètres en utilisant les bilans journaliers, en prenant en compte une marge de tolérance établie par la réglementation. Pour d'autres paramètres, la conformité est évaluée en calculant la moyenne des mesures effectuées. En fin de compte, l'exploitant évalue la conformité de l'installation sur l'année, paramètre par paramètre, puis pour l'ensemble de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation en se basant sur les données fournies par l'exploitant.

Branchement AEP : il s'agit de l'ensemble de canalisations et d'équipements qui relient la partie publique du réseau de distribution d'eau au réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau situé avant le compteur, ainsi qu'un compteur général.

Branchements EU : il s'agit de canalisations distinctes pour les eaux usées et les eaux pluviales, qui se connectent au réseau public d'assainissement collectif. Ces canalisations partent des regards de branchement ou boîtes de branchement situés en limite de propriété, auxquels les installations privatives de l'usager sont raccordées.

CARE : compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat abonné liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : équipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser les volumes consommés par le branchement.

Contrat abonnés AEP : contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire AEP : ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Echantillon AEP : volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau AEP : l'indice linéaire de pertes en réseau correspond aux volumes perdus dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Les volumes perdus sont calculés par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés. Cet indicateur, qui rapporte les volumes des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau, traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés AEP : l'indice linéaire des volumes non comptés correspond aux volumes non comptés dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Les volumes non comptés est égal à la différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés comptabilisés.

Paramètre d'une analyse AEP : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Paramètre d'une analyse EU : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

Patrimoine immobilier : il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant trois types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégataire, destruction d'un ouvrage...).
- les opérations de renouvellement d'une telle importance qu'elles s'assimilent à la construction d'un bâtiment neuf.
- les investissements immobiliers du Délégataire (bureaux) entièrement dédiés au service.

Période de relève des compteurs AEP : les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution AEP : point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : il s'agit des engagements pris par le Délégataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique AEP : ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique AEP : ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendements hydrauliques d'une installation AEP : correspondent au rapport entre les volumes d'eau produite et les volumes d'eau brute admis dans l'installation. Ils traduisent le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendements du réseau de distribution AEP : correspondent au rapport entre, d'une part, les volumes consommés autorisés, augmentés des volumes exportés ou vendus en gros, et d'autre part, les volumes produits, augmentés des volumes importés ou achetés en gros. Les rendements constituent de bons indicateurs environnementaux, mais ils ne traduisent que de manière indirecte l'état du réseau, car ils dépendent de la consommation et des volumes exportés ou vendus en gros.

Réseau de distribution public AEP : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur AEP : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Réseau de collecte des eaux usées EU : ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte privatif EU : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).

Surveillance de l'exploitant AEP : elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation AEP : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimes, voire insuffisantes.

Taux d'eaux parasites EU : il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

Terre de décantation AEP : ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volumes consommés comptabilisés AEP : volumes d'eau potable consommés par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage. Ces volumes n'incluent pas les volumes exportés ou vendus en gros (VEG).

Volumes consommateurs sans comptage AEP : correspondent aux volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ces volumes estimés incluent notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),

- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volumes de service du réseau AEP : correspondent aux volumes utilisés pour l'exploitation du réseau de distribution ; ces volumes estimés incluent notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volumes consommés autorisés AEP : il s'agit des volumes d'eau potable consommés tels qu'enregistrés par les compteurs, auxquels on ajoute les volumes nécessaires au fonctionnement du réseau (appelés volumes de service) consommés par les usagers. Ces volumes autorisés reflètent la quantité totale d'eau potable qui peut être consommée dans le périmètre couvert par le contrat, y compris l'eau nécessaire au bon fonctionnement du réseau.

Volumes consommés hors Vente En Gros AEP : font référence aux quantités d'eau potable consommées par les clients situés dans la zone couverte par le contrat, à l'exclusion des ventes d'eau en gros (VEG) et des volumes d'eau exportés. Ces volumes correspondent uniquement à la consommation d'eau potable par les usagers locaux du réseau, à l'exclusion de toute distribution d'eau à des tiers ou d'exportation.

Volume de pointe AEP : volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volumes d'eaux brutes AEP : font référence à l'eau prélevée directement dans des sources naturelles telles que des rivières, des lacs, des barrages, des nappes phréatiques, etc. L'eau est qualifiée de "brute" pour indiquer qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. En plus des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel à l'intérieur du périmètre du contrat, les volumes d'eaux brutes incluent également les éventuels achats d'eau brute en dehors du périmètre du contrat, auxquels on soustrait les éventuels volumes d'eau brute vendus en dehors du périmètre du contrat. En résumé, il s'agit du volume global d'eau non traitée prélevée, achetée, vendue, ou transférée dans le contexte de l'approvisionnement en eau potable.

Volumes exportés (ou vendus en gros) AEP : font référence aux quantités d'eau produites livrées à un client extérieur au périmètre du contrat. Ce client peut être une autre collectivité, un syndicat, ou une commune distincte de celle couverte par le contrat.

Volumes importés (ou achetés en gros) AEP : correspondent aux quantités d'eau achetées à un client extérieur au périmètre du contrat. Le client peut être une autre collectivité, un syndicat ou une commune distincte de celle couverte par le contrat.

Volumes produits AEP : correspondent à la quantité d'eau provenant des installations de production d'eau potable. Il s'agit des volumes d'eau qui ont été traités et préparés pour la distribution aux usagers. Il est possible de soustraire de ces volumes les besoins de l'usine (s'ils sont mesurés après le compteur de production) pour obtenir la quantité nette d'eau potable produite et disponible pour la distribution.

Volumes besoin usine AEP : correspondent à la quantité d'eau traitée au sein des installations de production d'eau potable, mais qui est utilisée à l'intérieur de ces mêmes usines pour divers usages, tels que la préparation de réactifs chimiques, le nettoyage, et d'autres processus internes.

Volumes mis en distribution AEP : représentent l'eau potable qui est introduite dans le réseau de distribution d'eau en vue d'être consommée par les clients situés à l'intérieur du périmètre du contrat. Les volumes mis en distribution résultent de la somme des volumes produits auxquels on ajoute les volumes importés ou achetés en gros, puis duquel on soustrait les volumes exportés ou vendus en gros.

Volumes d'eau traitée AEP : ce sont les volumes d'eau fournis par les installations grâce à des traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature des eaux brutes que l'on souhaite rendre potables.



LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES ASSAINISSEMENT 2024

La présente veille réglementaire présente, sous la forme d'une liste, les textes parus en 2024 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet. Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

GESTION DES EFFLUENTS

→ [Décret n°2024-769 du 8 juillet 2024 autorisant certaines eaux recyclées comme ingrédient entrant dans la composition des denrées alimentaires finales et modifiant les conditions d'utilisation de ces eaux dans des établissements du secteur alimentaire](#)

Le décret vise à promouvoir la réutilisation des eaux dans l'industrie agroalimentaire tout en assurant la sécurité des consommateurs. Il permet aux eaux recyclées issues des matières premières et aux eaux de processus recyclées de circuler dans le même réseau que le réseau de distribution de l'eau destinée à la consommation humaine ou de circuler dans un réseau connecté à ce dernier. Il modifie les conditions pour l'utilisation des eaux recyclées issues des matières premières, des eaux de processus recyclées et des eaux usées traitées recyclées dans d'autres établissements du secteur alimentaire que celui dont elles sont issues.

→ [CJUE : 4 octobre 2024, Condamnation de la France pour non-respect de la Directive 91/271/CEE relative au traitement des eaux usées urbaines \(DERU\). Imposant aux Etats membres de garantir un traitement approprié des eaux usées urbaines avant leur rejet dans l'environnement](#)

La condamnation concerne spécifiquement 78 agglomérations françaises qui ne respectaient pas les exigences de la DERU. La Commission européenne avait précédemment mis en demeure la France de se conformer à cette directive en octobre 2017 mais des manquements persistaient. La CJUE a ainsi constaté que ces agglomérations ne satisfaisaient pas aux obligations de traitement des eaux urbaines résiduaires, notamment en ce qui concerne le traitement secondaire ou équivalent des eaux usées avant leur rejet.

Cette décision souligne l'importance pour les Etats membres de respecter les normes environnementales de l'Union Européenne, en particulier en matière de traitement des eaux usées, afin de protéger les écosystèmes aquatiques et la santé publique.

→ [Décret n°2024-1098 du 2 décembre 2024 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux \(SAGE\)](#)

Le décret modifie plusieurs dispositions du code de l'environnement relatives aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux afin de clarifier les procédures d'élaboration, de modification et de révision des schémas, de préciser le contenu des documents des schémas et d'améliorer le fonctionnement des commissions locales de l'eau. Le décret modifie également certaines dispositions du code de l'urbanisme afin de faciliter l'intégration des règles issues des schémas d'aménagement et de gestion des eaux dans les documents d'urbanisme, notamment concernant les zones humides.

ENVIRONNEMENT

→ [Décret n°2024-62 du 31 janvier 2024 relatif aux opérations d'entretien des milieux aquatiques et portant diverses dispositions relatives à l'autorisation environnementale \(entrée en vigueur le 2 février 2024\).](#)

Ce décret a pour objet d'améliorer et de clarifier les rédactions de certaines dispositions du code de l'environnement relatives à la procédure d'autorisation environnementale et introduire des simplifications pour la mise en œuvre d'opérations d'entretien des cours d'eau.

→ [Arrêté du 28 mai 2024 portant création d'un traitement automatisé d'informations nominatives dénommé « Outil de Surveillance et de Contrôle Eau et Nature \(OSCEA\) » et de sa version mobile SONGE \(Solution pour un Outil Nomade de Gestion de l'Eau\).](#)

Cet arrêté introduit plusieurs mesures visant à moderniser et sécuriser les procédures de contrôle liées à la gestion de l'eau et de la nature, en améliorant l'accès et le traitement des informations nécessaires. La finalité du traitement étant de faciliter, centraliser, sécuriser et homogénéiser la rédaction des procédures judiciaires et administratives mises en œuvre par les fonctionnaires et agents habilités, notamment dans le cadre des contrôles relatifs à la gestion de l'eau et de la nature. Quelques informations sur les données collectées :

- Le traitement recueille des informations nominatives telles que l'identité, les coordonnées et les fonctions des personnes concernées par les procédures de contrôle.
- Ces données sont destinées aux agents habilités des services compétents en matière de gestion de l'eau et de la nature, ainsi qu'aux autorités judiciaires en cas de nécessité.
- La durée de conservation des données n'excède pas cinq ans à compter de la date de clôture de la procédure concernée.
- Des mesures techniques et organisationnelles sont mises en place pour garantir la sécurité et la confidentialité des données, conformément aux exigences du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

EXPLOITATION DES OUVRAGES

→ [Arrêté du 10 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,3 kg/j de DB05 une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,3 kg/j de DB05](#)

Cet arrêté comprend plusieurs modifications parmi les principales :

- Les manuels d'autosurveillance : ces derniers doivent être conformes à un modèle spécifique disponible sur le site du ministère de l'environnement. Les systèmes existants doivent se conformer à ce modèle d'ici le 31 décembre 2028.
- Les mesures de la température : les débits doivent inclure la mesure de la température des rejets en sortie de station 1.
- Le contrôle technique : le dispositif d'autosurveillance fera l'objet d'un contrôle technique au moins tous les deux ans par un organisme compétent et indépendant.

→ [Arrêté du 7 mai 2024 : Redevance pour le financement du guichet unique DT-DICT](#)

Cet arrêté fixe le barème hors taxes des redevances pour l'année 2024, destinées au financement du guichet unique Déclaration des Travaux et Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT). Cette redevance est perçue pour financer le service public de la gestion des réseaux et canalisations. Les collectivités devront intégrer ces nouvelles dispositions dans leur gestion financière.

→ [Arrêté du 4 juin 2024 modifiant l'arrêté du 14 août 2012 relatif aux conditions de mesurage des niveaux d'empoussièlement, aux conditions de contrôle du respect de la valeur limite d'exposition professionnelle aux fibres d'amiante et aux conditions d'accréditation des organismes procédant à ces mesurages](#)

Le mesurage des niveaux d'empoussièlement en fibres d'amiante dans l'air des milieux professionnels s'appuie sur l'élaboration par l'organisme accrédité d'une stratégie d'échantillonnage ayant pour objet de déterminer, pour l'objectif de mesurage fixé par son commanditaire, le nombre minimum de prélèvements à effectuer ainsi que leurs conditions de réalisation. Pour ce faire, l'article 3 de l'arrêté du 14 août 2012 prévoit que le respect par l'organisme accrédité missionné de la méthode définie par la norme NF EN ISO 16000-7 : 2007 complétée par les indications données par son guide d'application français en vigueur emporte présomption de conformité aux exigences fixées par ledit texte réglementaire en matière d'établissement d'une stratégie d'échantillonnage.

La publication en 2023 par l'association française de normalisation (AFNOR) d'un fascicule constituant la nouvelle version dudit guide d'application, emportant l'abrogation de la version précédente, conduit à réviser la rédaction de l'article 3 de cet arrêté du 14 août 2012 afin de préciser les nouvelles conditions pour pouvoir se prévaloir de cette présomption de conformité aux dispositions dudit texte réglementaire. A cette occasion, une nouvelle rédaction est adoptée, se référant de façon générique au document en vigueur publié par l'AFNOR et valant guide d'application de la norme susmentionnée, afin de garantir la pérennité de cet arrêté en cas de publication ultérieure d'une nouvelle version dudit guide.

→ [Arrêté du 4 juin 2024 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles autres que bâtis tels que les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers](#)

Cet arrêté du 4 juin 2024, définit les obligations des donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrage, ou propriétaire d'immeubles non bâtis tels que les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers, qui doivent faire rechercher la présence d'amiante préalablement à toute opération comportant des risques d'exposition des travailleurs à l'amiante.

Cette obligation vise également à permettre au donneur d'ordre de réaliser le marquage réglementaire des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Cette obligation vise enfin à permettre à l'entreprise appelée à réaliser l'opération de procéder à son évaluation des risques professionnels, et ajuster les mesures à mettre en œuvre pour assurer la protection collective et individuelle de ses travailleurs et prévenir la dispersion environnementale des fibres d'amiante. L'arrêté précise les situations ou conditions dans lesquelles il peut être constaté l'impossibilité de réaliser tout ou partie du repérage amiante, ainsi que les mesures que l'entreprise appelée à réaliser l'opération doit prévoir dans ce cas pour assurer la protection des travailleurs et des populations résidant ou travaillant sur ces ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers.

→ [Projet de loi relatif à la résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité, déposé le 15 octobre 2024 à l'Assemblée nationale, et au Sénat, comme transposition de la Directive NIS 2 \(en français sécurité des réseaux et des systèmes d'Information\)](#)

Le secteur de l'eau n'est pas épargné par les menaces cyber et doit être protégé en raison de son importance cruciale pour la santé publique, l'agriculture et l'industrie. Il rentre pleinement dans le périmètre de la réglementation sur la protection des infrastructures critiques

Cette nouvelle réglementation imposera des obligations de sécurisation à plusieurs niveaux pour les services d'eau potable et d'assainissement, en particulier pour les installations desservant au moins 30 000 habitants.

L'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information, (ANSSI) qui pilote la transposition en droit national de la directive et assure sa mise en œuvre, sera en charge d'organiser les contrôles. Des sanctions financières et administratives pourront être appliquées aux organisations qui ne se sont pas mises en conformité.

Afin de renforcer le niveau de cybersécurité des entités, la directive NIS 2 impose plusieurs exigences clés :

- Analyse des risques
- Gouvernance et gestion des risques

- Mesures de sécurité
- Notification des incidents
- Surveillance et audits
- Sensibilisation et formation

Elle impose également des exigences de sûreté pour protéger les équipements et réseaux industriels contre les menaces cyber et physiques, nécessitant une approche globale de la cybersécurité et de la sûreté pour répondre à ces enjeux de protection et de résilience.

Si votre collectivité est concernée, vos interlocuteurs SAUR se tiennent à votre disposition pour aborder ce sujet.

Pour plus d'informations :

SECTEUR DE L'EAU ÉTAT DE LA MENACE INFORMATIQUE - ANSSI

Guide d'application "La cybersécurité, un enjeu majeur dans les domaines de l'eau et de l'assainissement" - ASTEE

REDEVANCES AGENCES DE L'EAU

→ Réforme des redevances des agences de l'eau : Loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 (article 101)

La loi de finances pour 2024 introduit des changements significatifs aux redevances perçues par les agences de l'eau, qui ont pris effet à partir du 1^{er} janvier 2025. Ces modifications affectent plusieurs domaines :

- Remplacement de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique par une redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique pour les industriels non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées.
- Remplacement de la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique par une redevance pour pollution de l'eau par les activités d'élevage.
- Introduction d'une nouvelle redevance sur la consommation d'eau potable.
- Remplacement des deux redevances pour la modernisation des réseaux de collecte par une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et une redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif.
- Modification des redevances pour pollution diffuses, sur la ressource en eau et pour le stockage d'eau en période d'étiage.
- Remplacement de la redevance pour protection du milieu aquatique par une redevance cynégétique et pour la protection du milieu aquatique.
- Modification des obligations déclaratives, contrôles et modalités de recouvrement.

→ Arrêté du 7 mai 2024 : Redevance pour le financement du guichet unique DT-DICT

Cet arrêté fixe le barème hors taxes des redevances pour l'année 2024, destinées au financement du guichet unique Déclaration des Travaux et Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT). Cette redevance est perçue pour financer le service public de la gestion des réseaux et canalisations. Les collectivités devront intégrer ces nouvelles dispositions dans leur gestion financière.

→ Arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L.2224-12-3 du code général des collectivités territoriales

Cet article dispose que les redevances d'eau potable et d'assainissement couvrent les charges consécutives aux investissements, au fonctionnement et aux renouvellements nécessaires à la fourniture des services, ainsi que les charges et les impositions de toute nature, afférentes à leur exécution.

Toutefois, la redevance d'eau potable prend en compte la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable prévue à l'article L. 213-10-5 du code de l'environnement à hauteur d'un montant forfaitaire maximal, déterminé par arrêté. De même, la redevance d'assainissement prend en compte la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif prévue à l'article L. 213-10-6 du même code à hauteur d'un montant forfaitaire maximal, déterminé par arrêté aussi. Ce montant forfaitaire maximal est plafonné à 3 euros par mètre cube d'eau.

→ Décret n°2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau

Le décret relatif à la réforme des redevances des agences de l'eau modifie les redevances perçues par les agences de l'eau en France. Il supprime les redevances pour pollution d'origine domestique et pour la modernisation des réseaux de collecte. Une nouvelle redevance est instaurée sur la consommation d'eau potable, sans plafonnement sauf pour la élevage avec comptage spécifique. Des redevances pour la performance des réseaux sont mises en place pour inciter à la réduction des fuites et à l'entretien des infrastructures. L'objectif est d'encourager une gestion plus efficace de l'eau et de financer les actions de préservation.

→ Arrêté du 20 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des systèmes d'assainissement collectif

Cet arrêté apporte des précisions/modifications quant à l'établissement des nouvelles redevances des agences de l'eau.

DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

→ [Formulaire DC4 : Publication d'un nouveau formulaire de déclaration d'un sous-traitant](#)

Dans ce cadre, la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et Numérique a publié un **nouveau formulaire DC4** applicable à compter du 1^{er} janvier 2024. Il s'agit d'un modèle de déclaration de sous-traitance généralement pour présenter un sous-traitant. Il contient notamment une nouvelle rubrique relative à la durée du contrat conclu entre le titulaire du contrat et son sous-traitant.

→ [Réforme de Chorus Pro](#)

Cette réforme inclut la généralisation de la facturation électronique qui concerne directement les collectivités territoriales en plusieurs points :

- Obligation de recevoir des factures électroniques : à partir de 2024 (et d'ici 2026 pour la généralisation) les collectivités territoriales devront être capables de recevoir des factures électroniques dans le cadre de leurs relations avec les entreprises assujetties à la TVA. La réforme impose à toutes les entités publiques de recevoir des factures sous un format électronique.
- Obligation d'émission de factures électroniques : le calendrier révisé prévoit que les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire devront émettre des factures électroniques à partir du 1^{er} septembre 2026, tandis que les petites et moyennes entreprises (PME) et les micro-entreprises seront concernées à partir du 1^{er} septembre 2027.
- Introduction de la double authentification, le 18 septembre 2024. Cette mesure vise à protéger les comptes utilisateurs contre les tentatives de piratage et à assurer une sécurité accrue pour l'ensemble des utilisateurs du portail.
- A noter que la généralisation de la facturation électronique concerne toutes les transactions entre entreprises assujetties à la TVA en France. Cette initiative s'inscrit dans un effort plus large pour moderniser et sécuriser les processus de facturation, tout en luttant contre la fraude fiscale.

→ [Décret Rep. Min. n° 09142 : JO Sénat Q, 15 février. 2024, p. 564 : Place des matériaux biosourcés ou bas carbone dans la commande publique](#)

Afin La loi Climat et résilience introduit une obligation d'utiliser des matériaux biosourcés ou bas carbone dans au moins 25% des rénovations lourdes et constructions relevant de la commande publique à partir du 1^{er} janvier 2030. Les industriels de la filière des matériaux biosourcés prévoient de doubler leur capacité de production dès 2025 pour anticiper cette exigence. Cependant, certaines questions restent en suspens, notamment la quantité exacte de matériaux biosourcés ou bas carbone requise dans les rénovations et constructions concernées. Pour répondre à ces incertitudes, la présente réponse ministérielle a annoncé le lancement de travaux préalables à la rédaction du décret d'application de la loi. L'objectif est de définir précisément les matériaux à utiliser, leur proportion dans les ouvrages, les rénovations lourdes concernées, ainsi que les seuils de marchés de travaux pour lesquels cette obligation s'appliquera. Le gouvernement précise que la rédaction du décret interviendra après cette phase de concertation. Toutefois, il souligne que les acheteurs publics peuvent dès à présent anticiper cette mesure en incluant dans leurs marchés publics l'utilisation de matériaux biosourcés ou bas carbone, dans le respect des règles de la commande publique.

→ [Décret n°2024-134 du 21 février 2024 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées et à l'interdiction d'acquisition par l'Etat de produits en plastique à usage unique](#)

Afin d'accroître la part des acquisitions de biens issus de l'économie circulaire par les acheteurs publics de l'Etat et des collectivités territoriales, le décret abroge le décret n°2021-254 du 9 mars 2021 et modifie la liste des produits visés ainsi que, pour chacun d'eux, la part minimale des acquisitions qui doit être issue des filières du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage. Il prévoit également une progression pluriannuelle de ces pourcentages jusqu'en 2030. Ces acquisitions peuvent être réalisées via un achat public à titre principal ou accessoire. Le décret donne par ailleurs la possibilité de comptabiliser les dons. Il rajoute les sacs poubelles en plastique à usage unique aux produits pouvant faire l'objet d'une exemption à l'interdiction d'acquisition par l'Etat de produits en plastique à usage unique.

→ [Décret n°2024-1251 du 30 décembre 2024 portant diverses mesures de simplification du droit de la commande publique](#)

Le décret apporte des modifications au code de la commande publique afin notamment de simplifier l'accès des entreprises à la commande publique et d'assouplir les règles d'exécution financière des marchés publics.

- Il relève à 300 000 euros hors taxes le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence pour les marchés innovants de défense ou de sécurité.
- Il prévoit les conditions dans lesquelles un groupement peut être constitué et sa composition modifiée dans le cadre de procédures incluant une ou plusieurs phases de négociation ou de dialogue.
- La part minimale que le titulaire s'engage à confier à des petites et moyennes entreprises ou à des artisans dans le cadre des marchés globaux, des marchés de partenariat et des contrats de concession, est relevé.
- Il abaisse de 5 % à 3 % le montant maximum de la retenue de garantie pour les marchés publics conclus par certains acheteurs avec une petite ou moyenne entreprise.
- Il intègre les mesures réglementaires d'application de la loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte s'agissant de la possibilité pour une entité adjudicatrice de rejeter une offre contenant des produits provenant de certains pays tiers à l'Union européenne.

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

→ [Création d'une chambre spécialisée au sein de la cour d'appel de Paris dédiée aux contentieux émergents du devoir de vigilance et de la responsabilité écologique ; le 15 janvier 2024.](#)

Le 15 janvier 2024, la cour d'appel de paris a annoncé la mise en place, au sein de son pôle économique, d'une chambre dédiée aux contentieux émergents sur le devoir de vigilance et la responsabilité écologique. La chambre jugera des contentieux transversaux mettant en jeux des questions environnementales. Elle sera notamment compétente pour statuer en appel sur les décisions rendues par le tribunal judiciaire dans les litiges relatifs au devoir de vigilance fondés sur les articles L. 225-102-4 et L. 225-102-5 du code de commerce, ainsi que sur les litiges portant sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (nouvelle directive européenne « CSDD » en cours de publication).

→ [Plan d'action Simplification avril 2024](#)

Ce rapport présenté par le gouvernement français vise à alléger les démarches administratives et à faciliter le développement des entreprises. Le plan propose notamment des ajustements pour faciliter l'accès des entreprises aux marchés publics, ce qui peut également bénéficier aux collectivités territoriales en simplifiant leurs procédures d'achat. Des mesures sont envisagées pour simplifier les démarches administratives liées aux projets d'énergies renouvelables, facilitant ainsi leur intégration dans les projets des collectivités. Le plan inclut des actions visant à alléger les normes administratives, réduisant ainsi la charge administrative des collectivités territoriales.

→ [CA- Cour administrative d'appel de Lyon, 20 juin 2024 - N° 22LY00401 : Gestion de la ressource en eau et suppression de la clause dite de compétence générale des départements](#)

La cour a jugé que les départements, en vertu de l'article L. 3211-1 du Code général des collectivités territoriales, ne peuvent intervenir dans des domaines tels que la gestion de l'eau que pour des raisons de solidarité territoriale, respectant ainsi les compétences attribuées aux communes et intercommunalités.

→ [Arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées](#)

Le présent arrêté vise à modifier des rubriques des factures d'eau. Ces modifications s'inscrivent dans le cadre du chantier de la réforme des redevances des agences de l'eau prévues par la loi de finances pour 2024 (article 101). Elle vise à promouvoir une meilleure performance des services d'eau et d'assainissement pour inciter les collectivités gestionnaires à améliorer leurs infrastructures et ainsi réduire les fuites d'eau potable et les rejets de polluants dans le milieu. La réforme substitue les actuelles redevances pour pollution d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte à une redevance de rendement sur la consommation d'eau potable et de deux redevances incitatives sur la performance des services d'eau potable et d'assainissement collectif. Le présent arrêté met simplement en coordination la présentation des factures d'eau avec cette réforme.

→ [La proposition de loi visant à assouplir la gestion des compétences « eau et assainissement »](#)

Le 9 octobre 2024, le Premier ministre a annoncé la fin du transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement aux intercommunalités, prévu par la loi NOTRe de 2015. Les collectivités territoriales conserveront la possibilité de choisir l'échelon le plus approprié pour gérer l'eau et l'assainissement. Cela implique de nouvelles responsabilités en termes de prises de décision et de planification à long terme. Les communes devront évaluer leur capacité à gérer ces services de manière autonome ou l'intérêt d'un transfert à l'intercommunalité. Les transferts déjà effectués seront maintenus.

DROM-COM

→ [Instruction interministérielle du 12 juillet 2024 relative au plan eau DOM actualisé pour les services d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon](#)

A la suite de l'adoption du plan d'action pour une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau, annoncé par le président de la République le 30 mars 2023, le plan eau DOM a été actualisé pour intégrer les dispositions du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau qui s'appliquent également, en Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint Martin et Saint-Pierre et Miquelon. A la suite du comité interministériel des outre-mer du 18 juillet 2023, l'instruction vise également à actualiser les priorités d'action en outre-mer pour une gestion durable et équilibrée de l'eau par l'ensemble des secteurs, et intègre également les enjeux en termes d'assainissement.